



PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES

Livre III, Titre IV du code de l'Environnement (anc. loi du 2 mai 1930)

LA CONFLUENCE DE LA LOIRE ET DE LA VIENNE

RAPPORT DE PRÉSENTATION



Candes St Martin

photo David Darrault / DREAL centre

Communes :

Département d'Indre et Loire : Candes-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Thizay et Cinais
Département du Maine et Loire : Montsoreau et Varennes-sur-Loire

Rédaction

Franck Lellu, DREAL Centre-Val de Loire

Études préalables, recherches complémentaires, contributions

Anne Velche, paysagiste DPLG. Étude paysagère préalable

ZPPAUP de Candes-Saint-Martin. Rapport de présentation. Cabinet Blanc Duchet

ZPPAUP de Montsoreau. Rapport de présentation. Cabinet Gheco

Valérie Mauret Cribellier, Conservateur du patrimoine, direction de l'inventaire du Patrimoine, Inventaire général du patrimoine Culturel, Région Centre Val de Loire

Florian Stalder, Conservateur du patrimoine, direction de la culture et des sports, Service du patrimoine, Région Pays de la Loire

Association Des Amis de Candes (Mme Bruge-Garroux)

Association de sauvegarde de Montsoreau (Mme et Mr Boyer)

Cartographies

IGN

Anne Velche, paysagiste DPLG

Dreal Centre Val de Loire

Crédits photographiques

Anne Velche, paysagiste DPLG

Dreal Centre-Val de Loire

PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES

Livre III, Titre IV du code de l'Environnement (anc. loi du 2 mai 1930)

LA CONFLUENCE DE LA LOIRE ET DE LA VIENNE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Sommaire

I – Contexte du projet de classement.....	8
1 – Un projet de classement relevant de la politique nationale de protection des sites et monuments naturels.....	8
La réglementation.....	8
La procédure.....	8
La part du territoire concerné.....	9
2 – La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial.....	9
Les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial.....	10
20 sites à classer.....	11
Des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque.....	12
II – Un site exceptionnel, représentatif de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Val de Loire.....	13
2.1 – Localisation du site.....	13
2.1.1 – Un site en limite de frontières naturelles et administratives.....	13
2.1.2 – Un site au cœur du Val de Loire UNESCO qui concentre tous les éléments de la V.U.E.	16
2.2 – Étude paysagère.....	19
2.2.1 – Un socle géographique puissamment façonné par la Loire et la Vienne.....	21
2.2.1.1 – La confluence, une gestion des crues, différenciée.....	25
2.2.1.2 – Des eaux qui se mélangent lentement.....	27
2.2.1.3 – La géologie, le paysage des contraires – Deux structures géologiques majeures sur le site : la falaise et la dépression.....	29
2.2 – Un site fortement marqué par l’Histoire. L’homme génie des lieux.....	28
2.2.2.1 – L’histoire de Candès-Saint-Martin.....	28
2.2.2.2 – L’histoire de Montsoreau.....	34
2.2.2.3 – L’histoire de Chouzé-sur-Loire.....	37
2.2.2.4 – Les protections contre les crues.....	38
2.2.2.5 – Un site marqué par la navigation fluviale.....	39
2.2.2.6 – Les aménagements portuaires.....	42
2.3 – Un paysage culturel, héritage de l’activité humaine et de son adaptation au milieu naturel.....	44
2.2.3.1 – De simples villages dotés d’une architecture exceptionnelle.....	46
2.2.3.2- Un site prodigue en vues exceptionnelles.....	53
2.2.3.3 – Le Véron, un bocage unique en Val de Loire.....	59
2.2.3.4 – Le plateau viticole, belvédère sur la confluence.....	65
2.2.3.5 – Rive droite de la Loire, la plaine inondable de l’Île au Than, un paysage fragile.....	67
2.2.3.6 Un site, source d’inspiration artistique.....	68
3 – Critères pittoresques et historiques	70
4 – Les protections existantes.....	73

4.1 – Les sites inscrits au titre des sites et monuments naturels.....	73
4.2 – Les ZPPAUP.....	73
4.3 – Les monuments historiques classés (non représentés sur la carte).....	73
4.4 – Les monuments historiques inscrits (non représentés sur la carte).....	73
5 Le patrimoine naturel, protections réglementaires, inventaires et mesures de préservation du milieu naturel.....	75
5.1 – Les protections réglementaires.....	75
5.2 – Les inventaires.....	75
5.3 – Les sites du Conservatoire du patrimoine Naturel de la Région Centre.....	75
6 – Les Plans de Prévention des Risques d’Inondation.....	77
III – Le périmètre proposé.....	78
1 – La justification de la protection.....	78
2 – Les principes de délimitation du site.....	78
IV – Présentation détaillée du périmètre.....	80
1 – La surface du site de la confluence.....	81
2 – Le périmètre.....	81
2.1 – La rive droite de la Loire.....	81
2.2 – La rive gauche de la Loire.....	86
2.3 – La rive gauche de la Vienne.....	93
2.4 – Le Véron.....	97
V – Les orientations de gestion.....	100
1 – Dynamiques d’évolution.....	100
1.1 – La comparaison des photos aériennes : un paysage qui s’est fermé et simplifié.....	100
1.2 – Les cartes postales anciennes de la confluence.....	102
2 – Orientations de gestion.....	105
2.1 – Maintenir l’équilibre harmonieux entre parties urbanisées et parties agricoles et naturelles.....	107
2.1.1. – Préserver le bocage du Véron.....	109
2.1.2 – Conserver les fronts bâtis de Candès-Saint-martin, de Montsoreau, de Bertignolles et de Chouzé sur Loire.....	111
2.1.3 – Préserver et mettre en valeur les ouvrages liés à la navigation fluviale.....	113
2.2 – Préserver les qualités visuelles du site.....	114
2.2-1 – Préserver et restaurer les panoramas et les fenêtres visuelles.....	114
2.2.2 – Les perspectives assujetties à la dynamique végétale.....	115
2.3 Les infrastructures.....	118
2.3.1 – Les lignes à haute tension.....	118
2.3.2 – Les équipements routiers.....	118
2.4 – Les aménagements d’accueil touristique.....	118
ANNEXES.....	120
Annexe 1 Les ports.....	122

Les cales du quai des Sarrasins.....	123
Le port dit refuge ou gare de l'île Bourdon.....	123
Les passages d'eau.....	123
Le port de Candès *.....	125
Savigny-en-Véron.....	126
Montsoreau.....	127
Annexe 2 Les fronts bâtis.....	135
Extrait de la ZPPAUP de Candès-Saint-Martin.....	135
Annexe 3 : Site Natura 2000 : Les basses vallées de la Vienne et de L'Indre.....	144
Les arbres têtards. PNR Loire Anjou Touraine.....	144
Annexe 4 : Les hauts de Bertignolles (Espaces naturels de la région Centre – Val de Loire)	148
Bibliographie.....	150

I – CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT

1 – Un projet de classement relevant de la politique nationale de protection des sites et monuments naturels

La réglementation

Le classement de site est une protection réglementaire mise en œuvre au titre de la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930, et désormais incorporée au code de l'environnement.

Elle concerne des sites et monuments naturels dont la « conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (articles L.341-1 du code de l'environnement).

Ces sites constituent des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. La mesure de protection vise à conserver la qualité et l'intégrité du site, en le préservant de toutes atteintes graves.

Comme celle relative aux monuments historiques, dont le principe est identique, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection : l'inscription et le classement. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais une servitude sur le bien protégé.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux, soit par le ministre des sites soit par le préfet de département. En site inscrit, les travaux entrepris font l'objet d'une obligation de déclaration préalable et sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La nature des sites protégés a évolué avec le temps. Initialement, étaient classés en priorité, des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation (source, fontaine, tumulus ...). Puis les protections ont porté sur de plus vastes étendues (massifs, forêts, vallées, caps, îles ...), pouvant couvrir plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'hectares, comme l'Île de Ré ou le Marais Poitevin.

La procédure

Dans la pratique, le lancement d'une procédure de classement comprend en premier lieu une phase technique destinée à caractériser le paysage, identifier les enjeux paysagers et analyser l'histoire du territoire afin de justifier l'intérêt remarquable du site, de définir et proposer un périmètre délimitant le site à classer, et enfin d'élaborer des orientations de gestion assurant sa préservation et sa valorisation.

Ce travail préalable, piloté par les services de l'État (DREAL, STAP), est effectué en concertation avec les collectivités et les différents acteurs du territoire concerné. Des rencontres, puis des réunions d'information et de concertation avec les représentants des collectivités concernées et des acteurs locaux sont prévues, tout au long du déroulement de la procédure qui dure de 3 à 5 ans en moyenne.

Une fois le projet de périmètre proposé, une première saisine de l'Inspection Générale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) donne lieu à la rédaction d'un rapport statuant sur le principe du classement et évaluant le périmètre proposé. La procédure prévoit alors la présentation, en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

La Commission supérieure des sites, perspectives et paysages examine ensuite le dossier avant que le Conseil d'État prononce le classement par décret.

La protection au titre du site classé est traduite en tant que servitude d'utilité publique dans les documents d'urbanisme.

Les dispositions applicables en site classé (régime d'autorisation spéciale de travaux) prennent effet à compter de la date de publication du texte prononçant le classement (décret en Conseil d'État ou arrêté ministériel). Elles ne s'exercent qu'à l'intérieur du périmètre défini. Un site classé n'a pas d'abords.

La part du territoire concerné

Le territoire national compte aujourd'hui près de 2 700 sites classés pour un total de 900 000 hectares, et 4 800 sites inscrits pour une superficie d'environ 1 600 000 ha. Au total, ces deux protections affectent sensiblement 4 % du territoire national.

En région Centre – Val de Loire, on dénombre 194 sites inscrits pour une superficie de 22 400 ha, et 101 sites classés pour une superficie totale de 13 100 ha.

Parmi ces derniers, 8 109 ha de sites inscrits et 6 235 ha de sites classés sont inclus dans le périmètre du Val de Loire Patrimoine Mondial en région Centre – Val de Loire.

Le périmètre Val de Loire UNESCO en région Pays de la Loire compte 9 sites classés pour 5627 ha.

Le programme de classement de sites, proposé pour le Val de Loire Patrimoine Mondial en région Centre-Val de Loire, ajouterait près de 15 000 ha de sites classés, dont 11 000 ha dans le périmètre.

2 – La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial

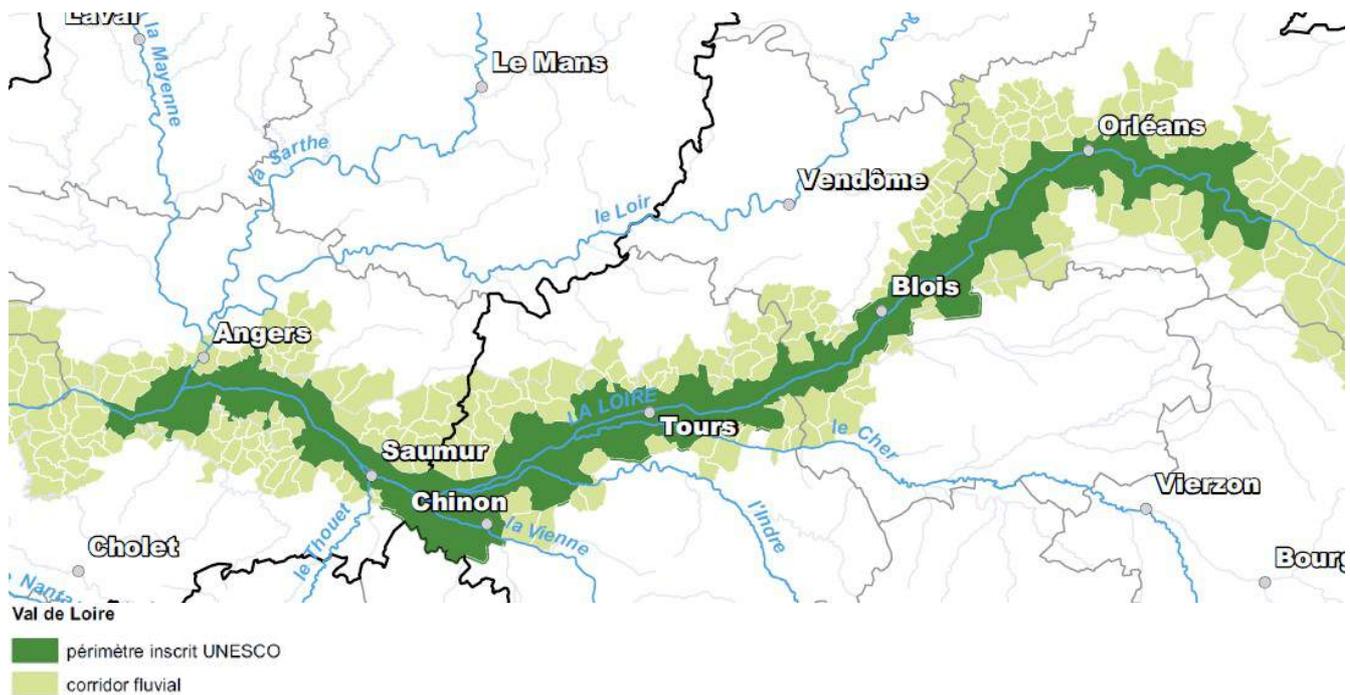
Le Val de Loire, de Chalonnes (Maine-et-Loire) jusqu'à Sully-sur-Loire (Loiret), a été inscrit le 30 novembre 2000 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des paysages culturels.

La France, signataire de la Convention du Patrimoine Mondial, s'est engagée à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), qui a justifié l'inscription de ce site. Un plan de gestion, couvrant l'ensemble des quatre départements concernés par le périmètre inscrit, a été élaboré en concertation avec les collectivités territoriales et arrêté le 15 novembre 2012 par le préfet de la région Centre – Val de Loire, coordonnateur du site.

Ce plan de gestion recense la totalité des actions à mettre en œuvre pour protéger la VUE. À ce titre, le classement de la Confluence Loire-Vienne, se rattache à l'objectif de préservation des espaces les plus remarquables et les plus emblématiques, au regard des critères ayant présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Sur un plan technique, l'action de protection des sites les plus emblématiques du Val en région Centre-Val de Loire prolonge la démarche déjà mise en œuvre avec succès dans le Maine-et-Loire, suite au diagnostic et au rapport d'une Inspection Générale (rapport Francis Lévy: « Politique des sites dans le périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO – section Maine et Loire ». Rapport n°2004-0066-01, Conseil Général des Ponts et Chaussées, avril 2005), et l'étend à l'ensemble du bien inscrit, sur les trois départements de la région Centre – Val de Loire. La ministre de l'écologie a validé ce programme de classement, le 18 février 2015, sur la base d'un rapport d'expertise de l'inspection générale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (Rapport n°009 509-01 – décembre 2014)

Les principes retenus en région Centre sont les mêmes que dans le Maine et Loire, à savoir l'identification et le recensement de ces espaces puis leur protection par la mise en place conjuguée d'outils complémentaires, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) pour les parties les plus urbanisées (villages et ensembles urbains remarquables), et les sites classés (loi du 2 mai 1930) pour les espaces à dominante naturelle.



Sources : Mission val de Loire – IAAT

Les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial

Sa Valeur Universelle Exceptionnelle traduit l'identité remarquable et singulière du Val de Loire. On peut en décrire sommairement les éléments constitutifs les plus représentatifs :

Le Val de Loire est un paysage culturel façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres qu'il irrigue et les populations qui s'y sont établies, tout au long de l'histoire. La conjonction d'événements particulièrement favorables ont alors pu accélérer cette maturation et lui faire atteindre une forme d'excellence.

La Loire a orienté la configuration aussi bien des paysages ruraux, que des paysages urbains, conduisant à la mise en place d'un modèle d'aménagement du territoire dit « ligérien ». Les établissements humains, villes, bourgs, fermes isolées, l'habitat troglodytique, traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties de la vallée et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau, calcaire, localement schiste, couverte d'ardoise ou de tuile, valorise les matériaux locaux.

Dans le périmètre inscrit, les rives de la Loire sont ponctuées tous les quelques kilomètres de villages, de bourgs et de villes, notamment Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers.

L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe occidentale au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, y est illustrée par les très nombreux édifices qui en jalonnent le cours et en ont fait la célébrité : les abbayes bénédictines de Saint-Benoit-sur-Loire et Fontevraud, les églises ogivales de Blois et Candes-Saint-Martin, les châteaux, parfois oppida gallo-romain, souvent forteresses médiévales, transformées ensuite à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage (Amboise, Blois, Chambord, Azay-le-Rideau, Villandry).

Ancrage du royaume capétien pour une part de son territoire, le Val de Loire est longtemps une succession de frontières féodales fortement défendues où les féaux du roi de France n'ont de cesse de se disputer leurs possessions, voire celles de leur suzerain. À l'issue de la guerre de Cent ans, la paix et la prospérité revenues, le pouvoir royal qui y était réfugié, une fois consolidé et affirmé, s'installe dans le Val de Loire jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Ce territoire connaîtra dès lors un important

développement économique et politique et constituera une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, participant au développement de l'architecture, de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

La prospérité économique persistera, en particulier grâce au trafic commercial sur Loire, « artère du royaume » aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le fleuve a été un axe majeur de communication et de commerce depuis la période gallo romaine jusqu'au XIX^e siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et de ses villes. Un patrimoine considérable, les très nombreux ouvrages destinés à la navigation et à la protection des hommes et des biens contre les inondations, le long de son parcours, en témoignent (ports, cales, quais, duits, levées).

La singularité de ce fleuve fantasque au débit changeant, alternant brutalement pleines eaux roulant bord à bord et entrelacs de bras sinueux entre les bancs de sable, la qualité spécifique de la lumière due à la nébulosité, le patrimoine monumental exceptionnel, et un aménagement du territoire à l'échelle de l'homme, ont fait de ce fleuve et de son val une source constante d'inspiration, pour les peintres (Delacroix, Turner, Debré) et les écrivains (Ronsard, Rabelais, Balzac, Maurice Genevoix).

La fin du commerce de Loire, le développement d'un urbanisme moins précautionneux, le déclin de de l'élevage et de l'agriculture et le déplacement des centres économiques ont progressivement conduit à menacer ce patrimoine remarquable.

L'identité du territoire est ainsi progressivement attaquée par les processus de banalisation à l'œuvre, tant en matière d'urbanisation que d'agriculture. Par ailleurs, le paysage autrefois ouvert, particulièrement à proximité du fleuve se ferme insensiblement, supprimant des vues emblématiques sur le fleuve ou sur les éléments patrimoniaux.

5 sites récemment classés dans le Maine et Loire, 20 sites à classer en région Centre

5 espaces emblématiques du Val de Loire ont été recensés dans le Maine et Loire, puis protégés, à la fois par des AVAP et des sites classés.

12 ZPPAUP ou AVAP ont été mises en place : Fontevraud l'Abbaye (AVAP 2013), Montsoreau (2004), Turquant (2009 – AVAP en cours), Saumur (2001), Chênehutte-Trèves-Cunault (2007), Gennes (AVAP), Le Thoureil (2007 – AVAP en cours), Blaison-Gohier (2008), Denée (2004), Bouchemaine (AVAP en cours), Béhuard (2004), Savennières (2010).

5 sites ont été classés : « La corniche angevine » (2003) ; « La roche de Mûrs » (2007) ; « Le Thoureil-St Maur » (2008) ; « Confluence Maine-Loire et coteaux angevins » (2010) ; « L'abbaye de Fontevraud et ses abords » (2013).

20 espaces emblématiques du Val de Loire ont été recensés en région Centre-Val de Loire, sur la base des éléments constituant la Valeur Universelle Exceptionnelle :

– **9 pour le département d'Indre-et-Loire** : « la confluence de la Loire et de la Vienne à Candès-Saint-Martin » (site à cheval sur l'Indre et Loire et le Maine et Loire), « les abords du château de Rigny-Ussé », « la Rabelaisie et la guerre picocholine », « la Loire à Bréhémont », « la Loire à La-Chapelle-aux-Naux », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « la Loire à Luynes », « la propriété Olivier Debré à Vernou-sur-Brenne », « la Loire à Amboise » ;

– **3 pour le Loir-et-Cher** : « la Loire à Chaumont-sur-Loire et Onzain », « la Loire à Blois », « le val amont de Blois à Ménars » ;

– **8 pour le Loiret** : « la Loire à Beaugency », « la Loire à Meung-sur-Loire », « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin », « la Loire à Orléans », « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire », « la Loire à Jargeau », « l'abbaye et les méandres de Saint-Benoit-sur-Loire », « la Loire à Sully-sur-Loire ».

Les périmètres à classer comprennent pour la plupart un tronçon de Loire et une partie du lit majeur contigu, composé d'espaces naturels ou agricoles, souvent en zone inondable. Pour simplifier les périmètres ou en raison de leur caractère patrimonial marqué, quelques bâtiments, hameaux, voire très exceptionnellement parties de villages, peuvent être englobés. Seules 4 entités s'écartent de ce schéma : « la Rabelaisie et la guerre picrocholine », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « la propriété Olivier Debré » et « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ».

Quatre espaces emblématiques figurent sur la liste indicative de la circulaire de 2006, relative aux sites restant à classer (Chaumont sur Loire, Ménars, quais de la Loire à Orléans et Saint-Benoît-sur-Loire). On notera que les abords de l'abbaye de Bourgueil (37) ont été fortement dégradés par le développement de l'urbanisme et n'offrent plus les caractéristiques d'un site susceptible de classement.

7 autres espaces sont des extensions de sites classés existants : Rigny – Ussé (37), Amboise (37), Beaugency (45), Meung-sur-Loire (45), Jargeau/Saint-Denis-de-l'Hôtel (45), Châteauneuf-sur-Loire (45), Sully-sur-Loire (45). Ces extensions visent à ce que les sites comprennent un tronçon de Loire (domaine public fluvial) et une partie du lit majeur, pour préserver les vues d'une rive à l'autre et la plus grande partie de l'aire visuelle concernée.

Des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque

Les sites à classer relèvent majoritairement du critère « pittoresque », basé sur les vastes compositions paysagères, typiques du Val de Loire, organisées autour du fleuve, de ses rives, bordées des fronts bâtis de villes et bourgs historiques ou patrimoniaux et dominées par des édifices monumentaux. Nombre de vues et perspectives sur la Loire, à travers la Loire ou vers des éléments patrimoniaux ainsi que des panoramas profitant des hauts de coteaux identitaires du val, permettent d'en apprécier le caractère exceptionnel.

D'une manière générale c'est bien le caractère pittoresque du Val de Loire et notamment de ses principaux châteaux qui attire les touristes depuis le XIXe siècle. L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial s'appuie sur cette caractéristique tout en mettant en lumière la richesse patrimoniale du continuum territorial de Chalonnes à Sully, dont les monuments emblématiques sont une expression.

Le critère historique aurait pu être appelé, en complément, sur certains des sites contenant des hauts-lieux de l'histoire nationale, dont les monuments, dominant le val et la Loire, constituent le témoin et le symbole. Il en est ainsi des lieux frontière où se sont affrontés les vassaux du roi de France avant la guerre de cent ans et les rois de France et d'Angleterre pendant cette dernière. De même pour l'expansion de la religion chrétienne à partir des actions évangélisatrices de Saint Martin (Candes notamment) et de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire.

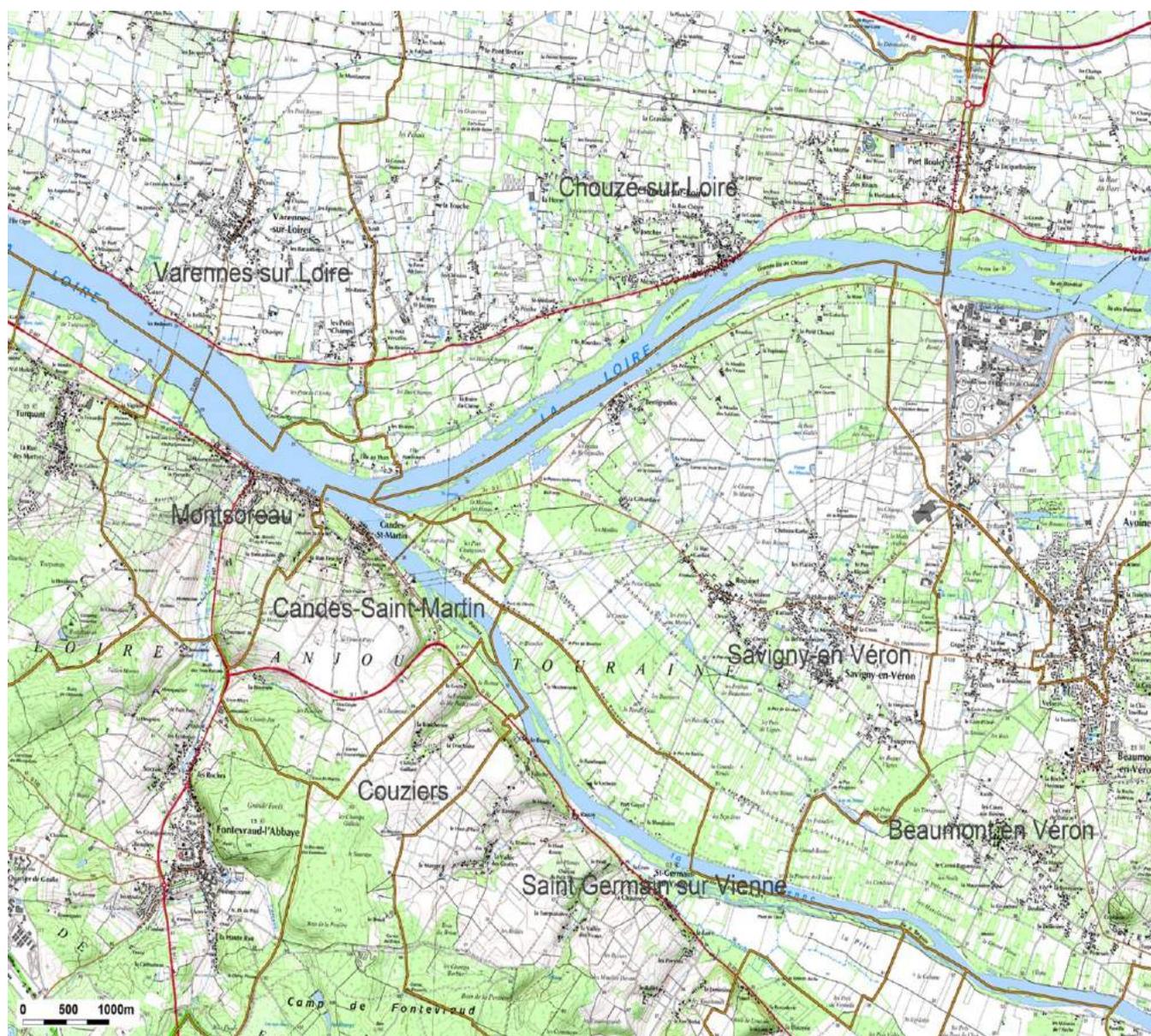
Le critère légendaire pourrait être appelé pour le site de Candes au titre de la remontée du fleuve par la dépouille de Saint Martin de Candes à Tours, à l'origine de la fameuse expression de « l'été de la Saint Martin ».

Enfin, 2 sites relèvent du critère artistique. Il s'agit de la propriété de l'artiste peintre Olivier Debré à Vernou-sur-Brenne et du site de la Rabelaisie, territoire proche de la demeure de Rabelais et théâtre de la guerre picrocholine relatée dans son Gargantua.

II – UN SITE EXCEPTIONNEL, REPRÉSENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE

2.1 - LOCALISATION DU SITE

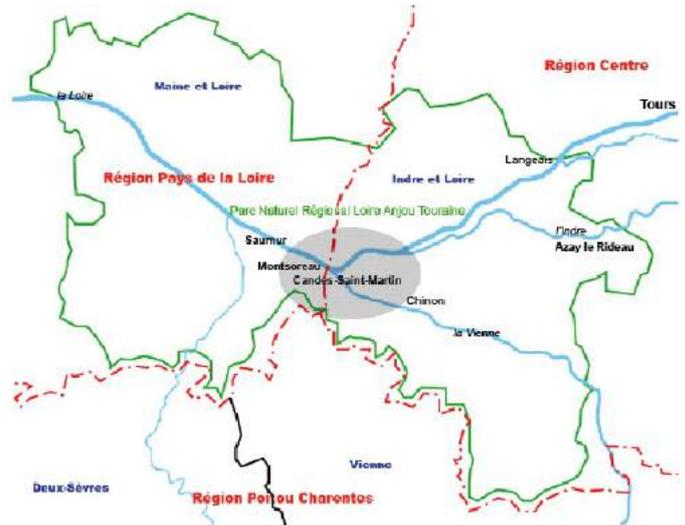
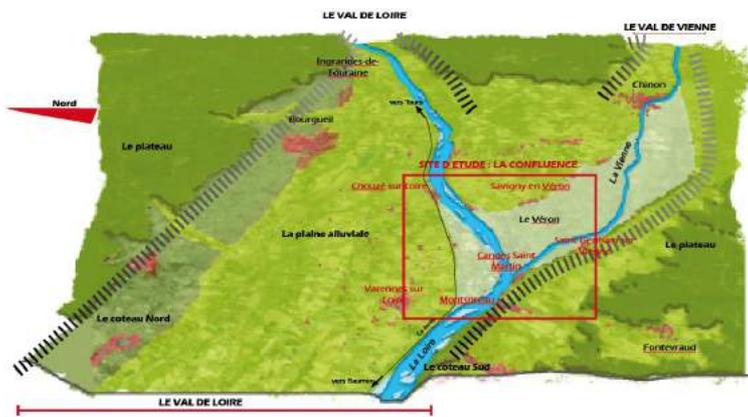
2.1.1 – Un site en limite de frontières naturelles et administratives



Les 10 communes du site d'étude : Candés-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Thizay et Cinais en Indre-et-Loire – Montsoreau, Varennes-sur-Loire en Maine-et-Loire – Source IGN

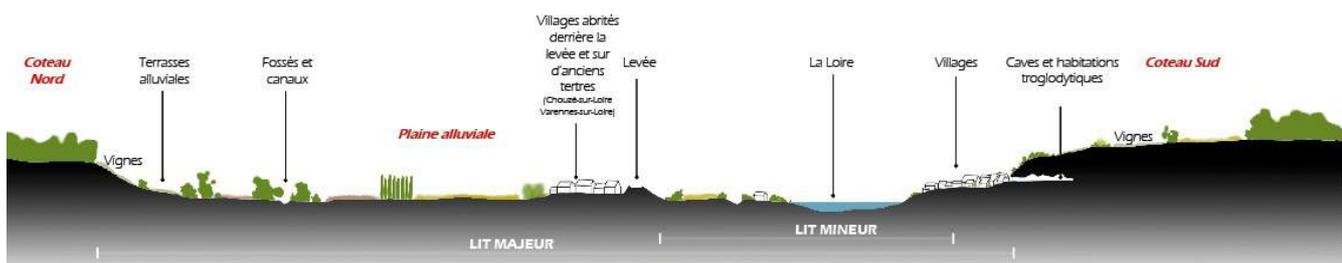
En aval d'Ingrandes-de-Touraine, le Val de Loire s'élargit. Près de 10 km séparent alors le coteau Sud, souvent abrupt, du coteau Nord aux pentes plus douces. C'est la plaine alluviale la plus large de tout le Val de Loire.

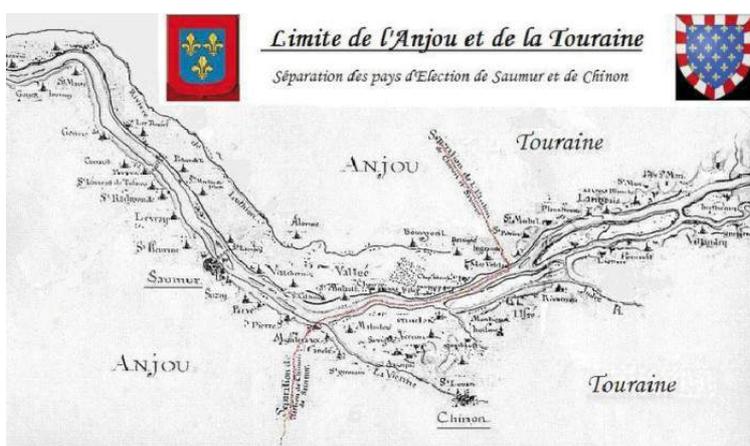
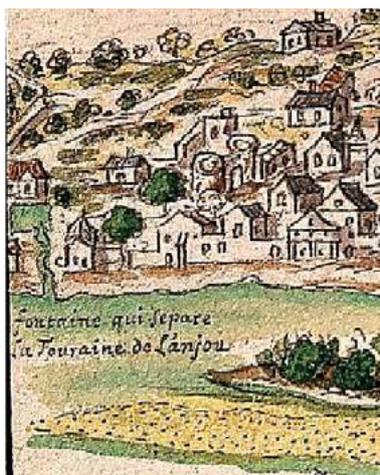
Les plateaux tourangeaux ont été fortement entaillés par les vallées de la Loire, de l'Indre et de la Vienne. La Loire quitte les coteaux calcaires durs du Turonien et du Sénonien pour entrer dans les formations plus meubles du Cénomaniennes qu'elle a puissamment affouillées. Avant la construction de la levée, lors de ses crues, la Loire pouvait occuper l'ensemble de la vallée.



Cette ouverture du Val marque une frontière : là se termine la Touraine et commence l'Anjou. Elle fait maintenant limite entre les régions Centre – Val de Loire et Pays de la Loire et entre les départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire. Le projet de site concerne en Indre et Loire les communes de Candes-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Thizay et Cinais et en Maine-et-Loire, les communes de Montsoreau et Varennes-sur-Loire.

Le site est également au cœur du parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Depuis 2000, il appartient au périmètre du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, dans la catégorie des « paysages culturels ».





La frontière entre Touraine et Anjou est ancienne. Elle correspond à la limite des diocèses d'Angers, de Poitiers et de Tours. Elle figurait déjà sur le dessin de François Roger de Gaignières (1699) (haut gauche), sur la carte de Cassini (1783) (haut droit). Elle forme aujourd'hui limite entre les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

« La Loire est un fleuve multiplement unificateur, un lieu de convergences, de rencontres et d'ouvertures : il en va ainsi pour ce qui relève de la géographie aussi bien que de l'histoire. S'y manifeste dans le paysage l'importance essentielle de la cohérence des structures et de leur perception subtile dans une mise en scène architecturée et une orientation majeure dont le fleuve est grand inspirateur. Des éléments auxquels il propose un axe : les levées dans leur déroulement, les coteaux (et surtout là où ils sont à proximité immédiate), les églises dont il est aussi l'axe organisateur sacré, les rues des villes ; des bourgs, les parcelles des cultures, les maisons dont les façades s'ouvrent à la lumière du sud... Tous ces faits composent un paysage d'ordonnance classique, quasi cartésienne, et pourtant tout en nuances et en adaptations de détail introduisant la fantaisie et l'inattendu, bref une image de bonheur où « la France est plus France qu'ailleurs ». Et ces paysages baignent dans une lumière argentée, une ambiance de douceur qui s'accorde au climat pour expliquer le long séjour des souverains et leur attachement à enrichir d'édifices majeurs la symphonie des paysages. Ici la culture est plus belle que nulle-part paysage et le fleuve lui-même, les couleurs de ses eaux, les bancs de son sable, les levées, les oiseaux et les arbres, font en quelque sorte partie des intimes. La Loire est une reine souvent capricieuse, mais elle attire, comme partout au monde le font la terre riche et les communications faciles »

Extrait Dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial

2.1.2 – Un site au cœur du Val de Loire UNESCO qui concentre tous les éléments de la V.U.E

« Le site de la confluence, un des plus beaux sites du Val de Loire, au pied des coteaux qui dominent le confluent de la Loire et la Vienne ».

(Extrait du dossier d'inscription du val de Loire au Patrimoine mondial).

Le choix des sites d'implantation motivé par le risque de débordement du fleuve est particulièrement représentatif des différentes situations rencontrées dans le val (monticules, coteau).

Les fronts bâtis, précédés d'aménagement portuaires (Montsoreau, Candes-Saint-Martin, Bertignolles et Chouzé-sur-Loire), signent la composition reconnaissable tout au long de la Loire. Ils sont particulièrement emblématiques avec les villages de Candes et de Montsoreau flanqués le long du coteau, laissant entrevoir les habitats troglodytiques.

L'omniprésence du tuffeau et de l'ardoise.

La collégiale de Saint Martin (à Candes-Saint-Martin), marque le passage et le lieu du décès du saint, si important pour l'occident médiéval chrétien (pèlerinage de Tours).

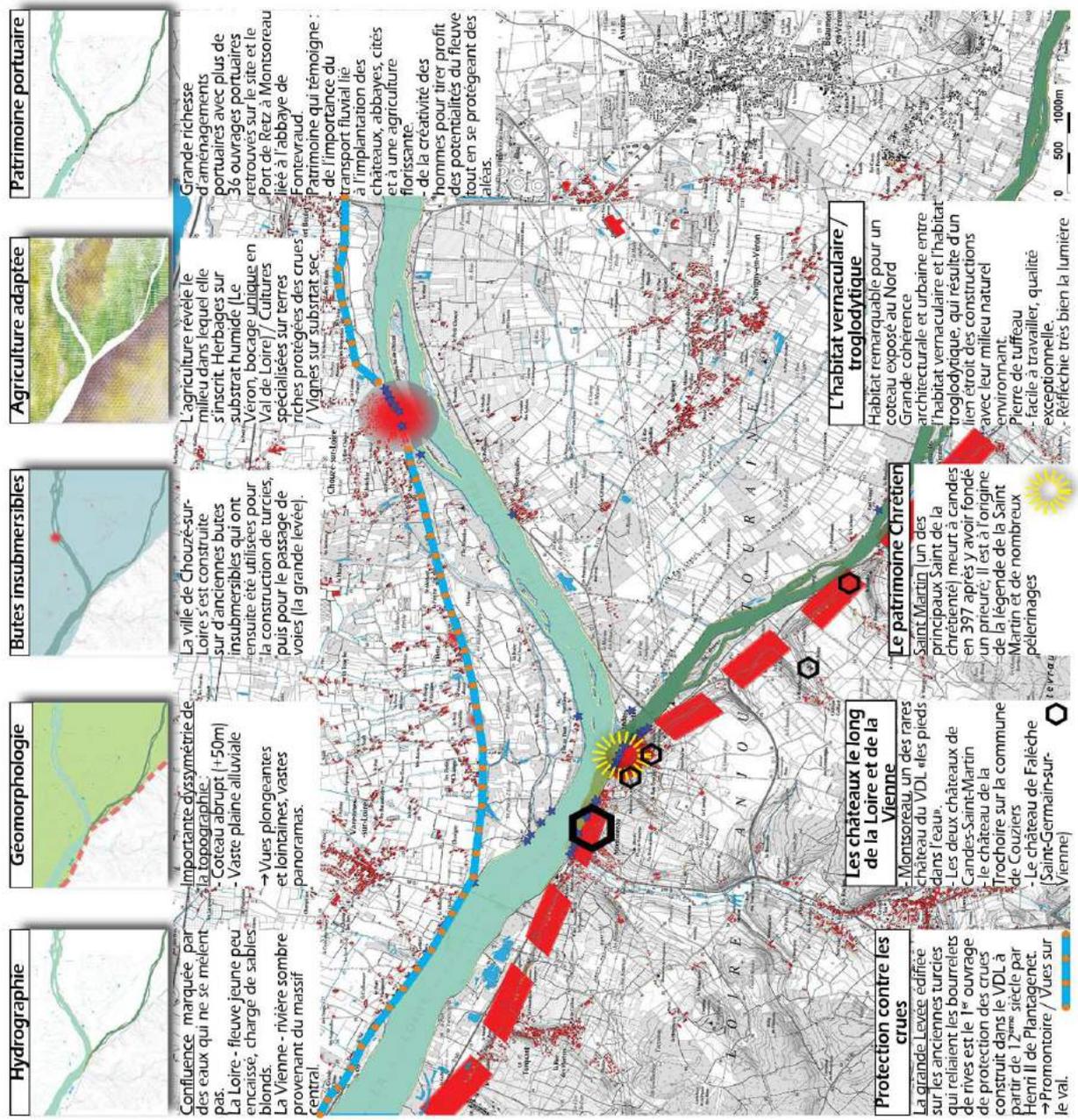
Les grandes perspectives cadrées par les vals, les panoramas offerts depuis le haut du coteau bordé de vignes (rive gauche) face à un val d'une grande ampleur, impose la monumentalité du site.

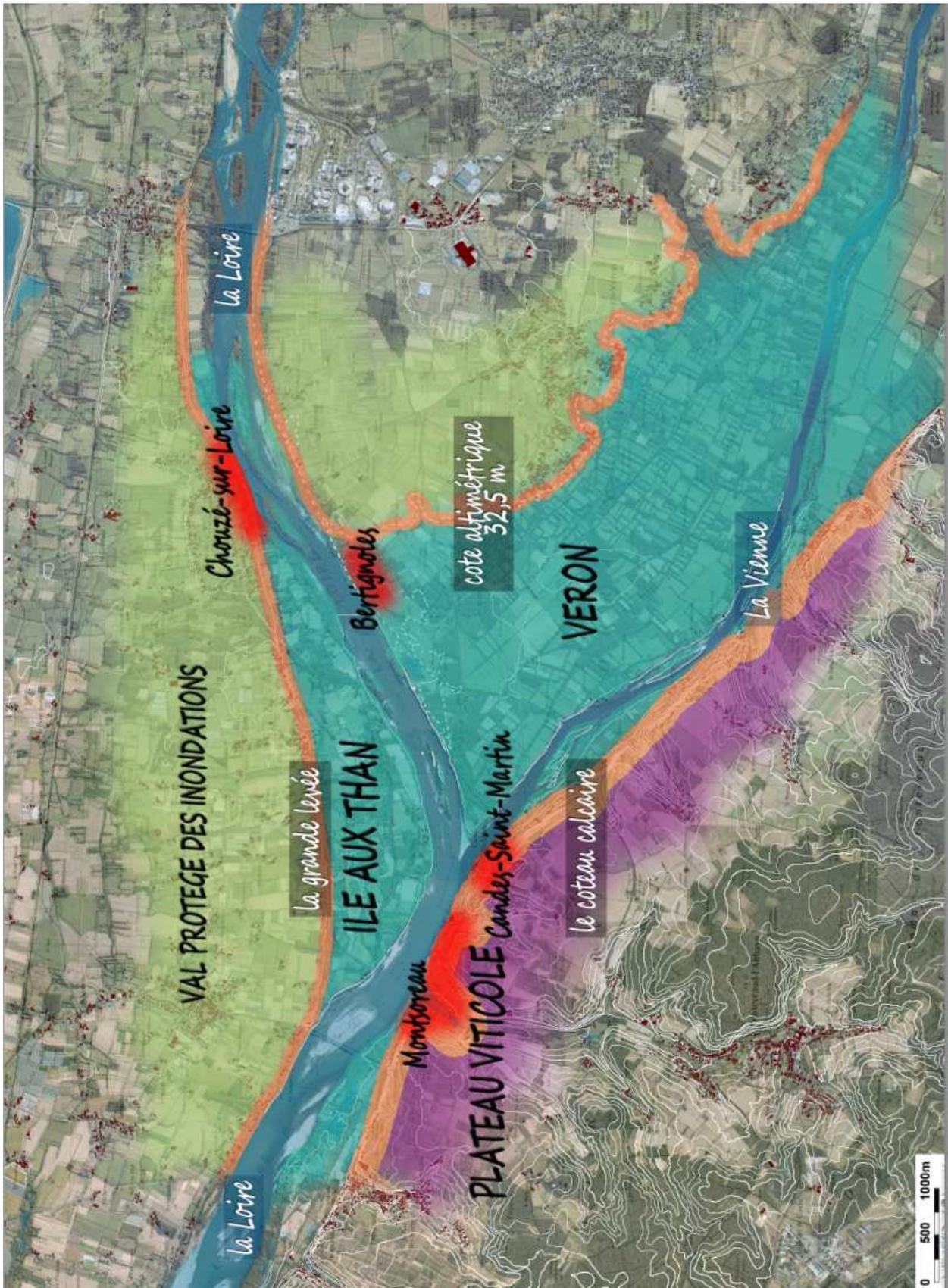
Les traces de la navigation avec le cortège des ports, cales, quais, chemins de halage, anneaux d'amarrage...) ponctuent régulièrement les rives de part et d'autre de la Loire.

Le bocage du Véron, unique en Val de Loire, est une valorisation du champ d'expansion des crues de la Vienne, où nulle digue ne vient entraver le libre cours de la rivière. En retour les habitants tirent profit de ces débordements par l'amendement des prairies, par les fruits, le gibier et le poisson que ces crues engendrent.

Enfin la grande levée qui relie Varennes-sur-Loire à Chouzé-sur-Loire, plus grand ouvrage de la période romane, à l'origine du corsetage progressif de la Loire, a permis de protéger hommes et biens, d'améliorer d'abord l'agriculture puis la navigation.

Tous ces aménagements se glissent dans un écrin naturel montrant que l'ère industrielle n'a pas eu raison de la spontanéité du fleuve et que les habitants de ce territoire ont su maintenir un cadre de vie en harmonie avec son environnement naturel.





Carte des unités paysagères du site d'étude

2.2 – ÉTUDE PAYSAGÈRE

Les paysages de confluence caractérisés par la jonction de deux cours d'eau, ne se limitent pas au point de confluence, leur zone d'influence est beaucoup plus vaste et les paysages qui les composent ont l'eau pour lien.

La Loire et la Vienne par leurs débits et leur fougue ont façonné le socle de ce paysage. L'homme par ses aménagements a magnifié ce potentiel naturel tout en en tirant profit.

Ainsi, nous nous trouvons ici au cœur du Val de Loire avec sa géographie, son histoire, son architecture, son agriculture et les traces de l'ancienne marine de Loire.

L'étude paysagère s'attache à décrire chacun de ses éléments qui conjugués constituent la Valeur Universelle Exceptionnelle.

L'eau est le lien de ces paysages imbriqués, à fort contraste. 4 sous-unités paysagères peuvent être identifiées :

1. Au sud, le plateau viticole ;
2. Les espaces bâtis le long de la Vienne et de la Loire, (villages de Candes-Saint-Martin, de Montsoreau, de Chouzé-sur-Loire et le hameau de Bertignolles) ;
3. Sur les rives droites de la Vienne et de la Loire, les plaines inondables du Véron et de l'Île au Than ;
4. Au Nord, et à l'Est, le val protégé des inondations.

Ces unités sont délimitées entre elles par des éléments structurants :

- Au Sud, le coteau calcaire qui marque un dénivelé de 50 m par rapport au niveau de la Loire ;
- À l'Est, la cote altimétrique 32,5 mètres qui marque la limite à partir de laquelle l'habitat s'est implanté ;
- Au Nord, la Grande levée, ouvrage de protection des crues (XIIe s.) qui protège les terres cultivées du val, des inondations.

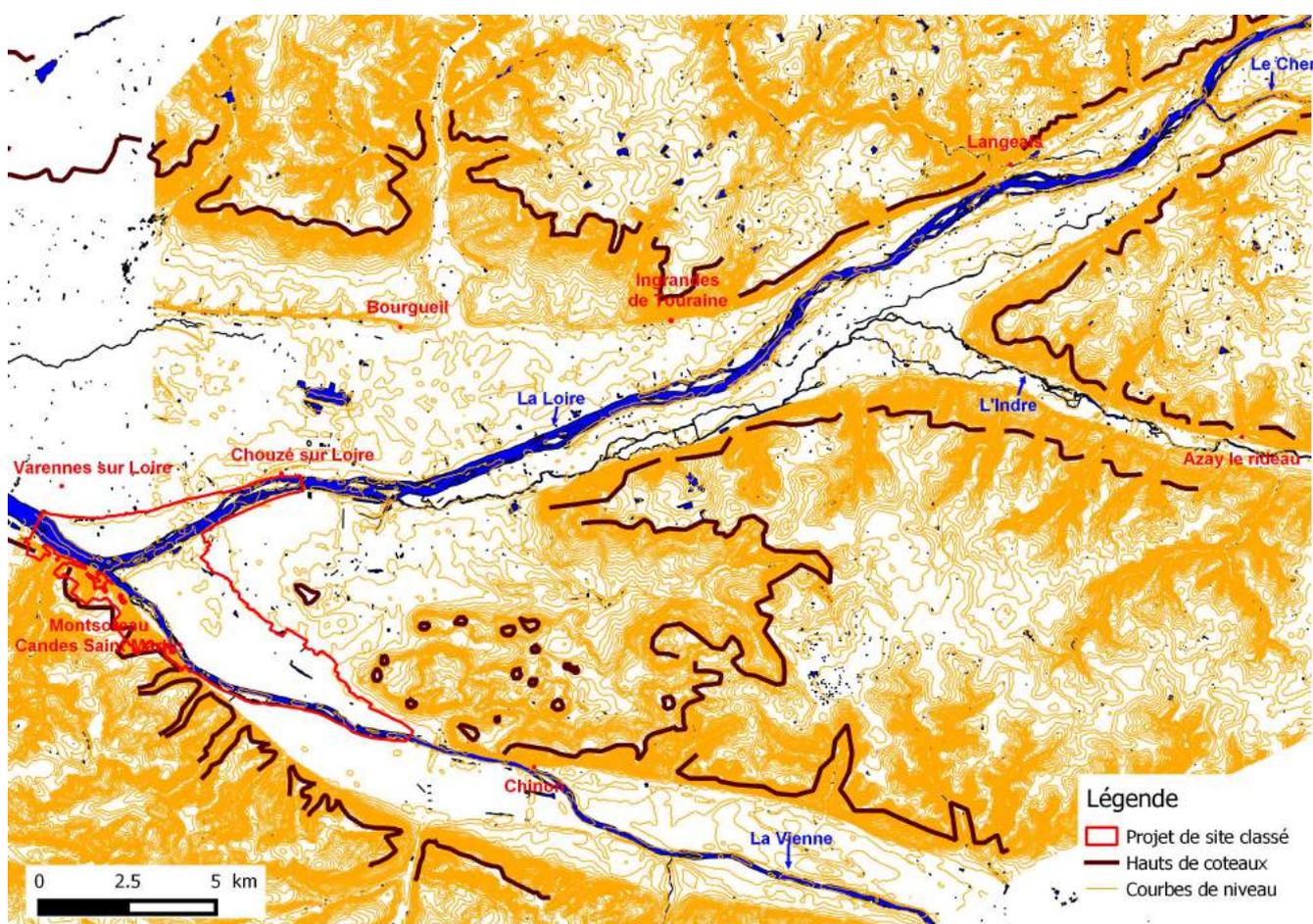


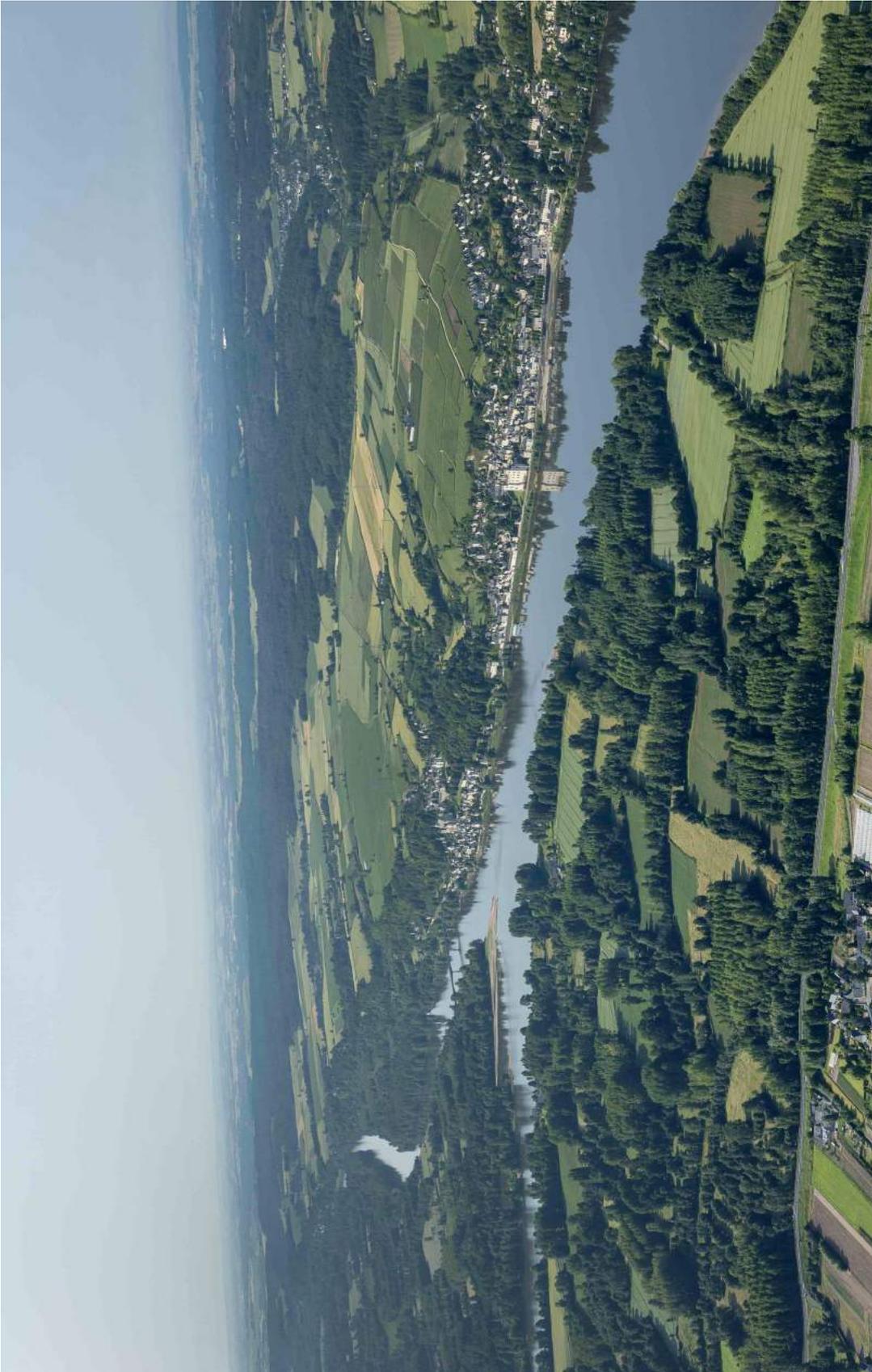
d'après carte géologique de CHINON du B.R.G.M.

2.2.1 – Un socle géographique puissamment façonné par la Loire et la Vienne

En aval d'Ingrandes de Touraine, le Val de Loire s'élargit jusqu'à près de 10 km de largeur contre environ 3 km en amont. C'est la plaine alluviale la plus large du Val de Loire. Cette ouverture du val marque une frontière naturelle entre la Touraine et l'Anjou. La Loire qui vient d'être renforcée par les eaux du Cher et de l'Indre et va l'être à nouveau par la Vienne, quitte ici les coteaux calcaires durs de Touraine pour entrer dans les formations plus meubles du Cénomaniennes qu'elle a puissamment affouillées. Ces affouillements ont laissé quelques terrasses mises en valeur par l'agriculture, notamment par la viticulture en Bourgueillois.

Ces dispositions géographiques offrent un paysage de grande amplitude avec un coteau sud, élevé, qui limite un val d'une grande largeur, et à partir duquel on peut en mesurer l'amplitude.





Le site de la confluence – Photo D Darrault

2.2.1.1 – La confluence, une gestion des crues, différenciée

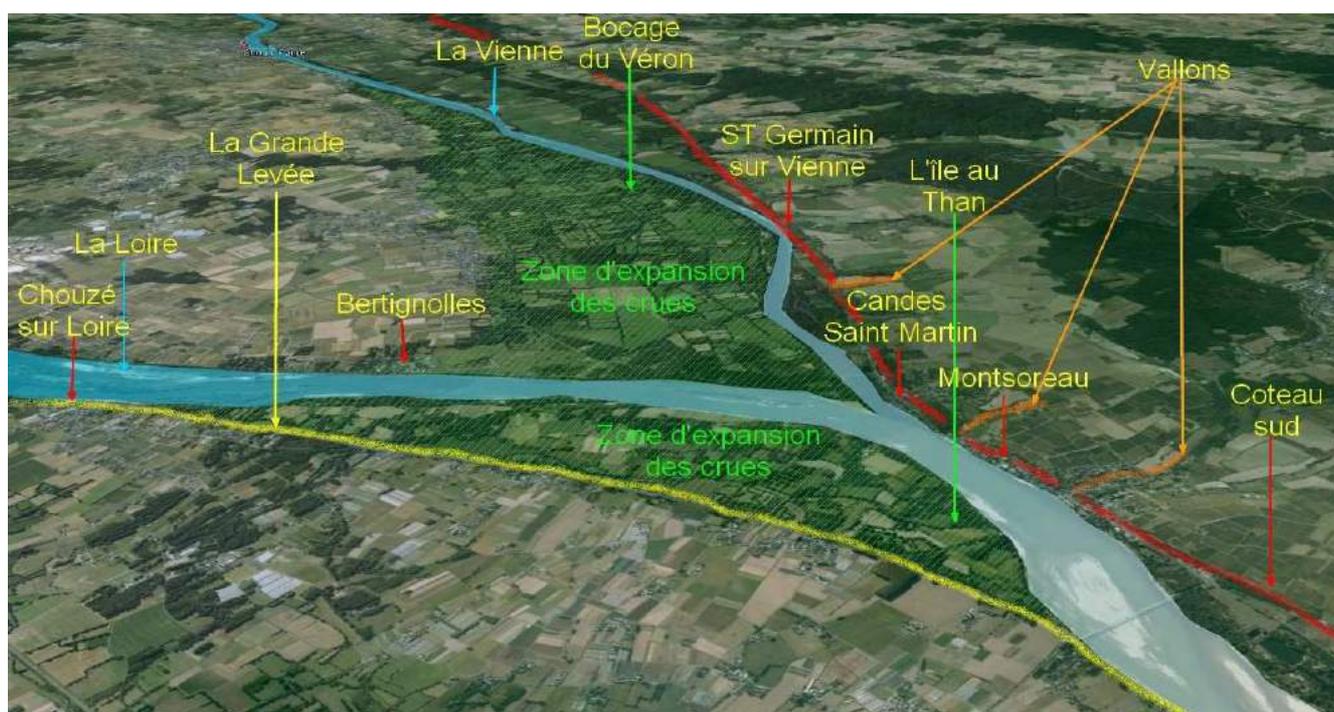
La confluence

Amenant une rupture brutale dans la continuité de cours d'eau, les zones de confluence sont très souvent des territoires à forte identité. L'espace de la confluence, sa zone d'influence, est beaucoup plus vaste que le seul confluent qui marque physiquement le point de rencontre de deux cours d'eau.

La confluence de la Loire et de la Vienne est un événement majeur dans l'espace ligérien, notamment à cause du fort débit de la Vienne, affluent majeur de la Loire.

Les dispositions géographiques et notamment géologiques, mais aussi les réalisations humaines ont fait de cet espace une des motivations importantes de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité. En effet, c'est ici que s'exprime le mieux et le plus précocement la capacité de l'homme à aménager le milieu naturel pour son profit, en s'y adaptant, sans le soumettre.

La gestion locale des eaux en est un exemple : d'une part par la création de la première levée au XII^e siècle (la grande levée) qui permet la valorisation du val d'Authion, à grande valeur agronomique, d'autre part par le maintien de deux zones d'expansion des crues, l'île au Than et le bocage du Véron qui eux ne sont pas protégés par une levée. Ces espaces, en proie aux débordements du fleuve, constituent un exutoire naturel face aux impétuosités du cours d'eau ici si puissant.



Fond Google Earth

2.2.1.2 – Des eaux qui se mélangent lentement

Les eaux de la Vienne et de la Loire ne se mêlent pas pendant plusieurs kilomètres. Ce phénomène résulte de deux facteurs :

- Les caractères physico-chimiques de la composition des eaux de la Loire et de la Vienne sont différents. *“De la pénéplaine limousine, soulevée, sans dislocations importantes, par les poussées orogéniques tertiaires, descendent la Vienne, la Creuse et la Gartempe, rivières aux reflets sombres, qui courent parmi les prairies, sur des lits de graviers cristallins”.* Roger Dion, Le Val de Loire. Étude de géographie régionale, Tours, Arrault, 1933,



Fond Ortho Géocentre

- Les différences de température entre les eaux de la Loire et de la Vienne. Cette différence apparaît très nettement sur les photographies aériennes avec la différence de couleur de la Loire et de la Vienne.



2.2.1.3 – La géologie, le paysage des contraires – Deux structures géologiques majeures sur le site : la falaise et la dépression

Sur le site se confrontent deux univers que tout oppose.

– La falaise de tuffeau, paysage lumineux, sec et ouvert.

– La dépression du Véron, paysage sombre, humide et fermé.

Le contraste d'ambiance entre ces deux sites est saisissant et unique.

La falaise de tuffeau

La Loire et la Vienne ont érodé les grands plateaux calcaires du bassin parisien et creusé leur vallée. La roche calcaire érodée est une craie appelée tuffeau. Elle provient du retrait de la mer qui recouvrait le golfe de Touraine au crétacé. Elle est très présente sur le site et clairement perceptible au niveau du coteau d'exposition Nord, où la falaise abrupte montre clairement la superposition de trois couches calcaires :

- A la base, une couche de craie tendre blanche ou grise, le turonien inférieur ;
- Au-dessus une formation de 25 à 30 mètres d'épaisseur, le turonien moyen, constitué par un calcaire gris ou blanc;
- Sur la partie supérieure, une couche calcaire plus dure, le tuffeau jaune.



Falaise de tuffeau

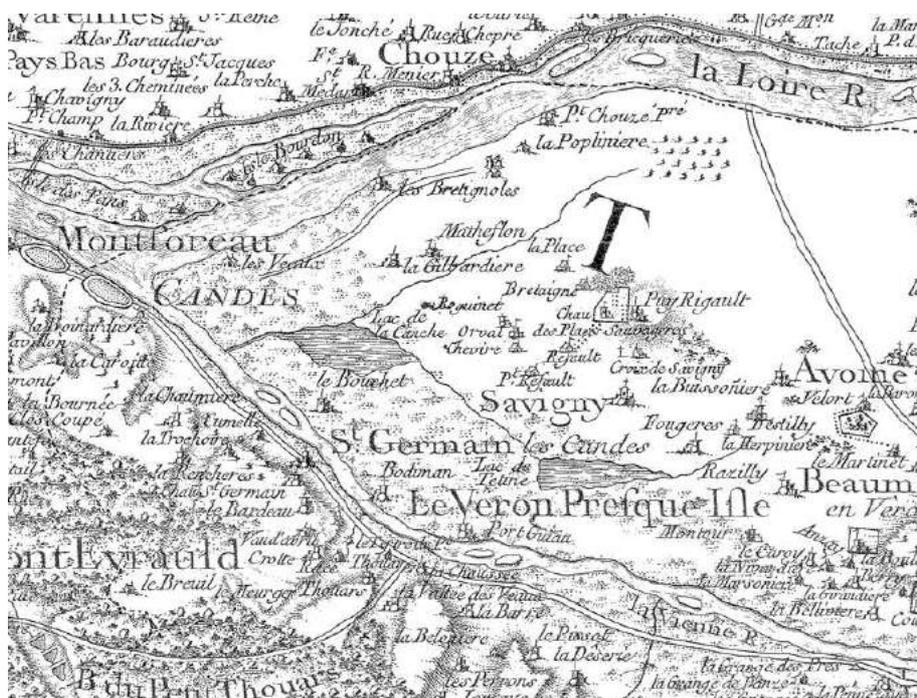
De l'époque romaine jusqu'en 1930, de nombreuses cavités ont été creusées dans la falaise, principalement à flanc de coteau pour l'extraction de la pierre de construction. Le réseau très dense de galeries et de souterrains, passages, puits de lumière, cheminées, a alors été transformé en habitations troglodytiques, en champignonnières ou en caves pour la vinification.

La pierre de tuffeau est de qualité exceptionnelle et relativement facile à travailler. Elle a constitué le matériau de base pour la construction des édifices majeurs, des habitations et maisons de vigne, moulins à vent et des murs de clôture et de soutènement des parcelles agricoles.

Une de ses qualités est de réfléchir particulièrement bien la lumière. Les falaises et les ensembles bâtis diffusent ainsi une luminosité typique au val de Loire qui s'impose à tout observateur. Cette ambiance associée au climat océanique tempéré engendre ce que l'on appelle la « douceur angevine », expression qui rend bien compte de la qualité du cadre de vie de ce site exceptionnel.

La dépression du Véron. L'anticlinal de Chouzé-sur-Loire

L'originalité première du Véron est d'être délimité par plusieurs rivières : « enfoncée comme un coin » entre Loire et Vienne, la contrée présente véritablement une configuration de presqu'île. L'appellation de « Le Véron Presqu'île » figure d'ailleurs sur la carte de 1783 de J. Dominique Cassini. Cette idée se trouve renforcée en période de crue, lorsque les rivières sortent de leur lit mineur et vont jusqu'à recouvrir des surfaces importantes ...



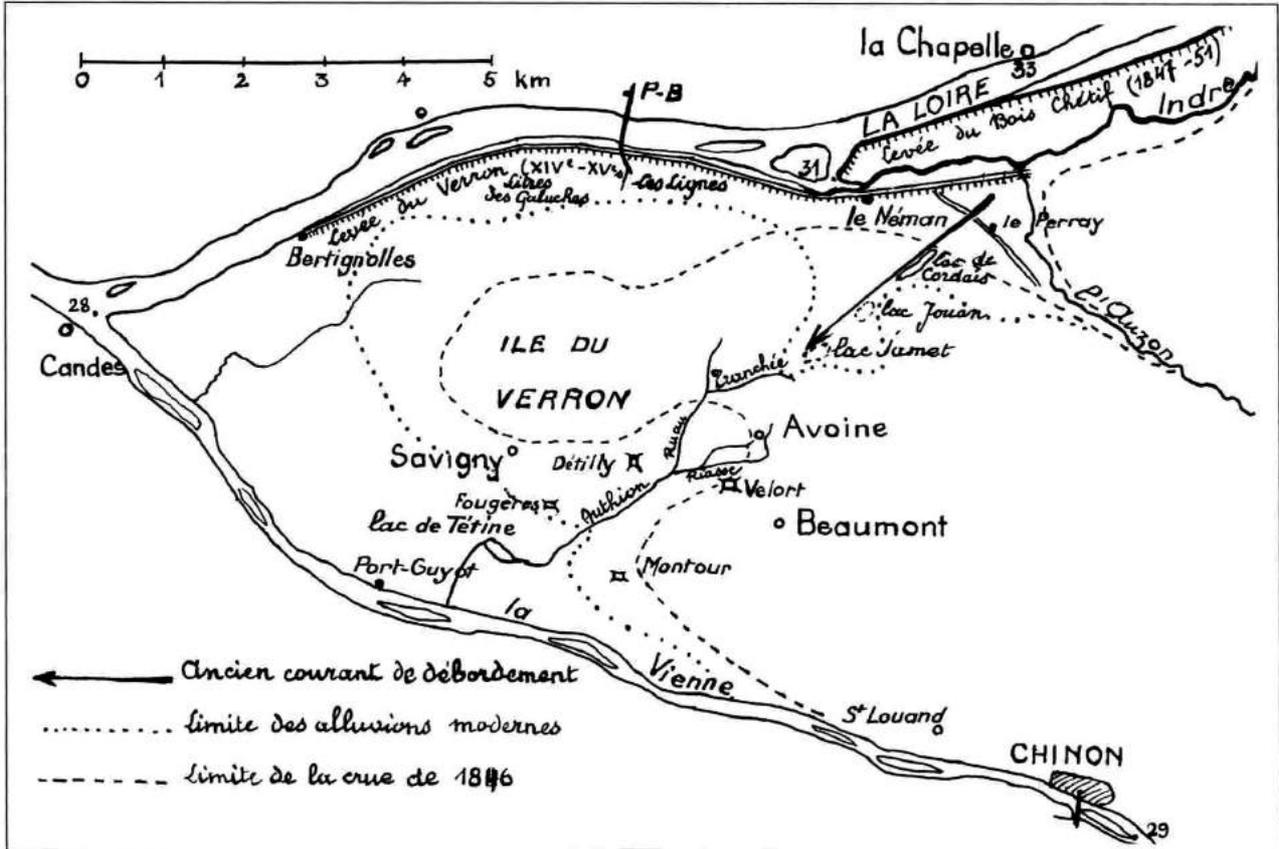
Carte 1783 de J. Dominique où l'on peut lire « le Véron presqu'île »

Dans cette région de Touraine occidentale, la tectonique a soulevé les couches Cénomaniennes et les calcaires du jurassique en une position de dôme appelé « anticlinal de Chouzé-sur-Loire » ou « anticlinal du Véron ». Une érosion intense en a érodé le sommet, faisant affleurer les calcaires oxfordiens du jurassique, produisant ainsi l'inversion du relief du pays de Véron. En effet, à la hauteur du confluent Loire / Vienne, l'érosion des couches tendres du Cénomaniens a entraîné la formation d'une sorte de cirque de déblaiement correspondant à la dépression du pays véronais.

Cet anticlinal, longtemps considéré comme symétrique, est en réalité un pli légèrement déjeté et faillé sur les flancs Sud (faille d'Avoine) et Sud-Est (faille Huismes), qui se prolonge vers

le Nord Est par la faille de Saint Patrice et de Pont Boutard. Le bourg d'Avoine se situe sur le flan méridional de ce bombement, au pied de la « cuesta » turonienne, au-delà de laquelle se succèdent une série de buttes résiduelles, sortes de buttes-témoins, dénommées « puy du Chinonais ».

 Extrait de la géographie physique du Véron. Martine Hubert-Pellier. Le Véron. 2003



Carte d'Émile Millet (1963, p. 17). La montille du Puy Rigault (43 m N.G.F.) justifie l'expression « Île du Verron », que l'on trouve dans les registres paroissiaux (Savigny, 1609).

2.2. 2 – Un site fortement marqué par l’Histoire. L’homme génie des lieux

Si la géographie concourt largement à la beauté du site en offrant des mises en scène particulièrement majestueuses, l’histoire et l’action de l’homme sur près de 2000 ans placent les éléments de décor d’une grande qualité esthétique.

Les traces de l’histoire présentes sont très représentatives de la Valeur Universelle Exceptionnelle du val de Loire Unesco. Ce site est un haut lieu de l’histoire des paysages du val de Loire, à travers notamment l’histoire qui le lie à Saint-Martin. Saint-Martin est à l’origine des premières paroisses rurales en Touraine et en Gaule (dont celle de Candes), ces paroisses seront un élément primordial dans l’organisation territoriale et leur développement. La collégiale de Candes dominant le village est la trace visible de cette histoire prestigieuse.

Ce site porte également les traces des conflits qui opposèrent les comtes d’Anjou et de Blois à l’origine de la construction de nombreux châteaux si prestigieux en val de Loire et les villes ou les villages qui leur sont associés. Le château de Montsoreau est un témoin de ces conflits.

Enfin le territoire s’est également organisé et développé pour tirer profit de la qualité agronomique du val si caractéristique des paysages ligériens, le génie humain s’est exprimé en élevant ici la première levée XII ème s (la grande lée), pour en devenir une caractéristique majeure des paysages du val .Enfin l’organisation des villages sur le buttes insubmersibles du val (Chouzé sur Loire) ou les traces de la navigation fluviale standard de l’organisation ligérienne sont également bien représentés sur ce site Tous ces éléments nous sont parvenus dans un état d’intégrité remarquable à l’échelle du val de Loire Unesco, sans doute lié au fait que ce territoire se soit retrouvé isolé à la suite du déclin de la navigation. Le développement y aurait été ensuite modeste et peu perceptible, livrant aujourd’hui un contexte paysager très apprécié.

La Vienne est un affluent plus puissant que le Cher, la plaine de vallée, entre Candes et le bord de la basse terrasse à Brain-sur-Allones, est plus large que les varennnes ; les monticules insubmersibles de Chouzé et du Cé sont plus étendus que ceux de Tours et de La Ville aux dames. Pourtant, la Vallée est restée purement agricole, et elle ne contient – si l’on excepte l’agglomération de la Croix Verte, faubourg de Saumur- que des villages ou des bourgades de faible importance. C’est que les dispositions favorables de la topographie n’y ont point été complétées par un avantage économique semblable à celui que le débouché de la vallée du Cher devait conférer au site de Tours. ...

Les vestiges préhistoriques, en particuliers les monuments mégalithiques, y sont beaucoup plus nombreux que sur les bords du Cher, et Candes, la ville morte qui s’accroche au coteau du confluent, porte un nom antérieur en date à celui de Caesarodunum. Mais, depuis le temps où les romains établirent sur les bords du Cher la route qui assurait leur domination sur les pays de la Loire et les régions armoricaines, la basse vallée de la Vienne a toujours été délaissée par les voies commerciales de faibles importance. On est frappé, aujourd’hui encore, de ne la voir conduire vers la Loire ni route nationale, ni grande voie ferrée. Le trafic actuel de Lyon avec Nantes et saint Saint-Nazaire est resté fidèle à la route du Cher.

Ainsi, le confluent de la Vienne n’a-t-il jamais eu, dans les temps historiques une importance économique assez marquée pour déterminer, dans la plaine alluviale qui l’avoisine, une convergence des voies terrestres analogue à celle que la ville de Tours a réussi, non sans effort, à constituer pour elle-même. ...

C’est sur le chemin qui les joignait l’une à l’autre qu’est venu se fixer, à 8 kilomètres en amont du confluent de la Vienne, le principal « port » de la partie orientale de la vallée d’Anjou, le port d’Ablevoie, mentionné au XIIe siècle dans le cartulaire de l’archevêché de Tours.

Roger Dion, Le val de Loire. 1934

2.2.2.1 – L’histoire de Candes-Saint-Martin

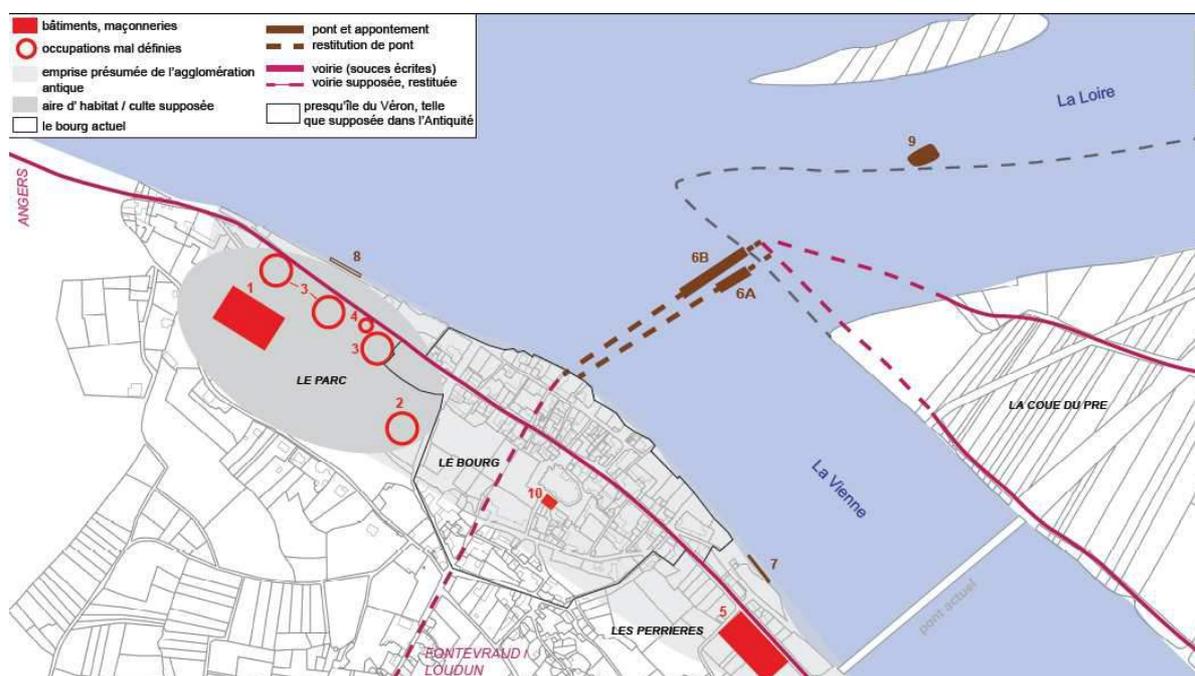
Le toponyme de Candes d’origine celtique ou pré-celtique « Condate » signifie confluent qui atteste d’une implantation humaine assez ancienne. Il y a donc une permanence historique sur près de 2000 ans.

Période Gallo Romaine

Sulpice Sévère et Grégoire de Tours attestent qu'une petite ville s'étendait sur la colline de Candes à l'époque Gallo Romaine. Des fouilles réalisées sur le versant Ouest de la colline, dans le parc actuel du château ont permis de découvrir les restes d'un temple, des murs en petits appareils, des morceaux de poteries, des pierres sculptées, les bases de colonnes et des pièces de monnaies d'Auguste et de Tibère. On peut penser qu'il s'agissait du temple que détruisit Saint Martin pour édifier l'église où il mourut.

Un premier pont aurait été construit dès 14 avant J.C. (cf. revue *æstuarina* n°12, 2007). Un pont de bois franchissant la Vienne aurait été trouvé au lieu-dit la coue du Près (datation carbone entre 90 et 210 après JC).

« Durant cette période, un trafic important existait sur la Loire et la Vienne : Candes, Chinon et Rivière, et plus en amont Mougoum étaient les ports principaux sur la Vienne. Aucun pont, mais de gués parfois pavés et des bacs permettaient de traverser la Loire au niveau du petit Chouzé et au Néman et la Vienne à Candes, Chinon et surtout Rivière sur le chemin du Poitou. »



Proposition de plan de l'agglomération antique de Candes-Saint-Martin : vestiges archéologiques avérés et supposés. (CG 37 SADIL)

Saint Martin, évêque de Tours et la collégiale

Le bourg de Candes tire un certain poids historique de sa relation à Saint Martin. En effet Saint Martin, Évêque de Tours à la fin du IV^e siècle est pour l'occident chrétien le fondateur des premières abbayes comme la prestigieuse abbaye de Marmoutier, non loin de Tours, sur les bords de la Loire. Il est le premier évangéliste des campagnes, fondateur des premières paroisses rurales. Ainsi, il fonda en Touraine les 6 premières paroisses rurales, dont celle de Candes, en 387.

Il s'agissait d'implanter dans cette ville de païens un foyer de chrétienté. Les temples sont renversés, un monastère et une école sont construits.

Martin meurt à Candes le 8 novembre 397, sur un lit de cendre comme mouraient les saints hommes ; disputé entre Poitevins et Tourangeaux, son corps est subtilisé par ces derniers et rapidement reconduit par le fleuve jusqu'à Tours où il est enterré le 11 novembre. Une légende veut que les fleurs se soient mises à éclore en plein novembre, au passage de son corps sur la Loire entre Candes et Tours. Ce phénomène étonnant donnera naissance à l'expression « été de la Saint-Martin ».



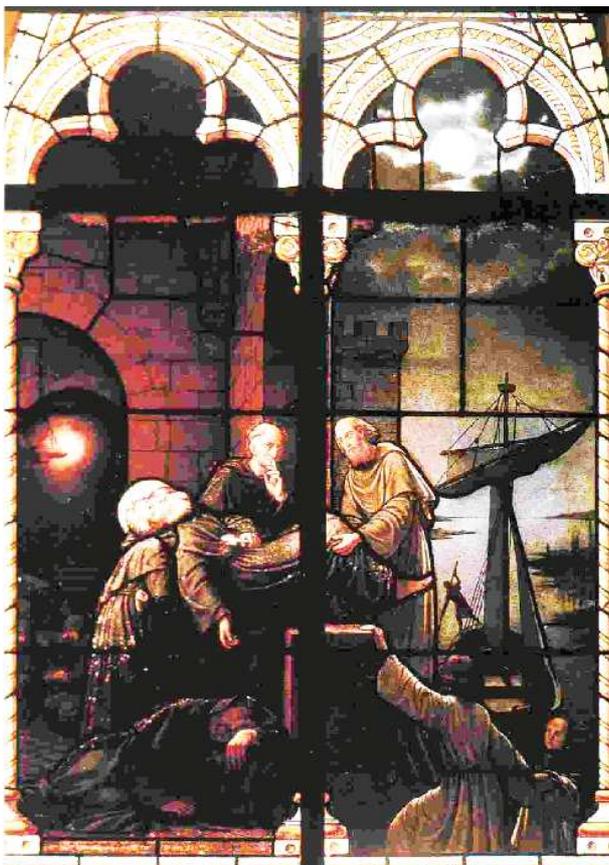
Veüe du bourg et du chasteau de Candé. En Touraine, appartenant à Mons.^r l'Archevesque de Tours // 1699 [BNF, département Estampes et photographie, EST VA-37 (2)] [dessin : Bourdan, Louis (16...-17... ; dessinateur et graveur)] (Aquarelle ; 32,8 x 29,3 cm). Le château neuf vu en 1699

La réputation du Saint vaut à Candé de devenir un haut lieu religieux. Le prieuré subsiste jusqu'au IX^e siècle. Les moines sont sécularisés en 848 et l'église devient collégiale.

En 1116, la dépouille de Robert d'Abrissel, venant du monastère d'Orsan en Berry où il est décédé, reçoit un hommage dans l'église. Il est ensuite inhumé à Fontevraud.

En 1150, l'église de Candé menaçant de s'écrouler, on la remplace par un nouvel édifice dédié à Saint Martin. Les travaux débutent en 1175. La nef et le porche ne furent terminés qu'en 1225, ce qui explique les différences de styles. L'abside et le transept sont d'inspiration romane, alors que la nef et le porche sont gothiques. L'édifice présente un aspect défensif. Ce dernier est dû à des remaniements tardifs, survenus au cours de la Guerre de Cent ans. Stylistiquement, ces mâchicoulis semblent plutôt dater de la première moitié du XV^e siècle. Elle assure cependant la protection de la population en cas de troubles. Elle renferme un puits, un four à pain et son porche est encadré de tourelles couvertes de créneaux et de mâchicoulis. Les sculptures du porche Nord sont restées inachevées.

Début XVIII^e, la collégiale, dans un état de dégradation avancé est « reconstruite ». En 1769, les chanoines achètent une maison qui devient le presbytère



Vitrail de la Chapelle Saint Martin. Sur la droite, la Loire.

Légende sur l'été de la Saint Martin

Saint Martin, illustre évêque de Tours vint un jour à Candes alors qu'il était âgé de plus de 81 ans. On l'avait fait venir pour régler un différend entre moines poitevins et tourangeaux. Le vieil homme devant se reposer et sur sa demande, on lui installa un lit fait de sarments de vigne dans une chapelle non loin de la rive occidentale de la Vienne. Épuisé par l'âge et la fatigue, il s'éteignit dans le petit village de la confluence au mois de novembre, en l'an 397 de notre ère.

Les moines veillèrent son corps tout en se disputant pour savoir qui aurait les restes vénérés du grand prélat. Poitevins et tourangeaux souhaitaient garder chacun pour eux et rapporter dans leur pays la dépouille toute auréolée par les nombreux miracles accomplis durant sa vie.

Au milieu de la nuit, les moines poitevins s'endormirent d'un profond sommeil. Les religieux tourangeaux bien éveillés, s'emparèrent sans bruit du saint corps pour le passer par une fenêtre de la chapelle mortuaire. Ils le chargèrent sur un bateau qui descendit la Vienne afin de regagner la Loire. A force de rames et de voiles ; ils voguèrent, emportant le corps du thaumaturge jusqu'à la ville de Tours.

Au passage du convoi fluvial et bien que la saison fut avancée avec les mauvais jours de novembre, les buissons se mirent à fleurir comme au printemps. C'était une abondante floraison de part et d'autre du fleuve. A la Chapelle sur Loire et à Avoine, les rives se couvrirent de fleurs blanches et les ports devinrent des voies blanches. En ce temps là, on disait « alba via » qui par corruption phonétique devint « Albevoie ». Deux lieux-dits ont conservés ce toponyme, ce sont les anciens ports fluviaux d'Albevoie. Celui situé sur la rive droite du fleuve est encore visible à la Chapelle sur Lire mais hélas celui de Némant à Avoine a disparu sous l'emprise des installations de la centrale nucléaire. Un autre témoignage de ce miracle légendaire est resté dans l'expression populaire. Quand la température est fort clémente durant la première quinzaine de novembre, on parle de l'été de la Saint Martin.

Extrait de Contes, légendes récits et raconteries en pays de confluence tourangelle. Pierre Acier. Edition de la Simarre. 2012

Le bourg de Candes a très peu évolué depuis 1821

Le premier cadastre de Candes date de 1821. La structure est identique à celle d'aujourd'hui. Les modifications majeures du bâti sont liées aux problèmes de circulation, engendrés par l'étroitesse de la rue principale. De toute évidence, un plan d'alignement a dû être établi, permettant d'élargir la voie. Des disparitions de construction et des déplacements de limites parcellaires entre les jardins, ont créé des sur-largeurs en certains endroits.

Les châteaux de Candes-Saint-Martin

Dès le début du Moyen Âge, Candes est une châtellenie appartenant aux évêques de Tours et dépend du domaine royal.

Le premier château (aujourd'hui disparu)

Vers 990, un premier château fort est construit près de l'église. Il abritait le seigneur. Il est restauré par Charles VII. À cette époque, l'architecture connaît un renouveau particulièrement sensible dans le Val de Loire, lieu de séjour des Valois régnants. Le bourg de Candes s'enrichit de belles demeures à tourelles, attestant de la présence de nombreux notables : chanoines du chapitre, fonctionnaires du roi, magistrats ou officiers ... À l'Est du château subsiste la Prévôté et en bordure de la Grand Rue, une maison Dieu, destinée à l'accueil des malades, villageois ou pèlerins. »

À la fin du XV^e siècle, le château ruiné est démoli.

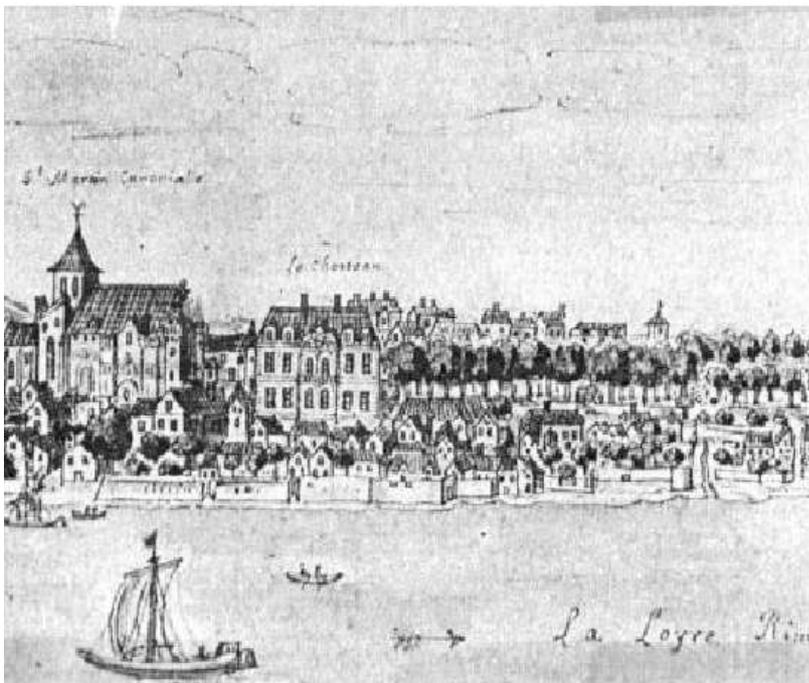
Le deuxième château (appelé également château neuf ou vieux château)

Il est construit au début du XVI^e siècle. Il est de style flamboyant tardif. C'est celui que nous voyons aujourd'hui.

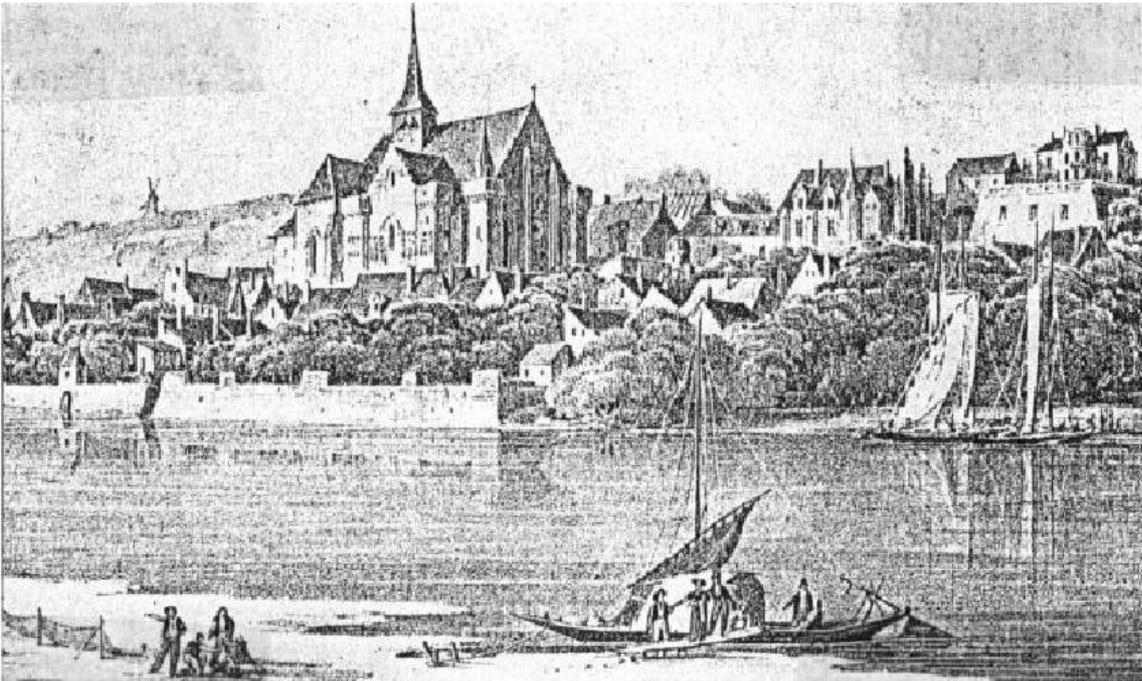
Le troisième château (appelé parfois nouveau logis ou château Cailleau)

Il est construit fin XVII^e, au Sud-ouest du précédent, dans un style classique, avec une grande terrasse à la française qui s'ouvre sur les paysages de la confluence. Il est entouré d'un grand parc boisé. Ce château est remanié au XIX^e.

En 1779, l'archevêque de Tours demande au roi l'autorisation de vendre les deux châteaux de Candes. Ils sont vendus en 1781 à une famille bourgeoise de Saumur. Le châtelain est nommé maire en 1811. Il transforme profondément le deuxième château.



Le château neuf en 1699

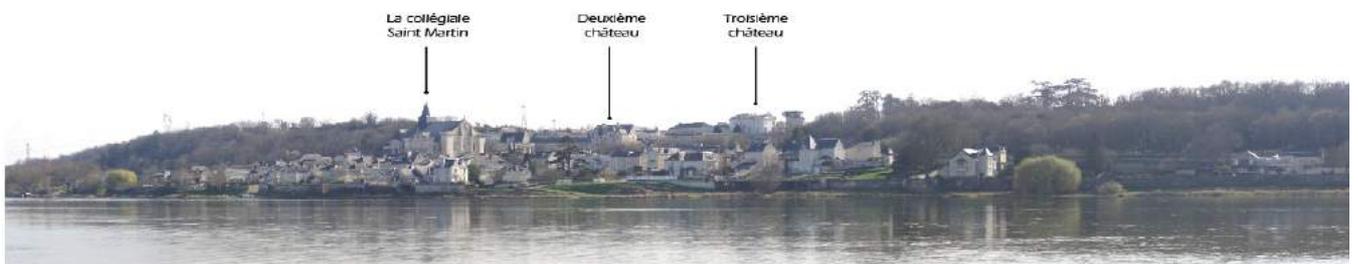


Les deuxième et troisième châteaux autour de 1830

Les autres édifices

Sous Saint Louis, la ville est cernée de remparts percés par quatre portes. Au Nord-est, la porte de Montsoreau, à l'Est, la porte de Saint Germain, de Torché au Sud et du château au Sud-ouest. Cette dernière prend ensuite le nom de porte de l'Enfant. Une tour subsiste à son emplacement. Les fortifications sont détruites en 1789.

Vers 1780, la maison de la charité est fondée. La maison, qui subsiste encore est située à l'extrémité orientale de la rue du Bas. Les religieuses devaient assurer « le soulagement des pauvres malades » et l'instruction gratuite des jeunes filles » ; cette institution fonctionna jusqu'en 1940.



2.2.2.2 – L'histoire de Montsoreau

Le site est occupé dès la période néolithique au lieu-dit de la Pierrelée (dolmen et tumulus).

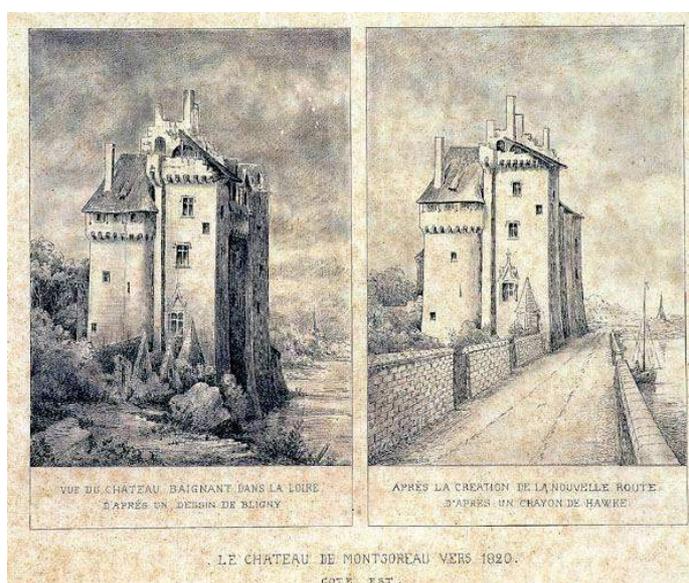
Ville close autour du château renaissance, avec ses églises et ses chapelles, Montsoreau fut le témoin d'antiques batailles pour défendre les marches de l'Anjou, puis des guerres de religion, avant de tomber un peu dans l'oubli au XIXe siècle.

Montsoreau fut jusqu'au XVIIe siècle le centre de juridiction du comté, avec un procureur, un sénéchal, s'étendant de la Loire au Nord jusqu'à Seully l'abbaye et le Château du Coudray au Sud.

Les grandes familles amenèrent au château de nombreuses personnalités, parmi lesquelles : Agnès Sorel, Charles VII, Louis X, Commynes qui épousa Hélène de Chambes, Henri IV, Margueritte de Valois, Marie Stuart.

La population de Montsoreau constituée d'artisans, de pêcheurs, de petits vigneron, n'a jamais dépassée 600 habitants jusqu'à la veille de la révolution Française. À partir de la fin du XVIIIe siècle, l'exploitation du tuffeau fut à l'origine d'un essor extraordinaire du village, économique et démographique : la population passa de 600 à plus de 1000 habitants, maintenue jusqu'au premier quart du XIXe siècle. Les ressources en tuffeau s'épuisant progressivement, les carriers appelés « perreyeux » quittèrent le pays, entraînant la baisse de la population qui se stabilisa aux environs de 600 habitants. Dans les galeries creusées par les « perreyeux » aux flancs des coteaux de Montsoreau étaient cultivés les champignons dits de Paris, mis en conserve dans des usines.

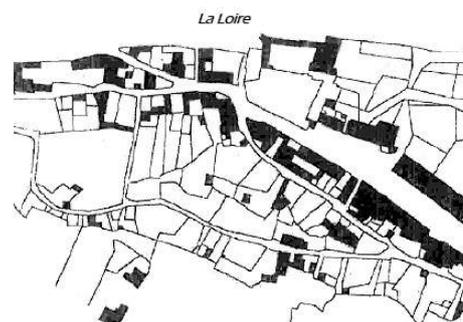
Le XIXe siècle a modifié l'apparence du village par la construction en bordure du fleuve, de la route de Saumur à Candès-Saint-Martin. Rest fût ainsi écarté du lit de la Loire et la base de la face Nord du château fût bordée par la route nouvelle (1829-1833). Entre Rest et la vieille ville se construisirent des maisons en tuffeau blanc, issu des carrières des coteaux.



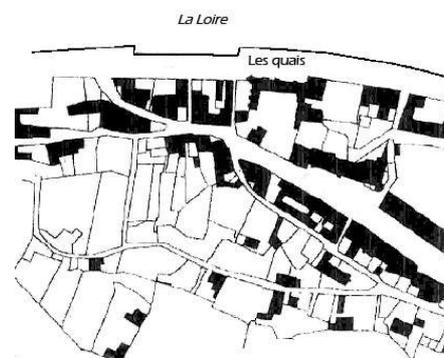
Création de la route au pied du château de Montsoreau

Dessins du marquis de Geoffre

Reproduction B Rousseau, Service de inventaire de Maine et Loire



État du bâti, cadastre de 1813



État du bâti, cadastre de 2000

Quelques dates importantes dans l'histoire du château de Montsoreau

- Vers 990, le comte Eudes de Blois fait fortifier une butte rocheuse qui domine le fleuve et renforce le contrôle de la confluence (actuel emplacement du château). Peu après sa mort, en 996, la forteresse est prise par le comte d'Anjou Foulques Nerra qui y installe l'un de ses vassaux et en fait une châtelainie (attestée en 1001).
 - Le château est reconstruit au milieu du XI^e siècle.
 - Vers 1101 – Le fils de Guillaume, Gautier donne à Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud, une partie des terres nécessaires à l'installation de la nouvelle communauté religieuse.
 - 1156 – Henri II Plantagenet assiège et prend le château à Guillaume III.
- XII^e siècle – la seigneurie de Montsoreau est détentrice d'un péage ou « tonlieu » perçus par les cargaisons des bateaux.
- 1171 – Construction de maisons à l'intérieur de l'enceinte du castrum par les moines de Turpenay.
 - Début XIII^e, la seigneurie passe dans la famille Savary de Montbazou, puis, vers 1362, dans celle de Craon, avant d'appartenir aux Chabot.
 - 1445 – Jeanne Chabot épouse Jean II de Chambes.
 - 1453 – 1463 – Sous l'impulsion de Jean II de Chambes, le château prend sa forme actuelle, juxtaposant éléments d'architecture militaire et éléments d'architecture de plaisance proche de l'architecture civile. Après la guerre de 100 ans, période de croissance avec un fort développement économique de la ville et du port. Pendant les guerres de religion, la ville est pillée. Les fortifications sont détruites. S'ensuit une période d'abandon progressif du château.
 - 1804, le château, épargné par la Révolution française et demeuré entre les mains des du Bouchet de Sourches, est vendu par son propriétaire, Charles Louis du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel. Sa dégradation se poursuit, la toiture s'effondre partiellement en 1840. Pendant la première guerre mondiale, le plancher est utilisé comme bois de chauffage.
 - 1910 – L'intervention du marquis de Geoffre va permettre d'éviter la ruine totale du château qui est progressivement restauré.



Plan de François-Michel Drapeau (1782)



Source : chateau-montsoreau.com

L'architecture du château



Carte postale datant du début du XXe s. où l'on voit le château en très mauvais état

Le château de Montsoreau présente une apparence extérieure et une architecture contrastées : l'ensemble est caractéristique du mouvement qui, à la fin du Moyen Âge, fait évoluer la forteresse féodale vers une demeure de plaisance et d'agrément de style Renaissance.

La façade Nord, avec son chemin de ronde, ses mâchicoulis, ses créneaux, et les tours carrées qui l'encadrent, présente un aspect imposant et austère, à caractère militaire. La façade Sud révèle un visage plus riant qui témoigne, à l'aube de la Renaissance, d'une recherche nouvelle d'esthétisme et de confort. Le corps de logis, construit entre les deux tours, percé de multiples fenêtres à meneaux, est flanqué de deux pavillons en retour d'équerre. Ce sont dans ses angles rentrants que se blottissent les deux tourelles d'escaliers donnant accès à l'intérieur du château.

L'élégant escalier d'honneur à vis, datant du 16e siècle, présente tous les charmes de la Renaissance. Il est composé de quatre étages, rythmés de fenêtres en anse de panier, elles-

mêmes encadrées de motifs et séparées de bas-reliefs sculptés. L'un de ces bas-reliefs représente des singes hissant des pierres ; Il est agrémenté de cette devise "Je le feray ». ".

Sa terrasse à balustrade, de goût lombard, dont les disques d'ardoise contrastent avec la pierre de tuffeau, est une rareté dans la région.

Extrait de : chateau-montsoreau.com

2.2.2.3 – L'histoire de Chouzé-sur-Loire

L'histoire de Chouzé ne se définit pas à travers des événements historiques prestigieux mais néanmoins s'inscrit comme un élément important dans l'histoire des paysages du Val de Loire UNESCO.



Chouzé sur Loire – Le front de Loire de Chouzé sur Loire est particulièrement représentatif des villes et villages des bords de Loire, avec ces constructions en tuffeau et ardoise aux volumes harmonieux, organisées autour d'un port composé de cales, quais et perrés, accompagnant le fleuve majestueux.

Contrairement aux deux autres villages, Chouzé ne profite pas de la présence du coteau, il s'est implanté sur une butte insubmersible. Cette implantation le met à l'abri des crues les plus fréquentes. Les premiers agriculteurs se sont accrochés à ces buttes afin de profiter des terres fertilisées par les amendements déposés par les crues de la Loire. Au XIIe siècle, Henri II Plantagenet fait établir les premières turcies (petites digues) qui avaient pour fonction de casser les effets négatifs des courants violents, lors des crues, tout en permettant l'expansion de l'eau et le dépôt des limons fertiles.

Chouzé-sur-Loire est un témoignage intéressant de l'acharnement des hommes à aménager et investir ce territoire.

2.2.2.4 – Les protections contre les crues

Sur la rive droite de la Loire, « La grande levée »



La grande Levée - Chouzé-sur-Loire

Vers 1165-1170, Henri II Plantagenet décide, avec l'accord des seigneurs ecclésiastiques et laïcs de la région (dont le seigneur de Montsoreau et son fils) la construction d'une levée parallèle au fleuve, sur plus de 45 km, de Saint Patrice près de Langeais, jusqu'à Saint Martin de la Place près de Saumur. Il s'agit de la première « Grande levée ». Elle passe au Nord de l'Île au Than, sur les communes de Varennes-sur-Loire et de Chouzé-

L'ouvrage était destiné à protéger les terres cultivables. Il s'agit là d'une décision majeure dans l'histoire de l'aménagement du Val de Loire. L'édification des levées s'est ensuite poursuivie sous les Valois, puis sous Louis XI et jusqu'aux périodes plus récentes.

Sur la rive gauche de la Loire

La levée, sur laquelle passe actuellement la départementale 751 a été édifiée au début du XIXe. Auparavant, la route passait au cœur de l'ancien village. Les rives étaient naturelles, comme on peut les voir sur le plan de 1782 de François-Michel Drapeau (p.35). On voit également sur ce plan qu'au niveau du lieu-dit de la Maumenière, la route partait du port de Rest (rest selon l'étymologie latine désigne les filets de pêche) vers le coteau. Les bateaux venaient au pied de la falaise prendre livraison des pierres de tuffeau extraites dans les caves de la falaise. À ce niveau et jusqu'à l'église, la route a été construite sur un remblai de 3 mètres de haut.

Sur la rive droite de la Vienne

Les habitants de Savigny-en-Véron se sont toujours opposés à la construction d'une levée de protection contre les crues. Les habitations du bourg, situées sur des tertres naturels, au-dessus de l'altitude 32.5 m, y sont à l'abri des crues modérées.

Sur la rive gauche de la Vienne



Crue de la Vienne en 1904. Les paysans livrent la traite journalière des vaches à la laiterie d'Avoine en barque.



La crue de 1926 n'a pas empêché le mariage de Florent Mureau et de Maria Juet à Savigny en Véron.



Crue de la Vienne en 1927



On trouve de nombreuses cartes postales anciennes qui rendent compte de l'importance des crues.

Le village de Saint-Germain-sur-Vienne n'est pas protégé des inondations. La départementale 751 est cependant surélevée.

2.2.2.5 – Un site marqué par la navigation fluviale

La Loire et la Vienne sont naviguées depuis les temps anciens autant pour les marchandises que pour les voyageurs. La confluence a largement favorisé la navigation.

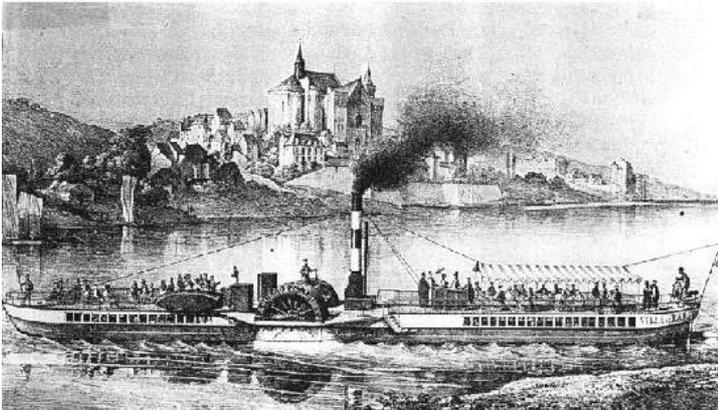
En 1340, sous Philippe Le Bel, la « Communauté de marchands fréquentant la Loire et les fleuves descendant en Icelle » est créée.

Sous l'ancien régime, le trafic fluvial était intense. Au bourg se rejoignaient trois tronçons : ceux de Chinon (sur la Vienne), d'Amboise à Candes et de Candes aux Ponts de Cé (sur la Loire). C'était une gare de triage pour les bateaux montants, avalants et traversants de la Loire et de la Vienne. Les mariniers y faisaient étape, y étaient contrôlés par les agents de ferme et acquittaient le péage.

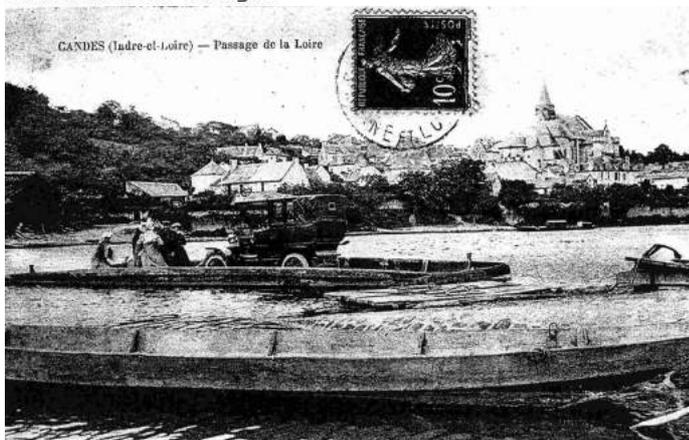
Cette activité engendrait des emplois sédentaires : charpentiers, cloutiers, taillandiers pour l'entretien des bateaux ; baliseurs pour marquer les chenaux ; métiers de bouche : boulanger cuisant le pain Chaland qui se conservait longtemps. Enfin le trafic du sel venant de Bretagne avait induit la présence d'un poste de garde, avec des inspecteurs de la gabelle. Outre le transport des matières premières ou transformées : sel, poissons, coquillages ou toiles de Bretagne, produits exotiques pour les montants, charbon de Saint-Étienne, vin de Roanne et de Candes, sabots de l'Allier, faïences de Gien et de Nevers pour les descendants, on trouvait au mouillage des bateaux boutiques, des mariniers colporteurs.



Le port de Candes-Saint-Martin. À noter la présence du moulin à vent sur le coteau. Adolphe et Émile Rouargue. Gravure 1856



Au temps des bateaux à vapeur sur la Loire. Gravure extraite de "Candes au cours des âges"



Traversée de la Vienne par le bac à Candes qui fonctionnera jusqu'au milieu des années 1960





Carte topographique de la Loire 1848 – 1851

Elle a été établie dans le cadre d'un vaste programme d'études ordonné par le ministère des travaux publics après la grande crue de 1846. Pour la première fois, elle couvre l'ensemble de la vallée de la Loire. Élaborée sous la direction de l'ingénieur en chef Coumes, ce document se compose d'un ensemble de grandes planches dont l'une est entièrement consacrée aux clefs de lecture du nombre très important d'objets représentés, regroupés en rubriques : cultures, topographie, voies de communication y compris vestiges romains, signes particuliers pour le service de la Loire. Villes, hameaux, fermes isolées y sont figurés avec minutie. A.E. Coumes la reprendra en 1863, sous une forme colorée et simplifiée (absence de relief en particulier).

Sur cette carte, on voit les nombreux épis qui ont été installés en amont de Montsoreau à partir de 1825. Ces épis sont aujourd'hui des îles boisées.

Extrait de Portrait de Loire. Iconographie du XVIIe siècle à nos jours. CORELA. Édition Coiffard. 2004

En 1840, dans « l'histoire de la navigation intérieure », Dutens raconte que « 400 bateaux de toute grandeur, partis de Nantes avec un vent favorable, furent obligés de s'arrêter à l'embouchure de la Vienne et d'y séjourner tout l'hiver »

Des voyageurs illustres sont passés sur ce site : le roi René en descendant en Provence, Louis XI qui s'arrêta aux châteaux de Candès et de Montsoreau, Anne de Bretagne, Mme de Sévigné, Stendhal ...

En 1737, sont mis en service des "coches d'eau" confortables, relayés ensuite par les bateaux à vapeur, eux même détrônés par le chemin de fer.

Le dernier transport par eau d'un marinier de Candès a eu lieu en 1913. Les marins sont alors sédentarisés, généralement convertis en vigneron.

Si la batellerie décline sous la Restauration, les vins de Candès jouissent d'une faveur croissante.

En 1841, on compte 23 corps de métiers exercés dont : marinier, cultivateur, fonctionnaire, boucher, boulanger, tisserand, sabotier, tonnelier, charpentier, tailleur de pierre couvreur, carrier, cloutier, serrurier, cordier, ferblantier... et également un chirurgien, et en 1853, deux médecins.

Suite à la loi du 30 floréal an 10 (1802), un bureau de perception pour l'octroi de la navigation est créé à Candès. On y installe un poteau garni d'une plaque précisant le tarif de perception concernant la navigation entre Tours et Candès.

Un bac assurait autrefois la traversée de la Vienne au droit de Candès. Son service a perduré jusqu'en 1969 environ, année de la construction du pont sur la rivière. En 1837 (cadastre napoléonien, l'abordage du bac s'effectuait côté bourg, au bout de la rue du port. L'accostage a été ensuite déplacé un peu en amont, à l'extrémité de la rue du Bac. Côté rive droite de la Vienne, le bac abordait à l'extrémité d'un chemin, au lieu-dit la Coue du Pré.

2.2.2.6 – Les aménagements portuaires

La navigation de la Loire et de la Vienne a nécessité la construction de ports, de cales et de quais qui ont été répertoriés dans une étude. Au total, 36 ouvrages ont été repérés sur le site étudié (plan page suivante).

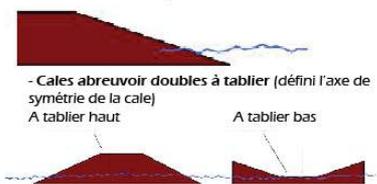
Les cales

Une cale est un terme générique qui définit un module portuaire. C'est un plan incliné, perpendiculaire ou parallèle au fleuve, le plus souvent maçonné ou en pierres de taille qui permet l'accostage ou la mise à l'eau de bateaux, mais aussi le chargement et le déchargement des marchandises voire de leur stockage.

Cale abreuvoir

Cale à pente parallèle au fleuve orientée le plus souvent vers l'amont. Le plan incliné (surface de travail) descend jusqu'à l'eau (niveau ancien de l'eau à l'étiage avant enfoncement du lit de la Loire) et il n'y a pas de perré de quai et les bêtes peuvent venir s'y abreuver en toutes saisons.

- Cale abreuvoir simple



Au XVIIIe et au XIXe siècle, les cales abreuvoir construites sous l'ancien régime, sont caractérisées par une pente forte et donc peu praticables par les charrois (tirés par les chevaux) qui risquaient de verser en manoeuvrant. La pente pouvait de plus présenter un dévers vers le fleuve.

À la fin du XIXe siècle, les vieilles cales peu praticables sont reconstruites et remplacées par des cales abreuvoir simples ou doubles qui sont alors plus larges et surtout avec des pentes beaucoup plus douces.



Cales abreuvoir en long

Cale large à pente forte plus ou moins courte, perpendiculaire au fleuve et qui descend jusqu'à l'eau (niveau ancien de l'eau à l'étiage avant enfoncement du lit de la Loire) et il n'y a pas de perré de quai et les bêtes peuvent venir s'y abreuver en toutes saisons. Ou cale d'abordage, ouvrage de l'ancien régime qui permet d'accoster quelque soit le niveau d'eau.

- Cale abreuvoir en long simple



- Cale abreuvoir en long à tablier haut



- Cale abreuvoir en long à tablier haut encastré



Cale en tablier

Cale moderne de la deuxième moitié du XIXe siècle qui correspond au manque d'espace de travail, rencontré à cette période. Ce type de cale possède un pavé en pente douce (6 à 7 %) qui ne descend pas jusqu'à l'eau mais est relayé par un petit quai droit et incliné qui lui plonge dans l'eau. La jonction entre le pavé et le perré de quai se fait au niveau d'une arête de quai.



Cale à éventail

Absent sur le site étudié

Perré de levée

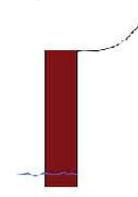
Absent sur le site étudié

Quai

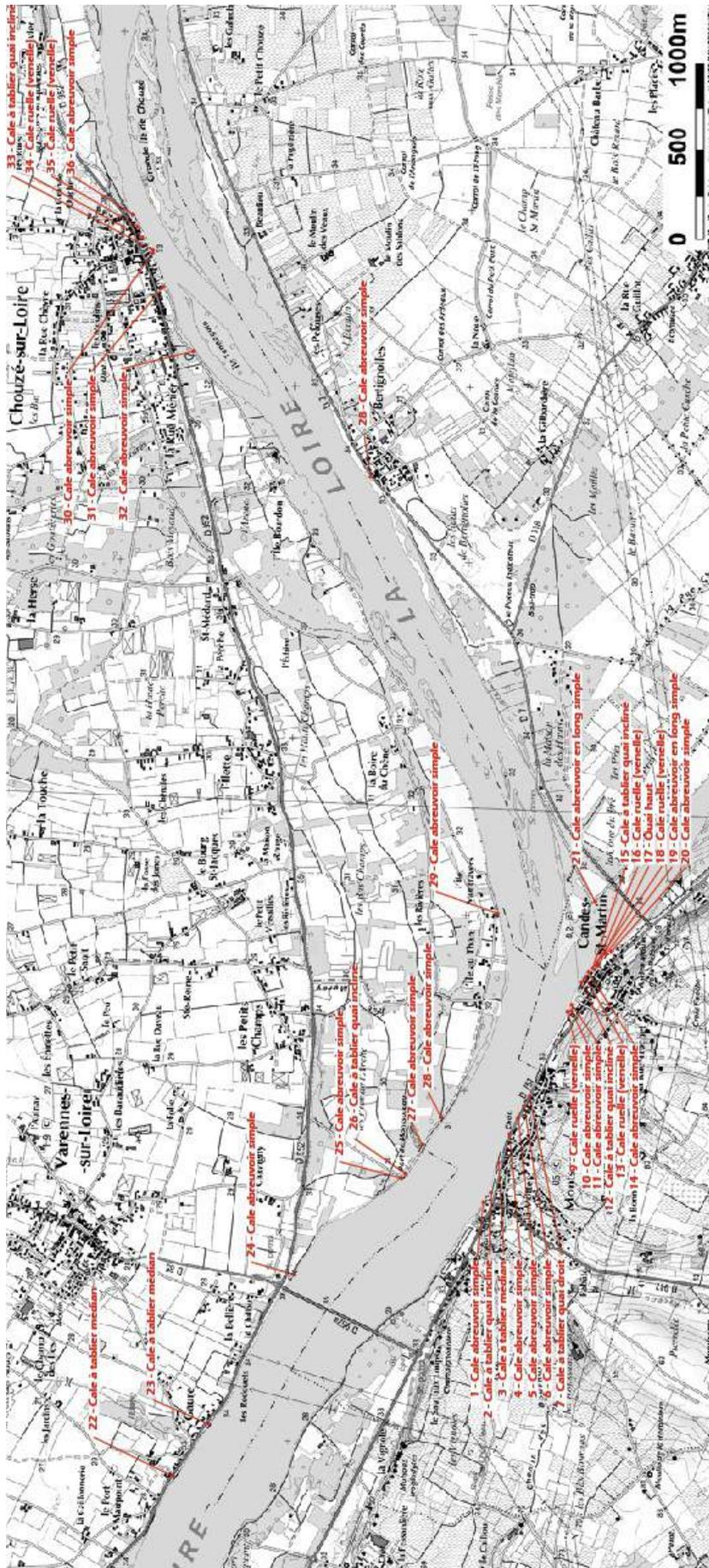
Dans une typologie de modules portuaires, nous emploierons le terme technique de quai, uniquement pour désigner les ouvrages généralement récents, haut de plus de 4 mètres par rapport au niveau ancien de l'eau à l'étiage et à pente verticale. Sur un quai il n'y a pas de possibilité de décharger des bateaux à bras d'homme.

Le quai haut

Ce type de quai appareillé peut être ancien. Il correspond à un usage industriel minier ou de carrière et ne permet un déchargement des bateaux par gravité.



D'après l'étude DREAL Centre en 2006 sur le recensement des cales et quais sur la Loire et ses affluents anciennement navigués

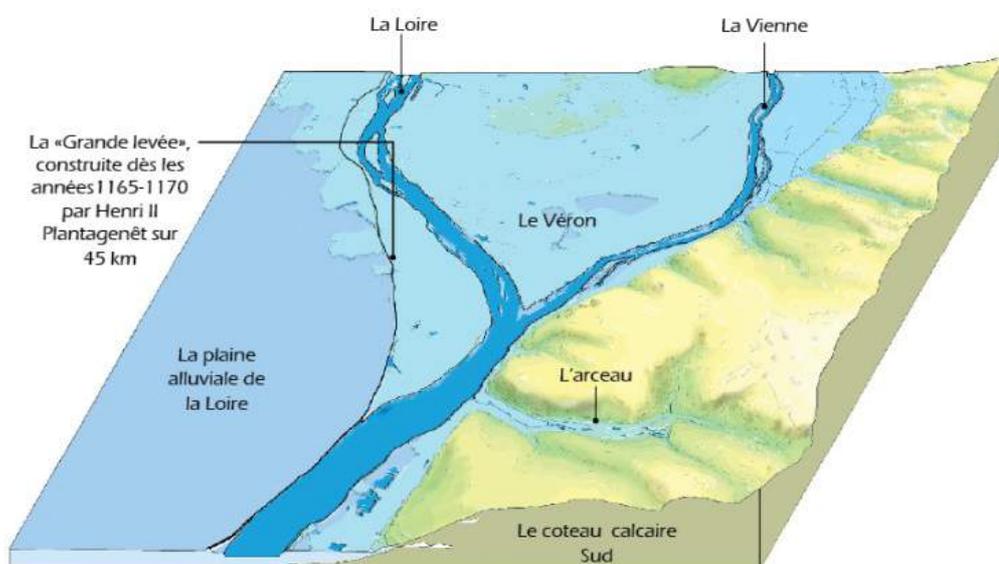


2.2.3 – Un paysage culturel : héritage de l'activité humaine et de son adaptation au milieu naturel

On trouve sur le site l'illustration la plus remarquable d'un des critères d'inscription du Val de Loire au patrimoine Mondial de l'Unesco « la mise en valeur soignée des terroirs et l'édification d'un habitat d'une qualité remarquable composent des paysages où l'art de la taille sous toutes ses formes parle le plus haut dans l'aire culturelle Ligérienne »

Le site dans sa configuration « naturelle »

La Loire et la Vienne ont longtemps divagué dans leur plaine apportant sédiments et alluvions, la confluence des deux cours rendant plus prégnante la présence de l'eau sur le site. Aujourd'hui encore, la Loire est qualifiée de « plus grand fleuve sauvage d'Europe ». Elle a pourtant, dès le Moyen Âge, fait l'objet d'aménagements destinés à maîtriser son cours pour protéger les cultures et les habitations. Toutefois, les boires, bras de Loire, zones inondables illustrent bien le fonctionnement naturel du fleuve.



L'implantation de l'habitat

L'implantation de l'habitat a visé la proximité de l'eau pour bénéficier de sa présence, tout en gardant une distance suffisante pour ne pas en subir les contraintes. Ainsi, au fil du temps, les villages se sont constitués. Le cas de Savigny-en-Véron et du hameau de Bertignolles illustrent bien cette complicité entre l'homme, la Loire et la Vienne. Certaines habitations restent toutefois très exposées au risque de crues. Sur l'île au Than, 6 maisons ont été détruites par celle de 1910.

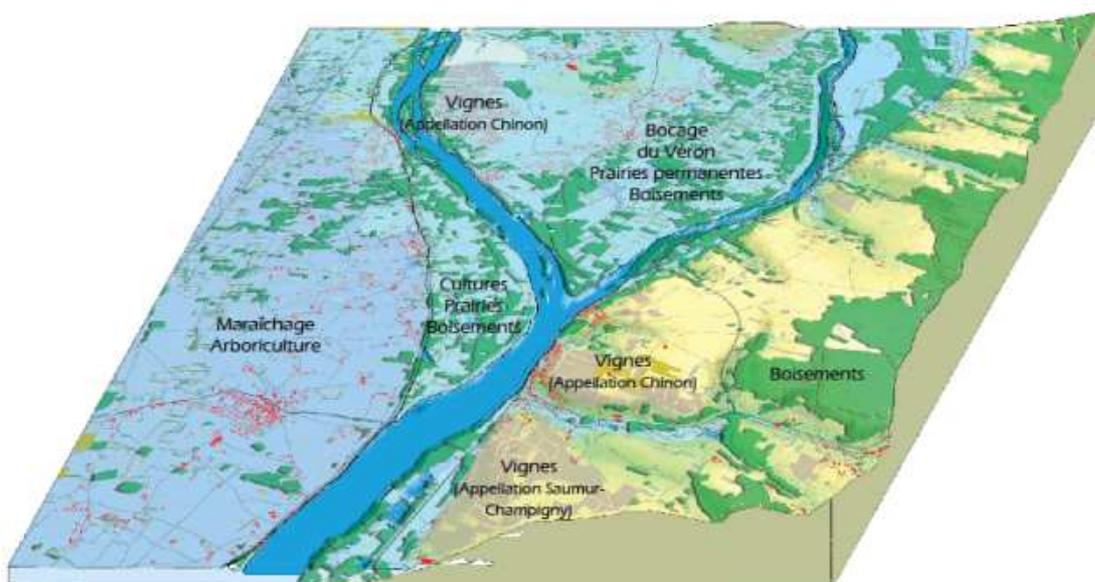
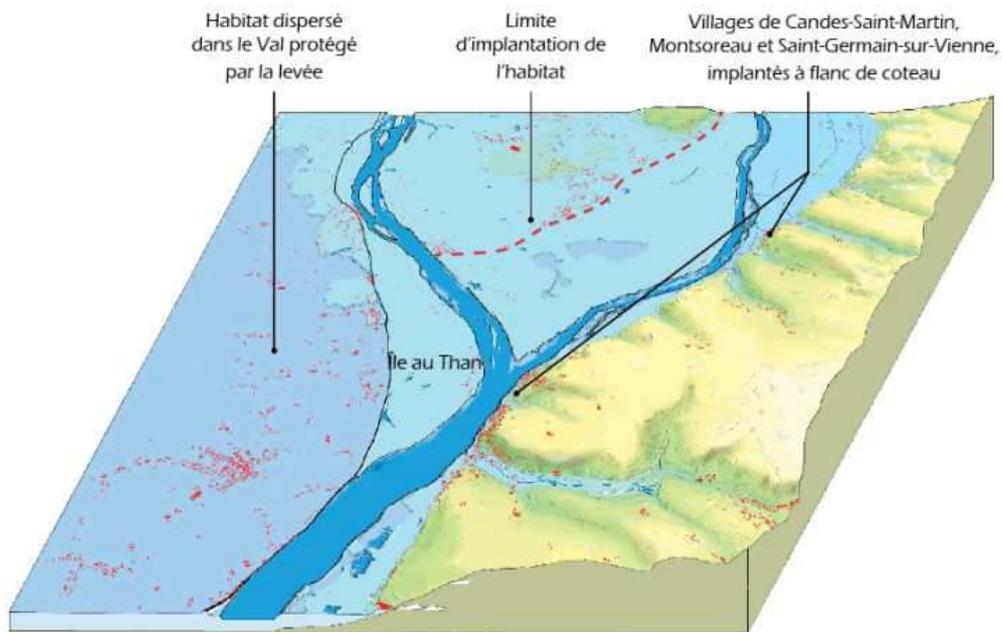
Des qualités agronomiques diverses

L'exploitation agricole du sol rend bien compte de l'adaptation de l'homme aux contraintes du site pour en valoriser toutes les potentialités.

– La vigne se trouve en dehors des zones inondables. Elle est présente sur les hauteurs du coteau Sud depuis le Moyen Âge et produit un vin de qualité.

– Le maraîchage et l'arboriculture, productions à haute valeur ajoutée, se trouvent dans les terres fertiles du val, protégées des inondations par la levée.

– L'élevage valorise les terres inondables, en particulier, les terres du Véron où l'on trouve un paysage de bocage très spécifique. Sur l'île au Than, également inondable, prairies et parcelles cultivées (culture du maïs très consommatrice en eau) se partagent le territoire.



2.2.3.1 – De simples villages dotés d’une architecture exceptionnelle

A Candes, 19 édifices (protégés ou non) sont repérés par le pré-inventaire, pour un village qui ne compte aujourd’hui que 225 habitants. Candes est un bijou resté intact.

Un patrimoine bâti particulièrement représentatif de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Le site de la confluence exprime à travers les villages qui le composent toutes les grandes caractéristiques urbaines et architecturales composantes de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit au Patrimoine Mondial de l’Humanité.

Tout ici est harmonie, par le choix d’implantation des habitats, conditionné par les impétuosité du fleuve et de la rivière. L’organisation si caractéristique d’un habitat à flanc de coteau qui s’exprime avec beaucoup de majesté autour des villages de Candes-Saint-Martin et Montsoreau particulièrement représentatif d’un modèle répandu, le long de la Loire en Touraine et en Anjou.

En effet, l’homme utilise depuis toujours la pierre de tuffeau des coteaux, lieux d’extraction privilégiés, laissant des cavités peu à peu colonisées par les hommes du cru. Au fil des siècles des maisons sont venues s’implanter dans le prolongement des cavités, parant ainsi le flanc de coteau d’habitations reprenant le nuancier de la pierre locale.

L’unité des matériaux, la volumétrie et l’étagement des constructions permettent encore de lire le socle naturel d’implantation.

Pour d’autres villages, c’est la présence de micro-reliefs (anciennes terrasses alluviales, bourrelet de rives, buttes insubmersibles...) qui ont permis l’installation, à l’instar de Chouzé-sur-Loire ou de Savigny-en-Véron.

Ces micro-reliefs, préservant les habitations des crues les plus fréquentes, permettaient aux agriculteurs de rester au plus proche des zones agricoles fertiles.

Enfin la présence de l’eau et de la marine de Loire, jadis fleurissante, a généré un grand nombre d’ouvrages liés à la navigation. C’est le cas des ports éléments constitutifs des villages du site dont on trouve ici les différentes typologies représentatives des périodes historiques.

Si l’architecture monumentale est représentée à travers la collégiale de Candes et le château de Montsoreau, l’architecture vernaculaire est également extrêmement soignée, profitant des savoir-faire forgés dans le val lors de la Renaissance. Ainsi les encadrements de baies, les corniches et autres éléments de modénatures ainsi que les clôtures sont traités avec soin et technicité, souvent décorés et sculptés, toujours en pierre. L’ensemble donne un sentiment de richesse et de savoir-faire exceptionnels.



Montsoreau. Les constructions, par l’utilisation de la pierre locale (tuffeau), font corps avec le coteau troglodytique.



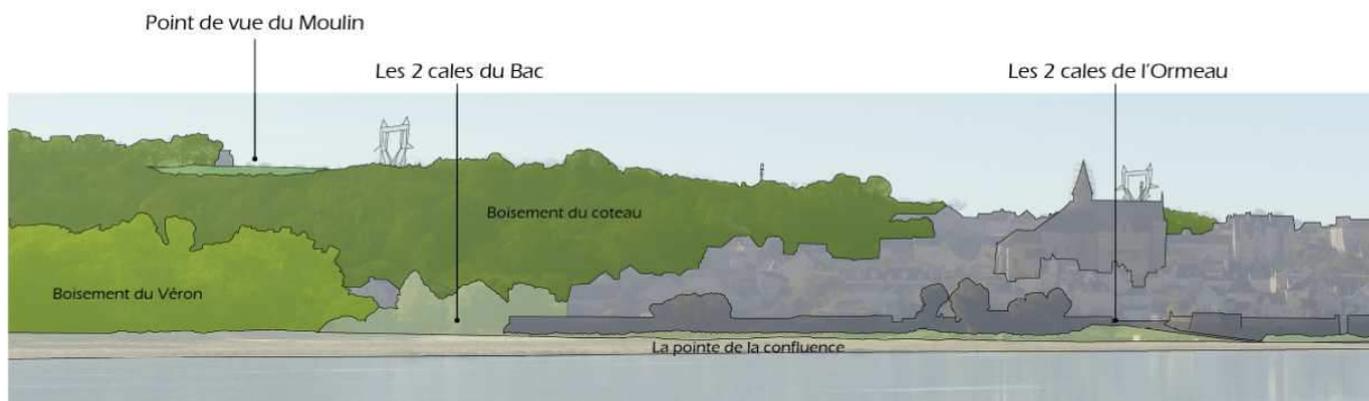
Candes St Martin. Une composition urbaine tournée vers la rivière, l'ensemble est dominé par la collégiale, très représentatif du modèle urbain ligérien



Chouzé sur Loire. L'utilisation du tuffeau, l'appareillage des murs en pierre de taille confèrent au lieu une grande qualité esthétique

Des villages-ports

Enfin les ports sont accompagnés de fronts bâtis particulièrement remarquables, fortement influencés par les grands aménagements portuaires du XIXe siècle comme à Chouzé ou



Montsoreau. La composition urbanistique de ces fronts urbains est renforcée par la qualité des matériaux utilisés, comme le tuffeau ou l'ardoise qui signent visuellement ces façades urbaines. Ces fronts bâtis se répondent visuellement l'un l'autre, sur l'ensemble du site, accrochant les perspectives.



Candes-Saint-Martin

Section B1 du Bourg - Cadastre napoléonien – 1837 – Archives départementales

Le port de Candes-Saint-Martin dans son contexte

Les 3 cales au niveau de
la rue de la Vienne

La cale du port de la
Fontaine

Parc boisé

Le village de Candes-Saint-Martin présente une silhouette très compacte, dominé par la collégiale et encadré par des boisements. Il n'y a pas de quai, mais une succession de murs de soutènement qui délimitent les jardins et protègent les habitations donnant directement sur la confluence. Les cales permettent aujourd'hui aux promeneurs d'accéder à l'eau

Les aménagements portuaires sont particulièrement intéressants car les rives n'ont pas subi d'alignement au cours du XIXe siècle. L'état actuel doit être assez représentatif de l'état des berges d'un bourg de Loire avant le XIXe siècle : des cours et des jardins particuliers descendant jusqu'au fleuve, des murs bordant une partie du cours d'eau, des venelles débouchant perpendiculairement sur l'eau (rue du Port, rue basse, rue des Martins Pêcheurs).

Le port de Montsoreau

Le village de Montsoreau est plus étendu, dominé par le coteau viticole et la falaise de tuffeau. La silhouette du château domine la Loire. La route départementale, délimitée par le mur parapet, dessine une ligne continue et crée une sorte de soubassement au front bâti du village. Elle permet d'accéder aux nombreuses cales du village.

Au VIe siècle, lorsque Rest est mentionné pour la première fois, c'est semble-t-il un endroit où l'on peut accoster. En 1117, Geoffroy Fulcrade donne à l'abbaye de Fontevraud le port du bourg, c'est-à-dire le contrôle du bac traversant la Loire et ses revenus et la possibilité de percevoir les péages sur les hommes, bêtes et marchandises transitant par le port.

Progressivement de nouveaux péages sont créés : droit d'arrivage du bateau, de courtage (sur denrées débarquées et vendues), de mesurage, de minage (sur marchandises débarquées et mesurées)...

Le village de Montsoreau était un lieu de passage important : voyageurs prenant le coche d'eau, qui s'arrêtaient au port de Montsoreau pour se rendre à l'abbaye de Fontevraud.

Des milliers de bateaux de commerce ou de voyageurs passaient chaque année devant Montsoreau, qui en a gardé les marques : quais, ruelles d'accès au port.

C'est par ce port que transitaient les approvisionnements de l'abbaye royale de Fontevraud, les productions de nombreux domaines Fontevristes, des tonnes de tuffeau, des vins locaux, des fruits, le bois ... mais aussi les blés du Loudunais, les vins du Chinonais et du Poitou.

Au XIXe siècle, en raison de la forte croissance de la production des carrières de tuffeau, les carriers entreposaient les pierres sur le port et ses rives proches, ce qui posait des problèmes d'encombrement et d'usure du port. Face au mécontentement des usagers du port, quelques carriers construisirent alors des ports privés comportant de longs quais pour le stockage.

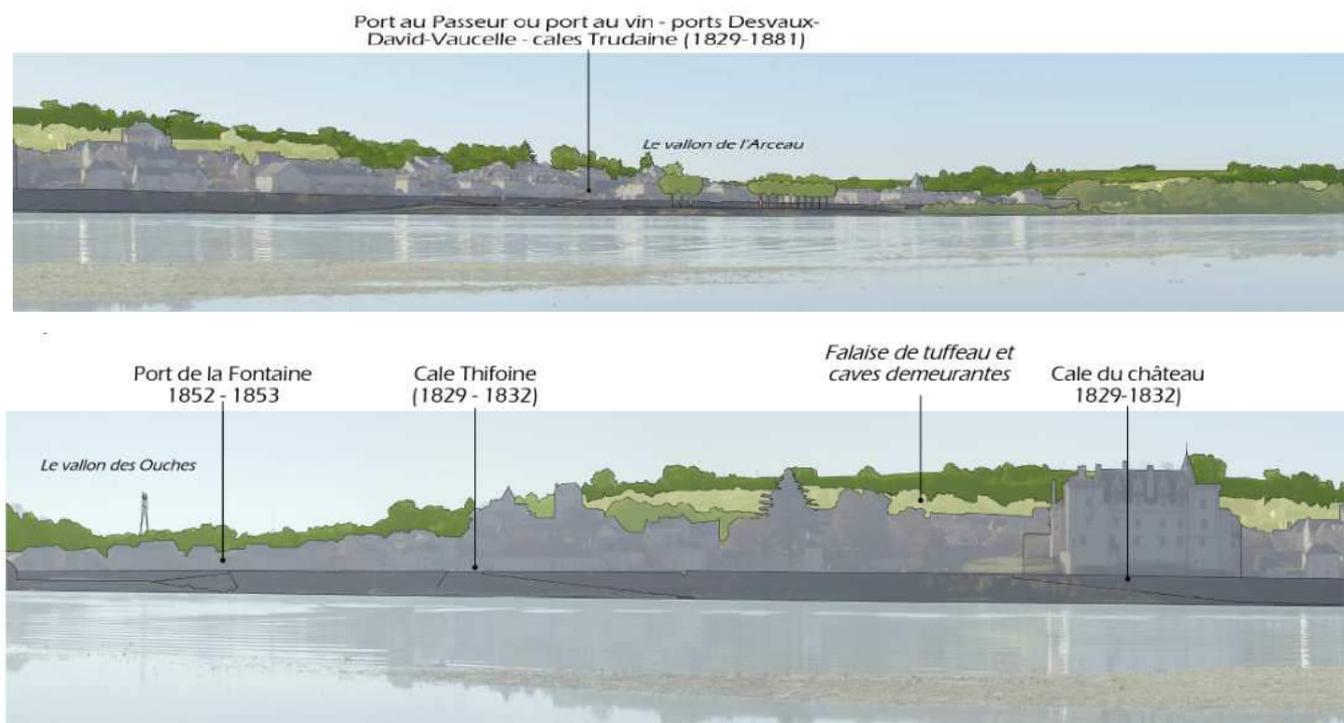
Le port actuel résulte de 3 ports privés (1858, 1860, 1865) et d'un port public qui desservait le bac.

La partie la plus ancienne du port de Montsoreau correspond à "la cale du passeur" (ainsi nommée

dans les textes et archives). Elle comporte une cale d'embarquement pour le bac qui reliait Montsoreau à la rive opposée. Elle correspond à la partie la plus en amont du port et servait à l'embarquement des pierres de tuffeau à destination de Saumur, Angers et Nantes.

La partie centrale du port (1862), aujourd'hui plantée d'une rangée d'arbres, apparaît sur un projet d'agrandissement de 1879. Elle était constituée de 2 ports privés "Sieurs Vacelles" et "Frères Desvaux".

La partie située à l'aval (sur la presqu'île) a fait l'objet d'une autorisation préfectorale de remblai à titre privé en 1865. Le pétitionnaire (Sieur Lefié-Chauvelin) demandait également l'autorisation d'y construire, ce qui lui a été refusé au motif que cela "nuirait à l'écoulement des eaux de crues".



Montsoreau en 1892. Envahissement des cales et ports par les dépôts de pierre de taille de tuffeau et leur transport par la marine de Loire – Images du patrimoine, N°283

*Le renouvellement des quais, cales et ports au XIXe siècle **

En 1827, lorsque est proposée la construction de la partie montsorélienne de la nouvelle route de Saumur à Chinon et quand est choisi le projet d'une chaussée à établir en bord de Loire, tous les aménagements des berges sont reconsidérés.

Tous les anciens ports sont détruits et le long de la rive une voie est établie sur une levée constituée d'un long talus empierré qui, côté Loire, donne accès à de nouvelles cales. Dans le projet de 1827, l'ancien site du port des abbesses est supprimé ainsi que plusieurs autres et il n'est envisagé d'établir qu'un seul port : une cale double à tablier médian au niveau de l'ancien port au vin.

Très vite, le projet est amendé, tant à la demande des autorités publiques que de particuliers, négociants ou carriers, qui proposent de participer au financement de la route à condition que soit construit, devant leur propriété, un port d'accès où ils pourraient entreposer des marchandises. De même, au fil du temps, il est décidé d'établir plusieurs escaliers sur les flancs du talus de la levée afin de permettre un accès à l'eau ou pour des embarcations légères.

Enfin, au cours des décennies suivantes, plusieurs de ces ports sont modifiés ou agrandis, le plus souvent à la demande de particuliers et au fil notamment de l'augmentation du transport de pierres de taille de tuffeau. Les berges n'atteindront leur configuration actuelle que dans les années 1880. En rive droite, les rampes des sites d'habitations agglomérées de l'Île au Than sont conservées, et trois cales supplémentaires sont créées ou réaménagées au cours du XIXe siècle.

Le port de Chouzé

Au début du XIXe siècle, le port de Chouzé est équipé de deux petites cales opposées (type cale abreuvoir double, à tablier haut) situées au niveau de l'église (cadastre napoléonien).



Le port de Chouzé-sur-Loire

En 1832, les habitants de Chouzé se plaignent des ensablements au droit de la commune et craignent que le port ne devienne impraticable. Ils incriminent les épis établis à proximité de Chouzé

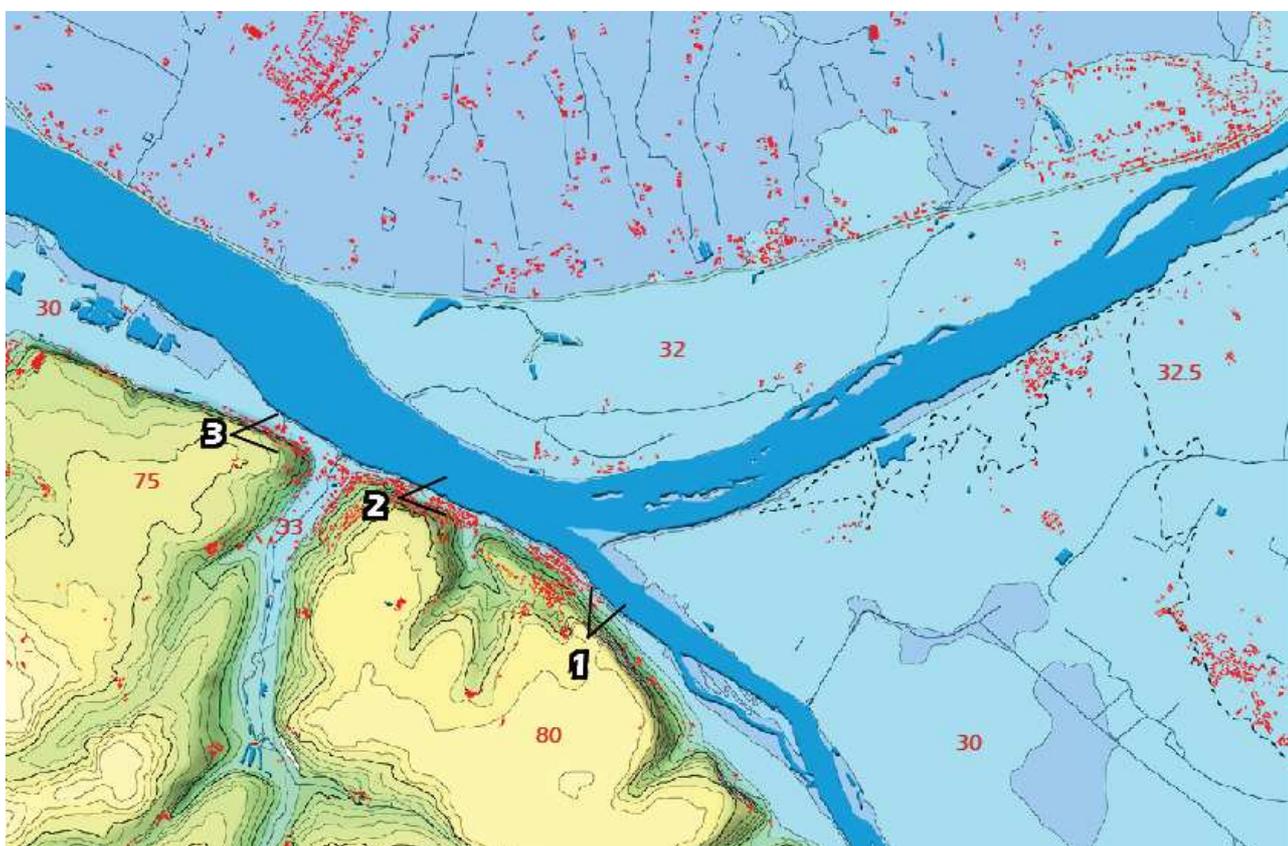
en 1825 et demandent que ces derniers soient coupés pour éviter l'accumulation de sable, mais l'administration refuse et propose au contraire d'établir de nouveaux ouvrages dans le lit de la Loire. Les digues complémentaires sont terminées en 1841.

La même année, l'ingénieur Cormier expose que les deux cales du port de Chouzé ne suffisent pas aux besoins de la localité (embarquement de vins de Bourgueil, grains, bois) et propose un projet de nouveau port. Les travaux sont réalisés en 1841 et 1842. Ils consistent en l'établissement d'un avant port constitué d'une longue cale permettant de charger et décharger les bateaux à tous niveaux d'eau (hors les cas de grandes crues seulement, le quai n'étant pas submersible).

En 1842, l'ingénieur en chef Lemière rapporte que le bourg de Chouzé était autrefois éloigné de près de 300 mètres de la voie navigable en été et qu'il se trouve, grâce aux travaux d'endiguement qui ont été faits, longé par un beau chenal en toutes saisons. Il précise également que le nouveau port est équipé de « moyens d'accès à la rivière pour le chargement et l'exportation des produits ».

Le quai de Chouzé est exhausé et élargi en 1873 suite à un projet approuvé par décision ministérielle du 24 juillet 1866 (la commune manque d'argent en 1866 mais peut financer les travaux en 1873).

Le port de Chouzé est réhabilité en 1999 (restauration et mise en lumière du site). Des travaux de valorisation sont réalisés en 2010-2011.



Les vues en belvédère

2.2.3.2- Un site prodigue en vues exceptionnelles (une sélection est présentée ci-dessous)

Une des qualités majeures de ce site est d'offrir de superbes vues sur la Loire, la Vienne et

sur les villages de Candes-Saint-Martin, de Montsoreau et de Chouzé-sur-Loire.

– Les vues en belvédère

Le relief du coteau Sud avec sa différence d'altimétrie d'environ 50 mètres, permet de remarquables vues en balcon.

Vue 1 – La vue la plus emblématique est celle du Moulin, sur les hauteurs de Candes-Saint-Martin, juste au-dessus de la confluence. Une table d'orientation est aménagée au niveau d'un ancien moulin à vent. Le site est inscrit au titre des sites et monuments naturels depuis 1935. De là, le regard porte vers les lointains à plus de 8 km sur le coteau Sud du Val. Au premier plan, le coteau très abrupt donne une vue plongeante sur la confluence de la Loire et la Vienne, sur la pointe, sur le hameau de l'île au Than rive droite de la Loire



et sur le bocage du Véron.



Vue 2 – Les villages de Candes et de Montsoreau bénéficient d'une vue panoramique sur le Val. Toutes les maisons placées sur le relief sont positionnées en balcon. À titre d'exemple, la vue n°2, prise depuis la rue de la Bonnardière à Montsoreau, dans l'axe de la Loire.



Vue 3 – Une autre vue, également superbe se trouve à l'Ouest de Montsoreau. Là, au-dessus des parcelles de vignes, on voit le château de Montsoreau qui domine la Loire.

– Les vues en vis-à-vis entre les deux rives de la Vienne et de la Loire

L'eau met à distance l'autre rive du fleuve et permet à l'observateur d'embrasser un large point de vue. Elle double le paysage en offrant l'image et son reflet. L'eau, c'est aussi le mouvement. Suivant le temps et l'heure de la journée, tout change.



Vue 4 – Depuis la rive droite de la Vienne, en quittant les massifs boisés du Véron, on découvre subitement le village de Candes avant de franchir le pont. La silhouette du village se détache dans le ciel. Le village semble se détacher du coteau pour devenir une île.



Vue 5 – A la pointe du confluent, un banc de sable (à droite de l'image) présent sur toutes les photos du site, avec une surface dépendante de la hauteur de la Loire et de la Vienne. De là, les vues sur les villages de Candes et de Montsoreau sont superbes, en enfilade. Les pêcheurs y viennent fréquemment. En été, lors des basses eaux, une véritable plage se dégage et on y vient avec son parasol.



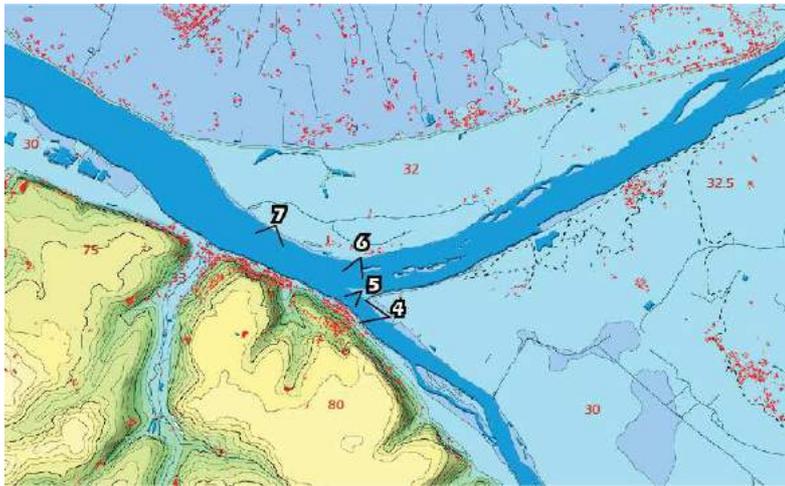
Vue 6 – Depuis le hameau de l'île au Than, situé sur la rive droite de la Loire, vue frontale sur Candes. Malgré le contre-jour, très marqué sur ce coteau exposé au Nord, on voit très nettement le front bâti de Candes, dominé par la collégiale. Sur la droite, le parc boisé du 2ème château

Vallon des Ouches

Vallon de l'Arceau

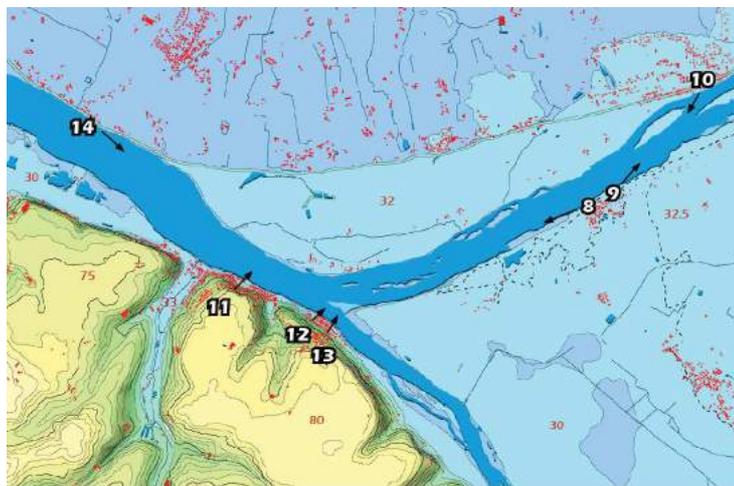


Vue 7 – Depuis le site dit « port de Montsoreau », sur la rive droite de la Loire, la vue sur le front bâti de Montsoreau est superbe. La déclivité de la ligne de crête souligne les vallons, des Ouches et de l'Arceau.



Carte des vues en vis à vis

– Les fenêtres visuelles



Carte des fenêtres visuelles

Il y a entre les ports de Chouzé-sur-Loire, de Bertignolles, de Candès-Saint-Martin et de Montsoreau des relations visuelles. Entre deux masses boisées, d'une rive à l'autre, dans la courbe du fleuve, se dessine un réseau de liens visuels, comme si les ports de ces villages pouvaient se répondre.

Ces vues évoquent les périodes pendant lesquelles la navigation sur Loire était active. On imagine les marinières se rendre aisément d'un village à l'autre.

Mais ces fenêtres visuelles sont fragiles, car la dynamique végétale naturelle est très active dans le lit mineur de la Loire. Les masses boisées de la ripisylve qui se développent sur les berges et sur les îles font écran. L'hiver, par transparence ces vues sont perceptibles, mais ne le sont pratiquement plus en période de pleine végétation.



Vue 8 - Depuis le hameau de Bertignolles, en regardant vers l'Ouest, on perçoit la présence du coteau contre laquelle la Loire vient buter. Le relief fait front. Les villages de Candès et de Montsoreau viennent à la rencontre du fleuve.



Vue 9 - Toujours depuis le hameau de Bertignolles, mais en regardant vers l'Est, on voit très bien le port et le front bâti du village de Chouzé-sur-Loire.

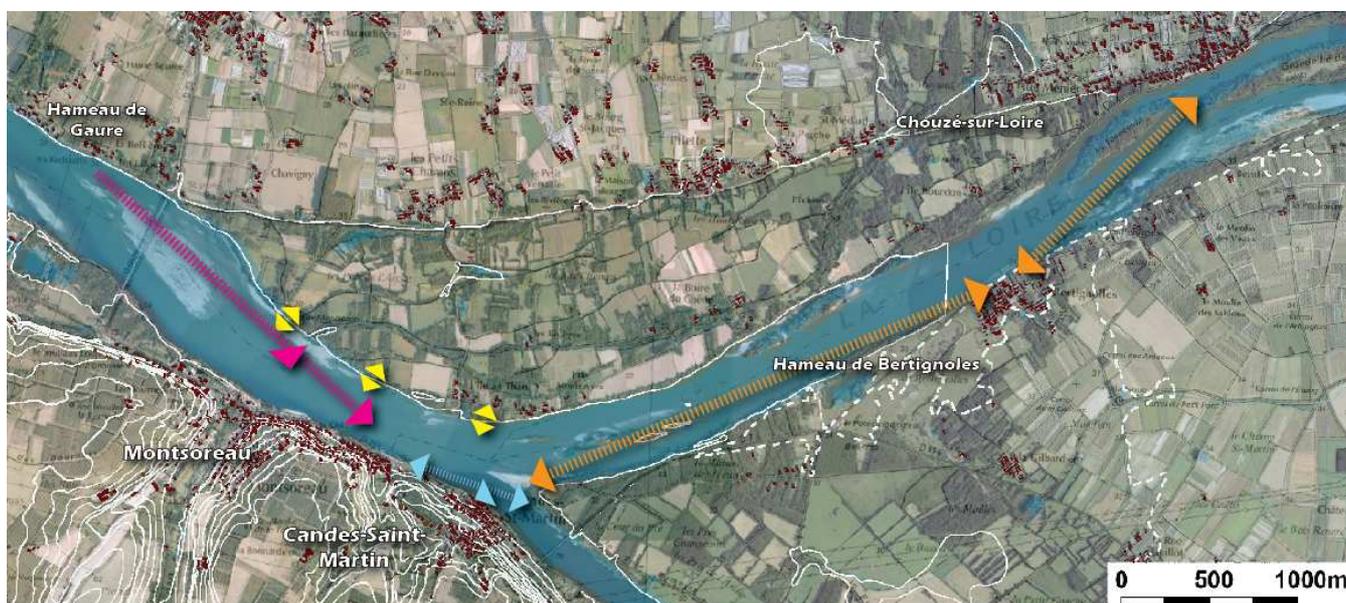
Vue 10 - Depuis le port de Chouzé, on distingue le hameau de Bertignolles dans le contre-jour.



Vues 11, 12 et 13

On retrouve des fenêtres visuelles encadrées par le bâti depuis les nombreuses rues de Candès, de Montsoreau ou du hameau de Bertignolles perpendiculaires à la Loire. Sur les vues 11, 12 et 13, on voit la pointe du confluent et à l'arrière le hameau de l'île au Than. Le relief de la rue place l'observateur en position dominante. L'eau n'est pas ici un simple horizon, elle est paysage

– Les co-visibilités



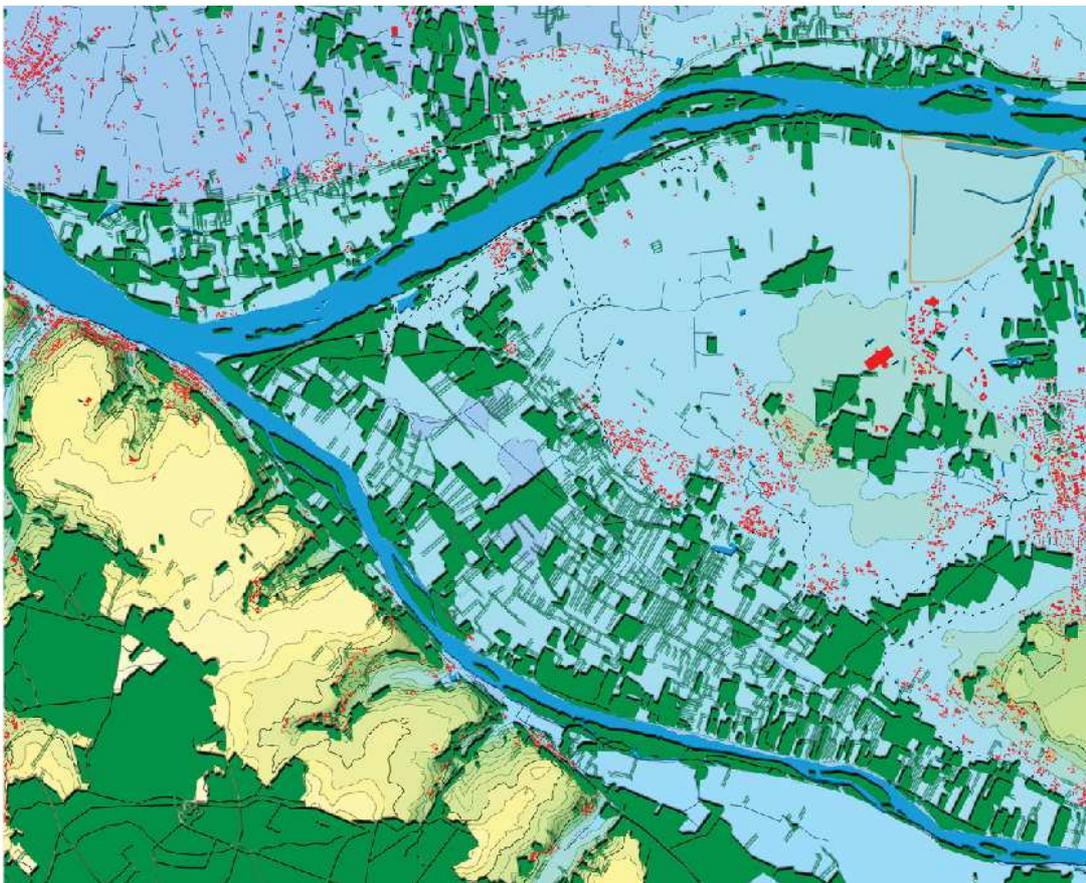
Le site se découvre au travers de co-visibilités. Les vues entre des éléments majeurs du paysage se répondent entre elles, comme en écho. Ainsi, des liens visuels se tissent dans le paysage et créent un tout complexe et cohérent : le site de la confluence Loire Vienne.

Les co-visibilités peuvent évoluer suivant les saisons en fonction des écrans visuels que crée la végétation arborée. Chacune a ses propres caractéristiques. On peut les classer en deux groupes :

- Les éléments visibles d'un autre, et vice versa :
 1. Entre le hameau de Bertignolles et Chouzé-sur-Loire (côté Nord-est). C'est un vis-à-vis entre deux fronts bâtis d'une rive à l'autre de la Loire.
 2. Entre le hameau de Bertignolles et le haut du coteau calcaire, au-dessus de Candes.
 3. Entre le chemin des mariniers et le front bâti de Candes et de Montsoreau.
- Les vues en enfilade (deux éléments sont conjointement visibles d'un même point de vue) :
 - Depuis la pointe du confluent, on voit simultanément la collégiale de Candes et le château de Montsoreau.



Quelques exemples de co-visibilités : Entre le hameau de Bertignolles et Chouzé-sur-Loire. Entre le hameau de Bertignolles et le haut du coteau calcaire, au-dessus de Candes et de Montsoreau



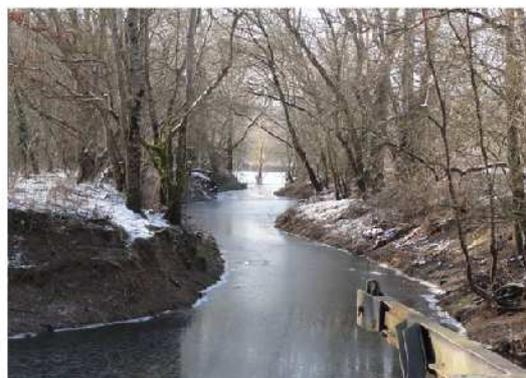
En hiver, la présence de la neige fait clairement apparaître les prairies, espaces ouverts, entourées de haies arborées



Motif très spécifique de ce bocage avec un double alignement de frênes taillés en têtard et le fossé au milieu



Une des nombreuses mares du bocage du Véron.



Le réseau de fossés dirige très progressivement les eaux drainées vers la Vienne

2.2.3.3 – Le Véron, un bocage unique en Val de Loire

Jouxtant, la plaine alluviale de la Loire, ce paysage présente des caractéristiques bien distinctes qui en font un territoire à part, le “pays du Véron”.

– Le paysage de bocage

On distingue deux Véron :

- Au Nord, le Haut Véron, au-delà de la cote d'altitude 32.5 m. C'est une vaste plaine sableuse où la vigne est très présente (AOC Chinon). Les zones bâties s'y sont implantées, à l'abri des inondations les plus fréquentes.
- Au Sud, le Bas Véron, en deçà de la cote d'altitude 32.5 m. C'est là que se situe ce paysage de bocage et de prairies permanentes unique en Val de Loire.

Le territoire présente de nombreuses spécificités :

La qualité des sols : Les sols sont de nature argilo-limoneuse en raison d'apports importants d'alluvions durant la période Holocène.

Le profil en long de la Vienne : Durant ses 10 derniers kilomètres, le profil en long de la Vienne est très peu marqué. Les alluvions forment un épais colmatage avant la confluence.

L'absence de levée le long de la Vienne : Le site reste une terre inondable et le paysage est lié à l'eau.

La trame bocagère et celle des fossés sont étroitement liées. Les prairies sont entourées de chaque côté par un double alignement d'arbres (frênes essentiellement, chênes, saules, aulnes). Entre les deux rangées d'arbres, un fossé assure le drainage des prairies et révèle la présence de la nappe phréatique très proche de la surface du sol. Le maillage de fossés associé aux nombreuses mares et trous d'eau rejette progressivement les eaux vers la Vienne. Cette forme très spécifique de haie bocagère provient des nombreux conflits entre les seigneurs du Véron et les paysans qui voulaient, en plantant chacun leur propre haie de part et d'autre du fossé séparatif, affirmer les limites de leur propriété.

La qualité environnementale du Véron. D'origine anthropique, le bocage est ici un système agronomique lié au fleuve. Il forme une alternance de secteurs à forte densité de haies et d'espaces ouverts de prairies. Plantées le long des fossés, ces haies en fixent les berges et jouent un rôle de régulation hydrique en absorbant les excès d'eau. L'arbre a été autrefois une composante essentielle des systèmes de production agricole. Son maintien permet de combiner intérêts agronomiques, environnementaux et paysagers. Les arbres isolés jouent un rôle de refuge pour la faune et la flore...

Ces pâturages, si précieux jusqu'à une date toute récente, ont fréquemment été appropriés et clos de haies après la Révolution. Ainsi ont été créés les grands bocages de la vallée angevine- et c'est le Véron- et des vallées tourangelle et blésoise. Ils présentent les caractères des bocages récents, géométriques et constitués de haies épaisses, où l'on trouve de nombreux arbres de haut jet ou taillés en têtards. Ce paysage est représentatif des bocages liés au pâturage, mais il est, notamment en Véron, enrichi de fossés où les hautes eaux permettent l'établissement de frayères et la pêche lors de la décrue.

Extrait Dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial



Gué pour la chasse au gibier d'eau aménagé dans un fossé et caché par le tronc de l'arbre.



La présence de l'élevage se fait de plus en plus rare dans les parcelles



La présence des barques en bordures des fossés évoque la pratique de la pêche lors de la montée des eaux.



Barques accostées en bordure d'une mare.



Taille des chênes en têtard.



Port sur la Vienne face à l'île du petit Thouars

– Le bocage du Véron, une culture et des pratiques liées à l'eau

Le Véron est un vaste champ d'expansion des crues, peu protégé des inondations qui joue un rôle d'éponge.

Côté Loire, le Véron est bordé par la « levée du Véron » sur 9 kilomètres, entre les hameaux de Néman et de Bertignolles. Cette levée construite au XIV^e siècle n'est haute que de 4 mètres. Elle est submersible. Lorsque les eaux montent, les vannes sont fermées, puis ensuite ouvertes pour faciliter une évacuation plus rapide des eaux.

Côté Vienne, il n'existe aucune levée. Les crues habituelles de la Vienne ne suscitent aucune inquiétude chez les habitants car les eaux montent doucement et imbibent progressivement les prairies permanentes et bocagères.

L'évacuation des eaux de la Vienne a cependant été organisée dès l'époque féodale. Un important réseau de drainage a été créé. Chaque parcelle est entourée d'un fossé, raccordé à un fossé plus important et ainsi de suite jusqu'à l'évacuation des eaux vers la Vienne. Ce maillage est étroitement lié aux nombreux plans d'eau appelés « lacs » ou « fosses ». Le soubassement imperméable du Véron constitué de sables argileux et de marnes ne facilite pas l'évacuation des eaux et il arrive parfois que les fossés débordent.

Dans le Véron, on distingue donc plusieurs types de crues :

- Les crues de la Loire qui vont submerger la levée du Véron. Ces crues sont dévastatrices, les courants peuvent détruire les cultures, affouiller les sols sableux et causer de gros dégâts.
- Les crues exceptionnelles de la Vienne qui peuvent être aggravées par le phénomène localement dénommé de « refoule », c'est-à-dire des crues conjointes de la Loire et de la Vienne. En 1856, lors de la grande crue de la Loire, les eaux du fleuve refoulèrent celles de la Vienne. On parle également de « fausses » crues de la Vienne lorsque seule la Loire est en crue et que les prairies sont inondées.
- Les crues modérées de la Vienne, très fréquentes, et dont les habitants ont su tirer profit. « ...la population rurale reste étonnamment attachée à ce milieu. L'inondation de la prairie apporte aussi quelques avantages, comme la chasse au gibier d'eau par exemple. Par ailleurs, l'isolement temporaire, qui résulte des fréquentes inondations a longtemps favorisé un certain braconnage : la rivière en crue repeuple régulièrement en poissons les nombreux trous d'eau ... aussi comprend-on mieux que les habitants de Savigny n'aient jamais demandé à être protégés des crues de la Vienne par une digue. Ses incursions en Véron n'en sont que plus fréquentes ... »

Extrait de la géographie physique du Véron de Martine Hubert-Pellier. Publication de l'écomusée du Véron. 2003



« PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA PRESQU'ILE DU VERON... » au confluent de la Loire et de la Vienne. Delalande, ingénieur-géographe du Roi delin., G. Delahaye, graveur du Roi sculps., 1774.

Coul. Lég. Dim. 1,00 x 0,72. Éch. 1/17.700

Grav. Pl. Levé sur l'ordre de « Messire Aubert chevalier du Petit-Thouars... pour l'intelligence de l'aveu de sa terre et haute justice de son château de Saint-Germain-les-Candes-Orval ... ». Territoire réparti entre les communes de Candes, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny, Avoine, Beaumont-en-Véron. Noms des fiefs, et poteaux de justice. Vue cavalière de Chinon. Villages, hameaux, châteaux, fermes, lieux dits. Terres, bois, prés, marais, vignes. Armes du seigneur.

Notice 1214

Archives nationales

– Une agriculture diversifiée dans le Véron

À la fin du XIXe siècle, le Véron était renommé pour sa fertilité. Les agriculteurs avaient mis en place une agriculture diversifiée leur permettant de vivre en autarcie.

On trouvait les prairies bocagères pour l'élevage dans les zones les plus humides, les cultures, la vigne, les noyers, les amandiers sur les coteaux calcaires, les potagers, les vergers (les pruneaux du Véron étaient réputés) et les animaux domestiques autour des fermes. La chasse et la pêche y étaient très pratiquées.

En 1896, on comptait 342 agriculteurs à Savigny-en-Véron.

La modernisation de l'agriculture a laissé de côté ce territoire qui a longtemps conservé son agriculture traditionnelle. En 1955, près de 70 % des exploitants agricoles n'avaient pas de tracteur.

– La légende du Véron

Le Véron est un territoire où naissent les légendes. Une des plus connues est celle des Sarrasins : le Véron aurait été peuplé par les Sarrasins vaincus par Charles Martel à la bataille de Poitiers en 732.

La légende du Véron

L'ensemble des récits et des témoignages recueillis sur les Sarrasins du Véron forme un récit légendaire qui raconte les origines du Véron. Il est articulé autour de trois grands domaines :

La création d'un paysage

Les Sarrasins sont présentés comme les créateurs du Véron. Avant eux, il n'y avait rien raconté-on ? Installés ou emprisonnés après la bataille de Poitiers, les guerriers maures auraient progressivement conquis l'espace sauvage transformé en marais, en terres propices à l'agriculture et à l'élevage.

La dénomination des familles

Pour étayer la présentation de la légende, des noms de familles sont cités, les patronymes contenant le plus souvent la racine « Mor », Morin, Morais, Moreau, Mureau ... Chaque famille de Savigny a un ancêtre Moreau. Les Sarrasins deviennent par ce biais les ancêtres éponymes de toute la communauté villageoise. La légende du Véron se rapproche de la « geste » définie comme légende païenne sur le thème d'une filiation familiale.

Des lieux témoins

Comme la plupart des héros légendaires, les Sarrasins ont laissé des traces dans la toponymie. Ils possèdent ainsi leurs sépultures dans des endroits remarquables, connus de tous. Le « carrol du cimetière Maure » est présenté comme un lieu où ils enterraient leurs morts. Mais la carte du XVIIIe siècle utilise le terme de « mau » qui signifie mal ou mauvais en ancien Français) plutôt que « maure ».

Habiter le Véron

Le mode de construction des habitats participe aussi au récit de la légende. Les bâtiments sur cour fermée et comportant des façades sans fenêtre côté rue sont présentés comme typique du Véron et auraient des origines orientales. Mais il s'agit aussi d'une adaptation aux conditions climatiques avec une protection contre les vents dominants et d'un aménagement des exploitations agricoles pour l'élevage.

Extrait de l'exposition "la légende du Véron" Ecomusée du Véron

En 1983, suite à des projets d'ouverture de carrières de granulats sur les pelouses calcicoles de Savigny-en-Véron, situées dans le site inscrit, un projet de classement a été engagé pour protéger plus efficacement cette partie de la confluence, sans déboucher. Toutefois lors des débats, l'idée de classer un ensemble beaucoup plus vaste est évoquée, mais reste au stade de projet.



Chemins de randonnées sur le plateau.



Vignobles sur le rebord du coteau Sud

photo D Darrault

2.2.3.4 - Le plateau viticole, belvédère sur la confluence

La vigne est indissociable des paysages de la confluence. Le plateau calcaire qui longe la Loire est cultivé de vignes, jusqu'en rebord de plateau. C'est un paysage jardiné. Les parcelles sont, le plus souvent, de taille modeste, entrecoupées de chemins agricoles. La présence de l'homme est très marquée, la viticulture requérant un travail important (taille, ébourgeonnage, accolage, vendanges ...).

De nombreux sentiers de randonnées ont été créés sur le site (GR3 et sentiers de randonnées locaux – voir carte ci-dessous). Ils permettent de découvrir les paysages de la vallée en belvédère, avec les rangs de vigne au premier plan. Ces chemins très agréables sont très fréquentés.

Ici, une des particularités est la présence de caves, souvent liées à l'habitat troglodytique.

Trois appellations d'origine contrôlée se partagent le site:

- Le Chinon, sur les communes de Candès-Saint-Martin et de Saint-Germain-sur-Vienne (et également sur Savigny-en-Véron dans le Val),
- Le Saumur Champigny et les Coteaux de Saumur pour la commune de Montsoreau,

Une quinzaine de viticulteurs exploitent la vigne en AOC sur ces communes.

La spécificité de ces vins tient à une pluviosité peu élevée (souvent inférieure à 600 mm / an) et au terroir constitué de tuffeau qui présente une double particularité :

- o L'hiver, il absorbe l'eau des précipitations et la restitue durant les périodes plus sèches, lorsque la vigne en a besoin.
- o Durant la journée, le tuffeau absorbe la chaleur du soleil et la restitue la nuit.

Les cépages sont le Cabernet Franc, le Cabernet Sauvignon, le Chenin, le Pineau d'Aunis.

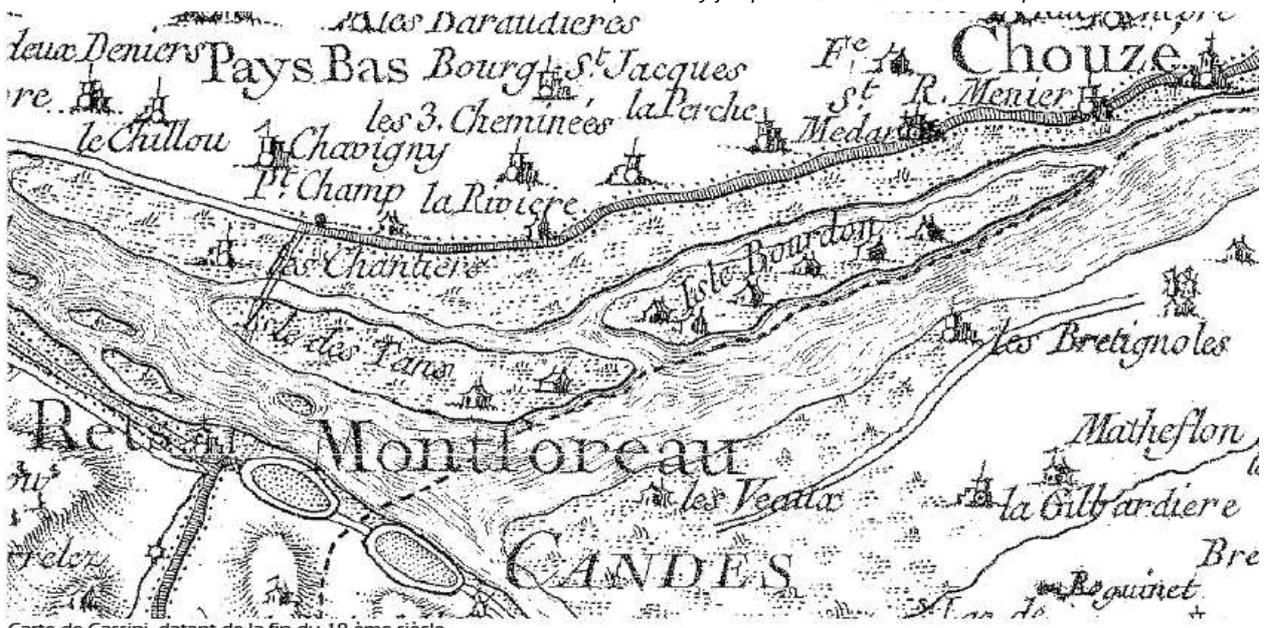


Les vignobles sur le plateau du coteau sud

photo D Darrault



Planche 77 de l'Atlas des cartes du Cours de la rivière d'Allier depuis Vichy jusqu'à la Loire. 1755. Bibliothèque Nationale de France.



Carte de Cassini, datant de la fin du 18^{ème} siècle

2.2.3.5 - Rive droite de la Loire, la plaine inondable de l'Île au Than, un paysage fragile

Rive droite de la Loire, entre le fleuve et la "Grande levée" se développe une vaste plaine inondable appartenant aux communes de Chouzé-sur-Loire, Montsoreau et Varennes-sur-Loire. Le site était autrefois traversé par la Boire aux Chênes, un des bras de la Loire.

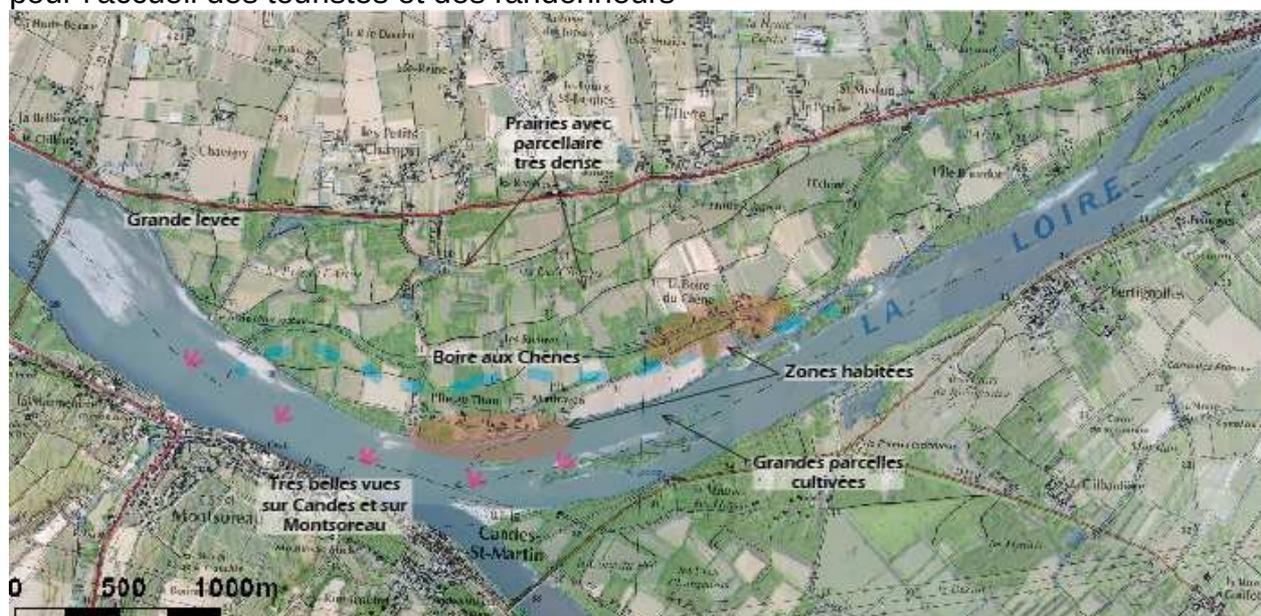
La présence de l'habitat dans les trois hameaux de l'île au Than, de la Boire du Chêne et de l'île Bourdon est ancienne. On y trouve un habitat traditionnel de qualité.

Le site est classé en aléa très fort au PPRI. Essentiellement agricole, il regroupe:

- D'anciennes prairies permanentes délimitées par un maillage bocager dense.
- De grandes parcelles cultivées et irriguées (maïs).
- Des boisements naturels et maintenant des peupleraies.

Le paysage se ferme et l'activité agricole est fragile.

En bord de Loire, le chemin des Mariniers est très fréquenté par les randonneurs, attirés par les vues superbes sur les villages de Candès-Saint-Martin et Montsoreau. On y trouve également le camping de Chouzé-sur-Loire et des espaces aménagés par les communes pour l'accueil des touristes et des randonneurs



Prairies avec un maillage parcellaire très dense délimité par les haies de chênes



Quelques prairies sont encore pâturées



L'île au Than, vue depuis le site panoramique du Moulin



D'autres parcelles remembrées et plus vastes sont cultivées en maïs



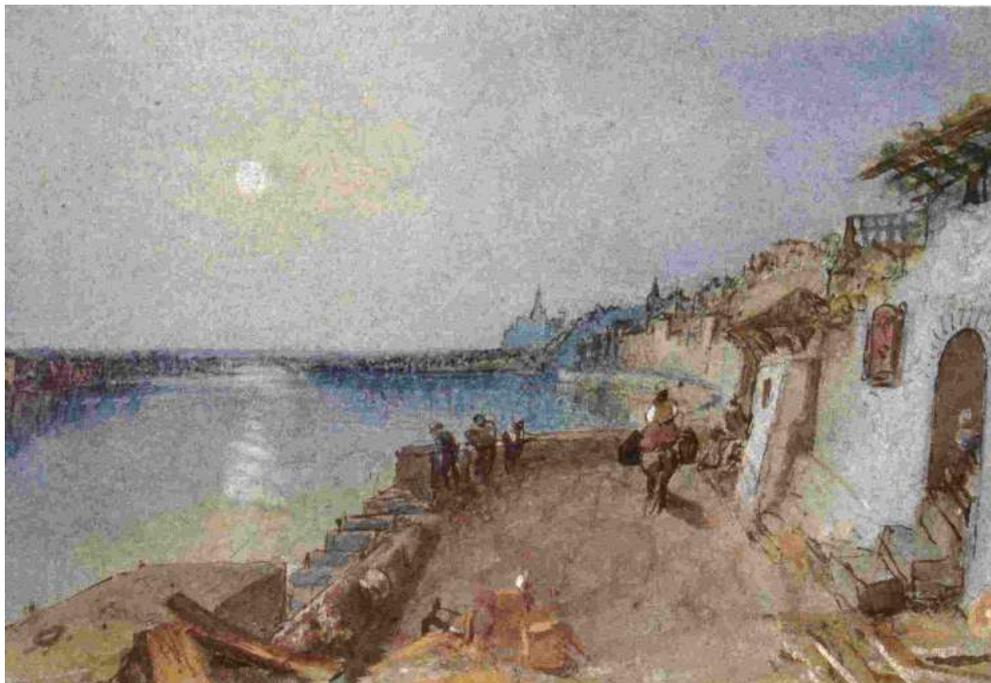
Le site est très fréquenté par les promeneurs qui empruntent le sentier des mariniers

2.2.3.6 Une source d'inspiration artistique

Des représentations picturales significatives

William Turner (1775-1851)

« Montsoreau et Candes, soleil levant. L'aquarelle intitulée « Rietz near Saumur » se réfère à « Rets un ancien port de Montsoreau ». Le peintre s'est installé sur le chemin du haut, appelé aujourd'hui ruelle des Perreyeurs. (Turner et la Loire ; Paul-Jacques Lévêque Mingan, édition Christian Pirot, 2009).



Paul Désiré Trouillebert (1829-1900)



Les représentations littéraires

René Boylesve (1867-1926)

Cet auteur français (académicien français) passa de longs séjours à Montsoreau dans les années 1880. Il parcourt ce site au cours de longues promenades qui lui permettent de s'imprégner du lieu et de restituer les émotions ressenties, dans trois de ses romans : « La poudre aux yeux » (1909), « La leçon d'amour dans un parc » (1901) et « Les nouvelles leçons d'amour » (1924).

Au pied d'une terrasse aux balustres noircis par les pluies séculaires, les toitures d'ardoises et les cheminées du village, pressées, cahotées, brinquebalant comme les coiffes de paysannes qui dégringolent un chemin creux, s'en allaient tomber dans la Loire. La Loire, splendide en sa paresse étalée, léchait de longs bonbons de sable rose entre les peupliers disproportionnés de ses deux rives, portant ici un bateau plat, plus spacieux que la place de l'église, et là-bas un autre semblable, réduit aux dimensions d'un sabot. A droite, loin, c'est la vienne aimable qui arrive de Chinon à travers les prairies, sous les saules, en face, la Vallée d'Anjou plane et feuillue, que l'été avancé couvre d'or ; à gauche, les coteaux qui portent le vin. « La poudre aux Yeux », R Boylesve, 1909

Cette terrasse de Loire était retenue par une balustrade d'au moins un quart de lieue de Longueur...La délectation de la vue était alors sans pareille : d'une part, la haute futaie du parc, dense et moutonneuse comme une forêt ; de l'autre, les rives si molles du fleuve à chevelure de roseaux, les îles et leurs saulaies argentées, les barques à grandes voiles rectangulaires que gonfle un air attiédi, les grèves sablonneuses semblant inviter les déesses au bain ; par-delà les clochers de villages, la bleuâtre silhouette du château de Montsoreau... « Les nouvelles leçons d'amour dans un parc », R. Boylesve, 1902



André Obey (1892-1975)

Écrivain français, prix Renaudot en 1928, administrateur général de la Comédie Française en 1946, il rayonna dans les milieux littéraires et artistiques durant la première moitié du XXe siècle, notamment à travers la création et l'adaptation de ses romans au théâtre. Il habita Montsoreau de 1956 à 1975, ce site fut pour lui un lieu d'inspiration.

Oui c'est ce pays que j'ai porté, dans mon désir, dans mon souvenir, le long voyage de la vie. C'est au bord de la Loire que j'ai écrit la plupart de mes pièces... ,

émission radiophonique « entre cour et jardin » (1965).

Un site qui a inspiré le musicien Henri Dutilleux

Henri Dutilleux (1916-2013)

Compositeur français joué dans le monde entier, il voua un attachement particulier à sa maison de Candes-Saint-Martin dont il fait l'acquisition en 1981. Depuis cette date la totalité de son œuvre est composée depuis ce lieu qui l'inspirait. À sa mort, il fit don de cette maison qui s'ouvre sur le confluent pour en faire une résidence d'artiste destinée à de jeunes compositeurs et de jeunes pianistes.

2.3 – CRITÈRE PITTORESQUE

La confluence Loire – Vienne est un haut-lieu du Val de Loire. Grossie des eaux de la Vienne, la Loire change d'échelle ; le lit mineur s'élargit pour atteindre une ampleur annonçant l'aval et l'atlantique. Située aux limites de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, la confluence est un carrefour entre Anjou, Poitou et Touraine. Elle porte rive gauche les bourgs de Candes et Montsoreau, à l'architecture typique, de tuffeau et d'ardoise, groupés autour de deux édifices majeurs, la collégiale Saint-Martin, et le château de Montsoreau. Depuis le plateau, les vues panoramiques sur la confluence, la Loire, le val, la quasi presqu'île du Véron et son bocage spécifique, sont remarquables. En rive droite, les ports de Chouzé et de l'Île-au-Thau font face et offrent des vues majeures sur l'ensemble de la composition.

– le critère pittoresque : une composition monumentale, donnant sur le fleuve

Le lieu est né de la géomorphologie. L'apport de débit de la Vienne entraîne un élargissement du lit et du val. Plus de huit kilomètres y séparent le coteau sud du coteau nord. C'est la plaine alluviale la plus large de tout le Val de Loire.

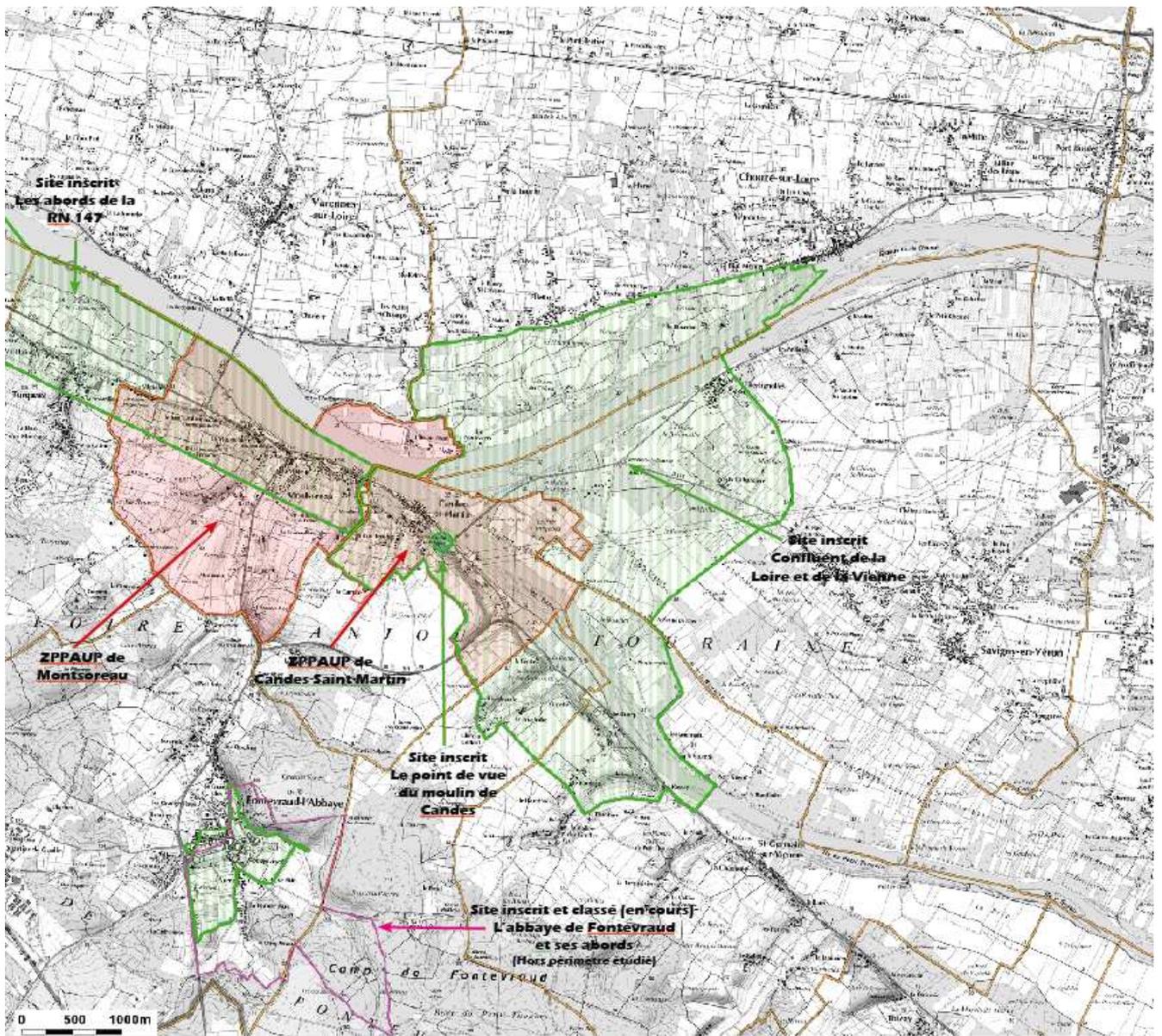
La Loire y présente ainsi une ampleur inhabituelle. Les vues depuis le plateau sud, qui domine le val de plus de 50m, à l'arrière des bourgs de Candes et de Montsoreau, y sont nombreuses et portent très loin, vers l'amont, vers l'aval, et vers le val et les varennes, rive opposée, offrant une vision panoramique des paysages ligériens, unique.

La singularité de la confluence qui tranche avec la linéarité du cours habituel de la Loire, encadré par ses 2 coteaux, en ouvrant la vallée de la Loire, ouvre sur des horizons nouveaux, permet des vues inhabituelles. Quintessence de la singularité, le confluent lui-même, à partir duquel la perception de la monumentalité du lieu est exacerbée.

Les villages de Candes-Saint-Martin et Montsoreau se succèdent de l'amont vers l'aval, présentant un front bâti quasi continu. Ils s'étagent sur le coteau calcaire, depuis la Loire et les ports jusqu'au plateau cultivé, et offrent une silhouette emblématique et monumentale, où le blanc des constructions en tuffeau et le gris des toitures en ardoise tranchent avec les couleurs du fleuve et de la végétation. La qualité architecturale du bâti y est exceptionnelle, présentant un nombre d'édifices remarquables particulièrement élevé, au regard de la taille des deux villages (logis, demeures nobles ou bourgeoises), et une très grande homogénéité. Le coteau notamment de Montsoreau vers l'ouest est ponctué de cavités troglodytiques.

À la confluence, la presqu'île du Véron constitue un territoire particulier entre Loire et Vienne, soumis aux crues du fleuve et de son affluent. La partie nord est partiellement protégée de la Loire par la levée du Véron et abrite zones bâties et vignes. La partie sud ne présente en revanche aucune levée. Elle est le domaine des prairies et du bocage, adaptés aux crues qui inondent régulièrement les terres. Un maillage dense de fossés assurant le drainage et l'évacuation des eaux, doublés de haies et d'alignements d'arbres, caractérise le bocage du Véron. Système agronomique directement lié aux crues, organisation de la propriété dont il traduit l'importance des conflits locaux, le bocage du Véron constitue un des derniers ensembles bocagers du Val de Loire, dont le fonctionnement, la trame et la gestion originaux, ont perduré jusqu'à nos jours.

Plus de trente-six complexes et ouvrages portuaires sont recensés dans la zone de la Confluence, présentant la multiplicité des techniques employées et leur évolution au fil des siècles (cales abreuvoirs simples, cales à tablier, quais ...). Candes occupait une position stratégique pour la navigation fluviale et constituait une gare de triage pour les bateaux montants, avalants et traversants. Le port de Montsoreau présente une ampleur particulière, desservant dès le XIIe siècle l'abbaye royale de Fontevraud. Près de quatre ports seront successivement créés dans le centre du bourg, notamment pour le transit de la pierre de tuffeau et des vins du Chinonais. Aujourd'hui, l'ampleur des tabliers et des perrés maçonnés fait du port de Montsoreau un socle majeur à la silhouette urbaine.



2.4 – LES PROTECTIONS EXISTANTES

2.4.1 – Les sites inscrits au titre des sites et monuments naturels

Confluent de la Loire et de la Vienne – Candes-Saint-Martin, Couziers, Chouzé-sur-Loire, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron
10 mai 1976. 1 358 ha en propriété publique et privée.

Le point de vue du moulin de Candes – Candes
2 mai 1935. 0,4 hectares

Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau – Montsoreau
Ensemble délimité: au Nord, par la Loire; à l'Est, par la limite des départements de Maine et Loire et d'Indre et Loire; au Sud, par une ligne fictive située à une distance uniforme de 500 mètres au Sud de la RN n°147; à l'Ouest, par la limite de l'ancienne commune de Dampierre sur Loire et de Saumur.

2.4.2 – Les ZPPAUP

La ZPPAUP de Candes-Saint-Martin

La ZPPAUP est en cours de révision (AVAP).

Le périmètre de la ZPPAUP ne couvre qu'une partie du territoire communal. La partie Sud du plateau est ainsi hors périmètre.

La ZPPAUP de Montsoreau

Le périmètre de la ZPPAUP couvre l'ensemble du territoire communal.

2.4.3 – Les monuments historiques classés (non représentés sur la carte)

Église collégiale Saint-Martin – Commune de Candes

Église (place de l') / Époque : 13e siècle / Église (cad. B 124) : classement par liste de 1840 /

Propriétaire : propriété de la commune

Château de Montsoreau – Commune de Montsoreau

Classement par liste de 1862 ; Chapelle (restes) : inscription par arrêté du 3 décembre 1930 ; Palais de la Sénéchaussée compris dans l'ancienne enceinte du château : inscription par arrêté du 6 octobre 1938 / Propriétaire : Propriété du département

Deux moulins-caviers – Commune de Chouzé-sur-Loire

9 février 1993 / 6 rue des Moulins / Propriétaire : propriété d'une personne privée

2.4.4 – Les monuments historiques inscrits (non représentés sur la carte)

Candes-Saint-Martin

Ancien château des Archevêques de Tours - Candes
Ancien hôtel de la Prévôté - Candes
Ancienne maison canoniale
Immeuble dit le Nouveau Logis
Le Vieux Logis
Maison du 16e siècle
Maison du 16e siècle

Montsoreau

Dolmen
Église Saint-Pierre
Maison
Maison
Moulin à vent de la Tranchée

Chouzé-sur-Loire

Ancien prieuré du Plessis aux Moines
Château des Réaux
Maison à tourelles
Moulin à vent "Les Pelouzes"
Moulin de Lecé

Varenes-sur-Loire

Église
Ferme de Mongeville
Gare
Moulin à vent
Moulins à vent

Saint Germain-sur-Vienne

Église paroissiale Saint-Germain

2.5 LE PATRIMOINE NATUREL, PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES, INVENTAIRES ET MESURES DE PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

2.5.1 – Les protections réglementaires

Natura 2000

Zone de protection spéciale et Site d'importance communautaire :

1. La vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau.
2. La vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes sur Loire.

Ces sites englobent le lit endigué de la Loire, une partie de la plaine alluviale ainsi que les principales zones adjacentes (vallons et quelques cavités à chiroptères) ; Il s'agit d'un ensemble de milieux tels que les vasières, grèves, prairies naturelles, bocages, marais, boisements. Le site présente un intérêt écologique majeur mais aussi des qualités paysagères et patrimoniales.

3. Les basses vallées de l'Indre et de la Vienne.

Il s'agit de vastes secteurs de confluence de rivières avec la Loire. Constituée de vastes prairies humides, cette zone présente un intérêt ornithologique majeur avec la présence de nicheurs comme le Râle des genêts (*crex crex*), la pie-grièche écorcheur et la Bondrée apivore (*Pernis tetrix*).

Le principal intérêt de la zone repose sur la présence d'une population de Râles des genêts, espèce en fort déclin aux niveaux européen et français et dépendante pour sa reproduction et son alimentation de prairies inondables, gérées de manière extensive.

D'autres espèces intéressantes nichent dans ces basses vallées, notamment la Pie-grièche écorcheur et la Marouette ponctuée. Le site est également une zone de nourrissage pour l'Aigrette garzette, les Mouettes rieuses et mélanocéphale ou encore la Cigogne noire (rare).

Arrêté de protection de biotope

- Greves de la Loire de Saumur à Montsoreau

2.5.2 – Les inventaires

Zone importante pour la conservation des oiseaux :

- Vallée de la Loire. Confluence Loire Vienne

Znieff de type 1

- Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé
- En cours d'actualisation sur les communes d'Indre et Loire

Znieff de type 2

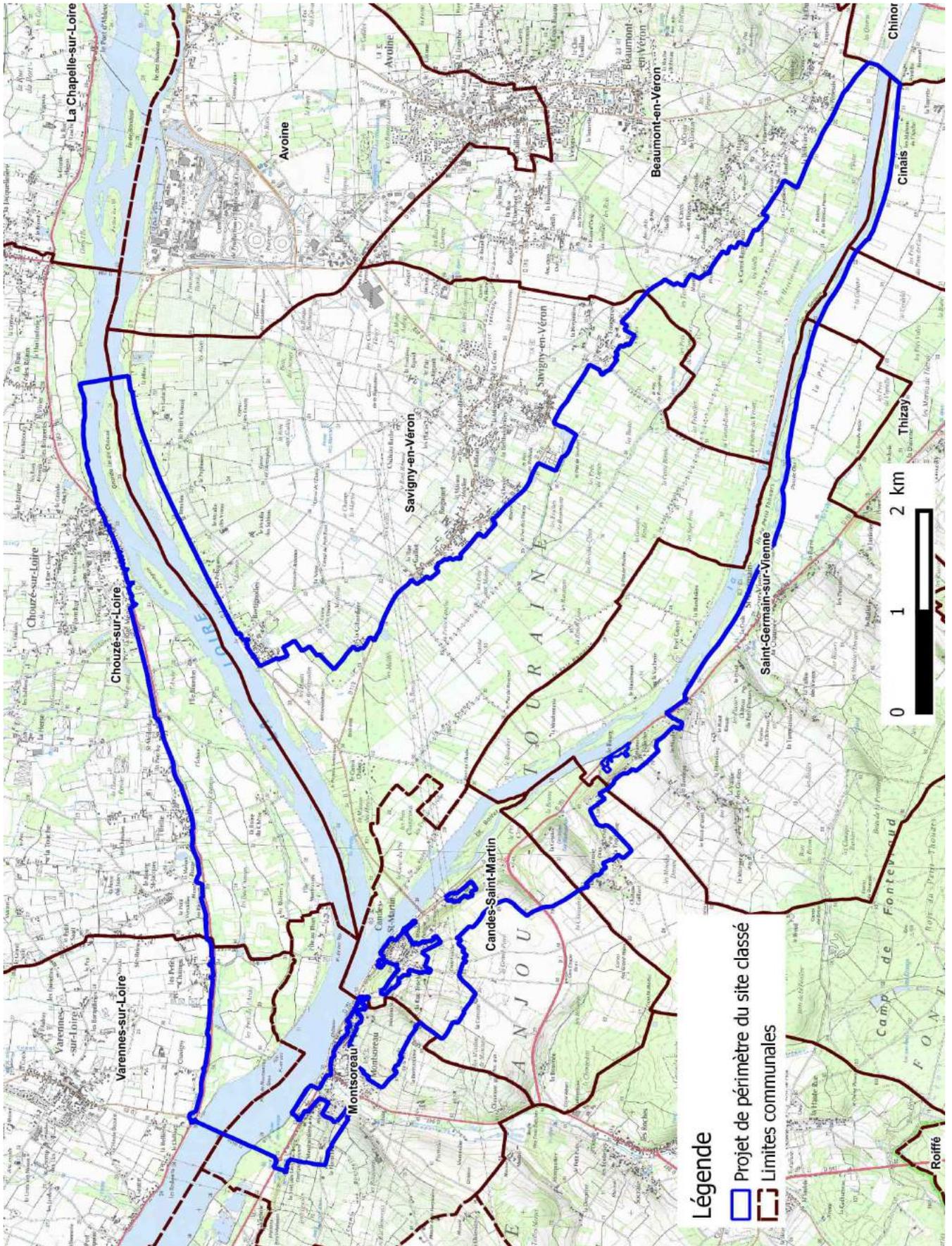
- Vallée de la Loire à l'amont de Nantes
- Bois et landes de Fontevault et abords de Champigny
- En cours d'actualisation sur les communes d'Indre et Loire

Eau et milieux aquatiques

- Zones Humides d'Importance Nationale : La Loire (entre Vienne et Maine)

2.5.3 - Les sites du Conservatoire du patrimoine Naturel de la Région Centre

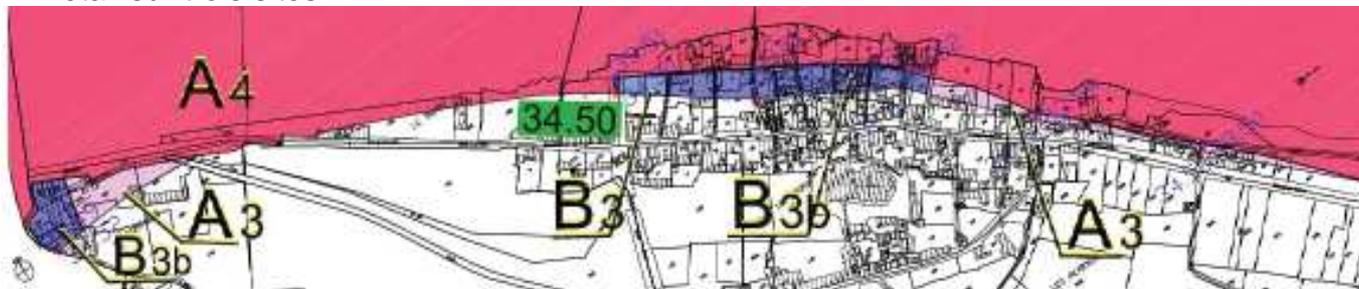
Les hauts de Bertignolles (voir encadré ci-contre)



2.6 – LES PLANS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS

Trois PPRI sont en vigueur sur le site. Ils sont ici assemblés dans une même cartographie. (carte ci-contre)

Détail sur trois sites



PPRI Candes-Saint-Martin (échelle aléatoire)



PPRI Saint Germain-sur Vienne, l'Église (échelle aléatoire)

Page 56



PPRI Saint Germain sur Vienne, la chaussée (échelle aléatoire)

III – LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

3.1 – LA JUSTIFICATION DE LA PROTECTION

Pour affirmer la reconnaissance du site exceptionnel que représente le site de la confluence, le classement comme protection apparaît le plus pertinent au regard de la qualité paysagère et de la richesse patrimoniale du site.

Conformément à la politique des sites, menée par le ministère de l'écologie, rappelée dans la circulaire de 2000, il convient d'actualiser les protections déjà existantes.

Cette politique d'actualisation vise notamment les 3 sites inscrits présents sur le projet de classement :

1. Le Confluent de la Loire et de la Vienne, inscrit le 10 mai 1976.
2. Le point de vue du moulin de Candes, inscrit le 2 mai 1935.
3. Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau, inscrit le 13 janvier 1965

Le site du confluent inscrit à l'inventaire des sites du département d'Indre et Loire était déjà une première démarche pour reconnaître à ce territoire une grande valeur paysagère. Il a ainsi intégré dans son périmètre le confluent, le Véron, le coteau Sud de la Loire et de la Vienne ainsi que les rives et le plan d'eau constitué par la Loire et la Vienne. Cette inscription préparait le futur site classé, en consacrant la valeur paysagère du lieu.

Lors des débats du 30 juin 1975 sur ce projet d'inscription, la CDNPS d'Indre et Loire avait émis un avis favorable et informé que la même démarche devait se mettre en place sur la partie Maine et Loire pour les communes de Montsoreau et Varennes-sur-Loire, et ainsi dessiner un périmètre de protection cohérent.

En 1983, suite à des projets d'ouverture de carrières d'extraction de granulats sur les pelouses calcicoles de Savigny-en-Véron situé dans le site inscrit, un projet de classement a été engagé pour protéger plus efficacement cette partie de la confluence, sans déboucher. Toutefois lors des débats, l'idée de classer un ensemble beaucoup plus vaste est toujours évoquée, mais reste au stade de projet.

Cette actualisation de la protection par le classement du site de la confluence dans un périmètre cohérent affranchi des limites administratives permet de poursuivre activement le classement des espaces remarquables en y appliquant le niveau de protection approprié au regard de la politique des sites et des engagements de la France envers l'Unesco.

3.2 – LES PRINCIPES DE DÉLIMITATION DU SITE

Le périmètre proposé au classement a été établi en suivant les principes suivants :

Le périmètre se fonde sur les limites paysagères et s'affranchit des limites administratives qui se déclinent ici en limites régionales (2 régions), départementales (2 départements) et communales (10 communes).

Le périmètre propose une articulation avec les outils de protection existants (ZPPAUP de Candes-Saint-Martin et de Montsoreau). Pour cela, il englobe le premier front bâti, en contact direct avec la Loire et la Vienne et laisse aux ZPPAUP ou AVAP la protection et la gestion du reste des espaces bâtis.

Le périmètre prend en compte les deux rives de la Loire et de la Vienne. Il est centré sur la confluence de la Loire et de la Vienne.

La limite du périmètre s'appuie sur les éléments structurants du paysage (voir carte des unités paysagères) :

- Au Nord, la grande levée,
- Au Sud le coteau calcaire, tout en intégrant les vues en belvédère sur le site de la confluence,
- À l'Est, la cote altimétrique de 32,5 mètres qui marque la limite du bocage du Véron.
- À l'Ouest, le pont de Montsoreau qui constitue une limite visuelle depuis le confluent

IV – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE

4.1 – LA SURFACE DU SITE DE LA CONFLUENCE

Le site proposé au classement couvre une surface totale d'environ 2744 hectares.
Il couvre 10 communes :

- Chouzé-sur-Loire,
- Varennes-sur-Loire,
- Montsoreau,
- Candes-Saint-Martin,
- Couziers,
- Saint-Germain-sur-Vienne,
- Beaumont-en-Véron,
- Savigny-en-Véron,
- Cinais,
- Thizay.

Détail des surfaces par commune

Communes	hectares
Chouzé-sur-Loire	434,6
Varennes-sur-Loire	113,8
Montsoreau	182,4
Candes-Saint-Martin	259,3
Couziers	69,6
Saint-Germain-sur-Vienne	326,9
Beaumont-en-Véron	339,6
Savigny-en-Véron	990,4
Cinais	19,5
Thizay	8,4
Total	2744,5

4.2 – LE PÉRIMÈTRE

4.2.1 – La rive droite de la Loire

La limite Nord est constitué par le front bâti de Chouzé sur Loire

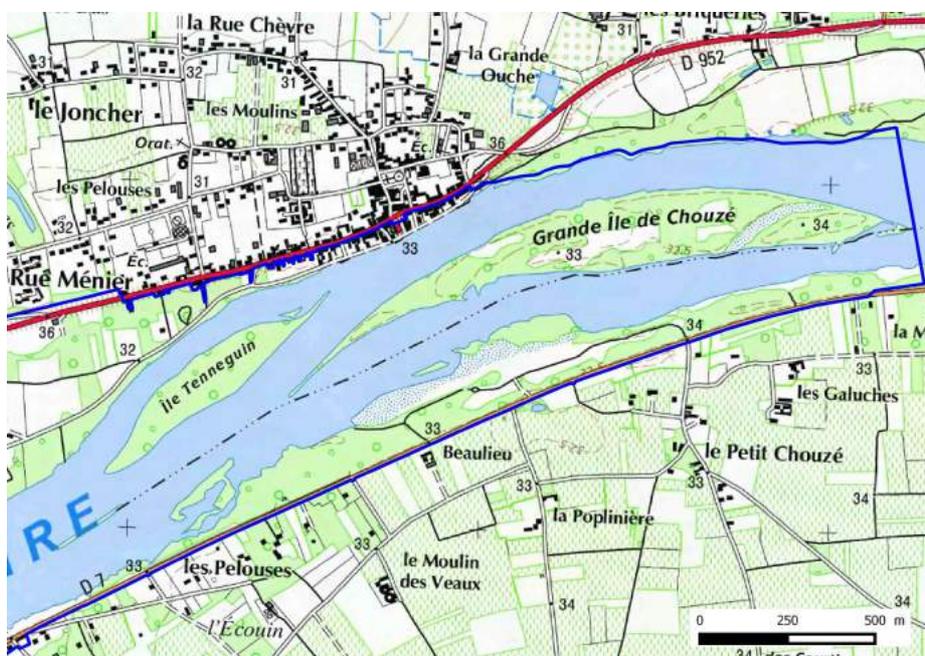
L'entrée Nord du périmètre s'ouvre sur le port de Chouzé-sur-Loire. Il intègre, au droit du quai des Sarrasins, l'ensemble du front bâti jadis ancien quartier des mariners donnant directement sur la Loire et le quai. Bien qu'éloigné de la confluence de la Loire et de la Vienne, cet ensemble fait partie intégrante du site, car il est en co-visibilité avec le hameau de Bertignolles, lui-même étant en co-visibilité avec Candes-Saint-Martin. La vue depuis ce port se heurte au coteau de Candes et Montsoreau à l'Ouest.

Le quai est superbe par sa longueur (700 mètres) et par la quantité d'ouvrages liés à la navigation (4 cales) qu'il regroupe. Il a été restauré en 1999 et n'a pas vocation à subir de modifications importantes.

Le quartier entre le quai et l'ancienne levée, dite « la Grande levée », actuelle départementale 952 reliant Tours à Saumur est indissociable des bords de Loire. C'était le quartier des mariners. Le front bâti est essentiellement adossé à la départementale. Quelques habitations, les jardins, portails, anciens hangars à bateaux, murs de clôture, ... se trouvent côté quai. L'ensemble est d'une grande qualité architecturale, essentiellement construits en pierre de tuffeau.

La ville de Chouzé-sur-Loire ne bénéficie pas de ZPPAUP et les périmètres de protection des monuments historiques sont éloignés des bords de Loire.

Le front bâti accompagné de son port sont indissociables de la Loire, le périmètre englobe l'ensemble du plan d'eau jusqu'à la levée rive sud. La grande île de Chouzé offre un premier plan très proche depuis le village de Chouzé-sur-Loire. Cette île scinde en deux le fleuve créant un rapport plus intime entre le fleuve et le port. Elle cadre les vues sur Bertignolles et le coteau de Candes-Montsoreau. Il convient de protéger ce premier plan.





En partie Ouest du quai, (à partir du n° 49 de la rue de Saumur), le périmètre n'intègre que les parcelles de jardins du quartier, les habitations sont hors du périmètre, elles ne sont plus visibles depuis la rive gauche du fleuve et disparaissent derrière les plantations de leurs jardins. Il y a une rupture nette avec la partie bâtie amont, plus minérale. Toutefois les fonds de parcelles occupées prolongent le front bâti et permettent de maintenir une ambiance de grande qualité, le long de la Loire, qu'il convient de préserver

Jardins et murs de clôture le long du quai des Sarrasins

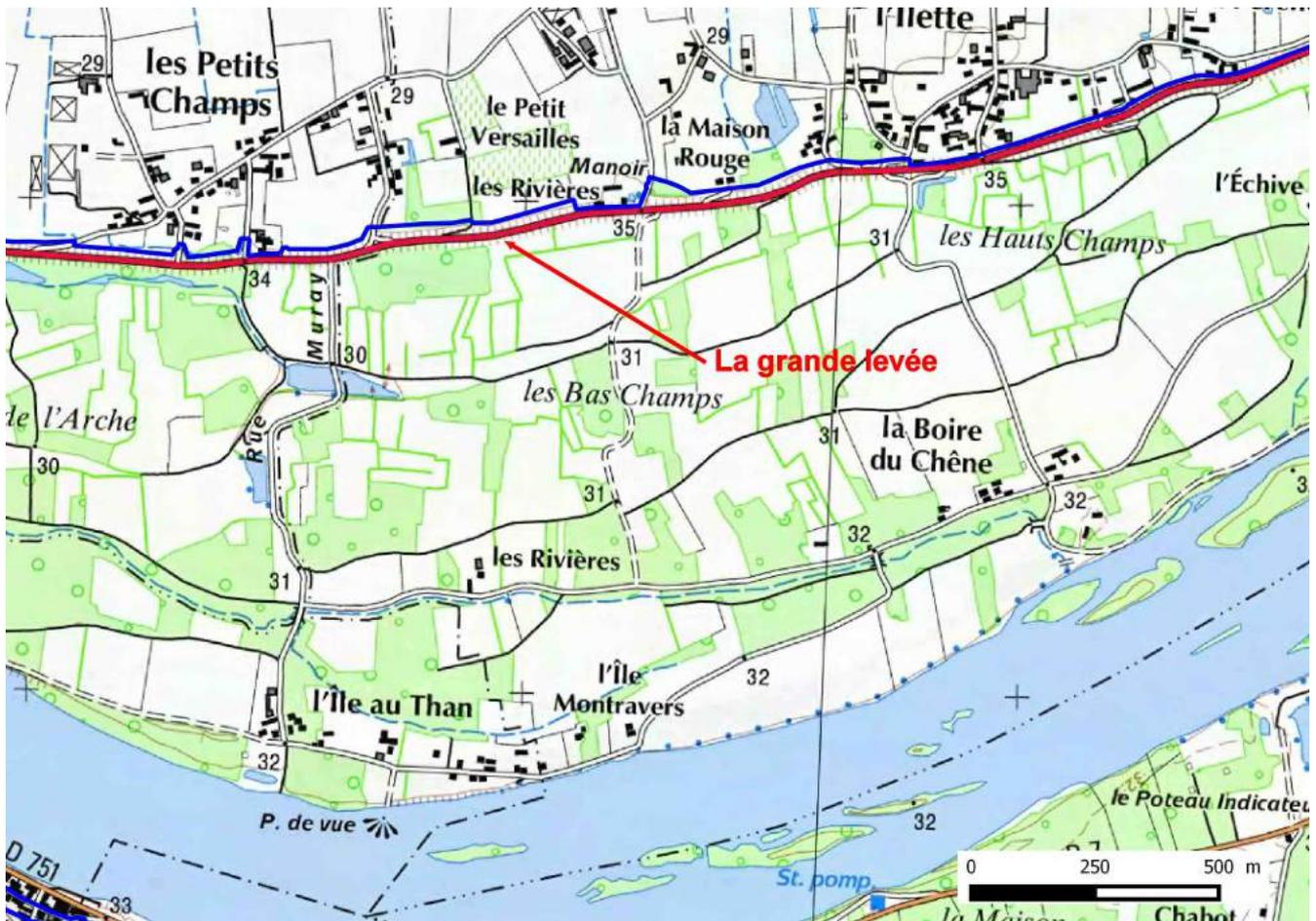


La végétation qui s'y est développée sur les îles face au quai forme un horizon très proche qui referme l'espace de la Loire en resserrant le cadre.

La grande levée

Le périmètre emprunte ensuite la route départementale 952, route de la « Grande levée », édifice construit au XIIe siècle sous Henri II Plantagenet. La levée est intégrée, de pied à pied.

Cette levée marque une limite nette, entre deux territoires. Au Nord, hors périmètre, les terres protégées des inondations où se sont développés habitat et agriculture. Au Sud à l'intérieur du périmètre du site classé, les terres inondables de l'île au Than qui appartiennent aux paysages de la Loire.



Terres protégées des inondations de la Loire, au Nord de la Grande levée



Végétation arborée sur l'île au Than, qui masque les vues vers la Loire

L'île au Than

La végétation arborée qui s'est développée dans les terres et en pied de levée masque les vues vers la Loire et les paysages de cette plaine inondable ne peuvent être perçus depuis la route.

L'île au Than reste cependant un territoire très intéressant, très caractéristique des bords de Loire. Il était autrefois traversé par la Boire aux Chênes, un des bras de la Loire (voir carte de Cassini). L'habitat disséminé dans les trois hameaux (anciennes îles) de l'île au Than, de la Boire du Chêne et de l'île Bourdon est ancien. C'est un habitat traditionnel de qualité, adapté au risque d'inondation et particulièrement visible depuis Candes et le panorama du Moulin.



L'île au Than depuis le site panoramique du Moulin

Le site est fortement inondable (classé en aléa très fort aux PPRI). La majeure partie est occupée par l'agriculture avec une cohabitation entre d'anciennes prairies permanentes délimitées par un maillage bocager dense, de grandes parcelles cultivées et irriguées (maïs), des boisements, notamment la populiculture. L'activité agricole est fragile, de moins en moins présente. Progressivement le paysage se ferme. En bord de Loire, le chemin pavé des Mariniers est très fréquenté par les randonneurs attirés par les vues exceptionnelles sur les villages de Candes-Saint-Martin et Montsoreau. Le parcours est ponctué par cinq cales qui permettent de descendre sur les bords de Loire.

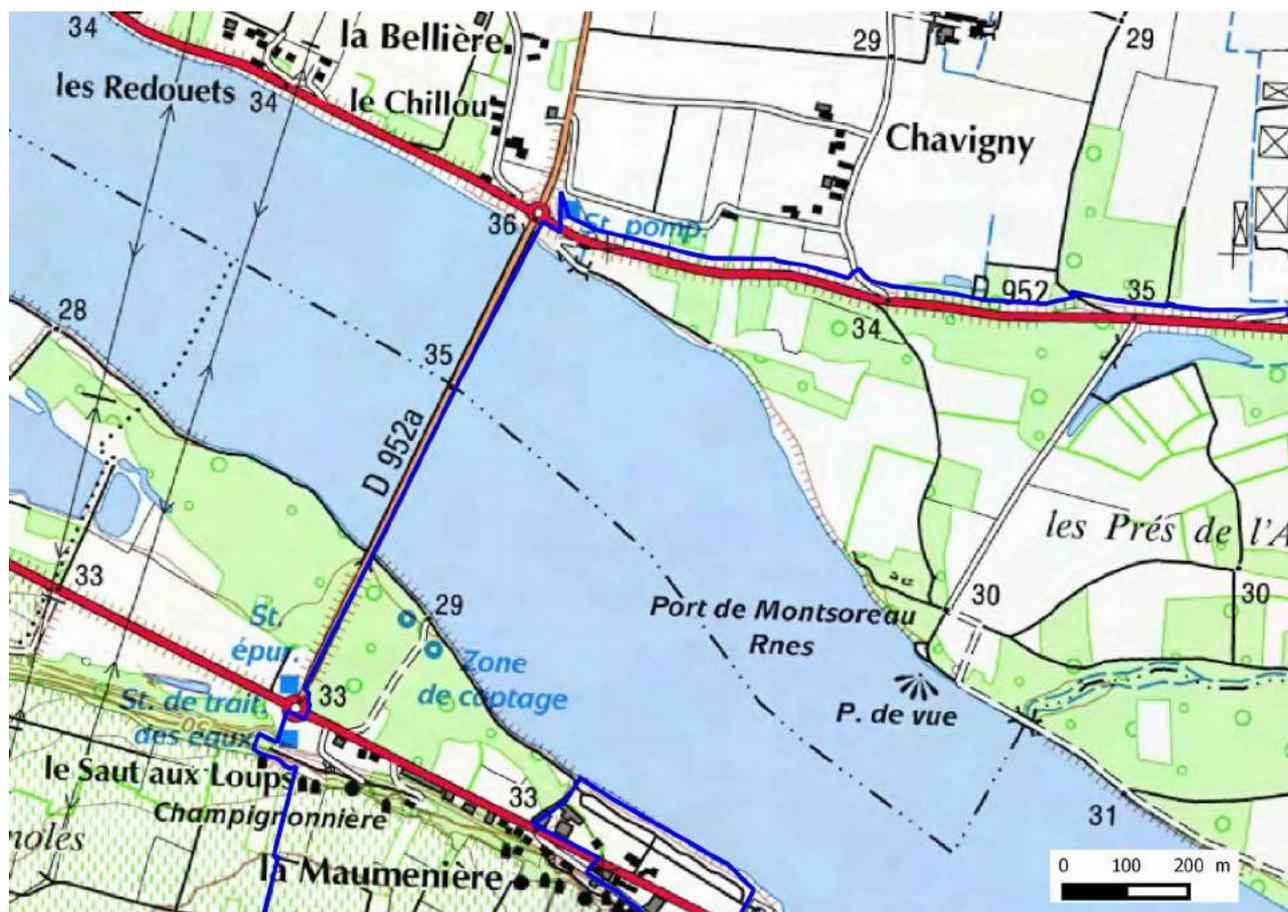
On trouve également le camping de Chouzé-sur-Loire et des espaces aménagés par les communes pour l'accueil des touristes et des randonneurs.



Le chemin pavé des Mariniers, ponctué de 5 cales. Il offre des vues splendides sur Candes et Montsoreau

Le pont de Montsoreau limite Ouest du périmètre.

Le tracé du périmètre se poursuit sur la levée, traverse le pont de Montsoreau par le milieu de la voie et rejoint ensuite la rive gauche. La structure métallique du pont de Montsoreau ne fait pas écran et permet des vues intéressantes. Le pont par sa présence marque une limite franche du site, perceptible depuis les 2 rives jusqu'au point de confluence.



4.2.2 – La rive gauche de la Loire

Le périmètre traverse la Loire et rejoint la rive gauche du fleuve au niveau du pont de Montsoreau. Il inclut les « Prairies de Montsoreau » où un projet de réouverture des perspectives paysagères sur la Loire par réhabilitation de prairies et mise en place d'une gestion par fauche et pâturage de bovins vient d'être réalisé.



Au deuxième plan, les « Prairies de Montsoreau », site de reconquête paysagère.

Le tracé contourne ensuite le rond point, carrefour entre les départementales et englobe la nouvelle station de traitement des eaux dont la réalisation a été soignée, avec sa façade en gabions de tuffeau. Il rejoint ensuite le coteau en intégrant les caves troglodytiques et champignonnières du Saut aux Loups. Ce site, particulièrement fréquenté (musée, restaurant, boutique) domine le val et offre des vues superbes sur la Loire. Il permet à un large public de plus de 30 000 visiteurs par an de comprendre les spécificités des caves troglodytiques et du lien qui existe entre les mines d'extraction du tuffeau et l'édification des châteaux, églises et habitat du site de la confluence.



Le périmètre intègre une partie des vignobles au-dessus de Montsoreau au lieu-dit de la Maumènière.



Ce vignoble est très important dans la perception du site. Il est situé sur le rebord du plateau qui descend en pente douce vers la Loire et offre des vues splendides vers le village Montsoreau et son château et vers l'île au Than. Il enserre le village de Montsoreau dans une sorte d'écrin végétal. La délimitation de la parcelle de la Maumènière par un ancien mur en pierre de tuffeau renforce la dimension patrimoniale de ce site. D'une manière plus générale, les vignobles occupent tout le coteau calcaire Sud, ils donnent les plus belles vues en balcon sur la confluence ; la vigne est indissociable des paysages de la confluence. Le vignoble est également visible depuis la rive droite de la Loire.

En prenant en compte ce vignoble, le périmètre intègre également tout le coteau Est de Montsoreau où se trouve une partie de l'habitat troglodytique de la commune.



Le vignoble de la Maumènière, clos d'un mur de tuffeau et les vues sur le château de Montsoreau.



Le vignoble de la Maumenière, enserre le front bâti de Montsoreau.

Le tracé crée ensuite une enclave pour inclure le chemin des Bournais. Déjà visible sur un plan de 1747, mais à l'état de sente de ruissellement en partie basse, c'est sans doute dans la seconde moitié du XVIII^e siècle qu'il (clairement apparent sur le cadastre de 1813) fut aménagé avec sa chaussée empierrée. Cet aménagement s'inscrit dans un tracé en creux en partie basse, avant, plus haut, d'être porté par un soutènement, dont les maçonneries là encore font penser à un travail du XVIII^e siècle.

C'est peut-être sous l'impulsion d'un riche exploitant viticulteur et négociant de vins de Loire, qui avait acquis à cette période une large part des vignes de ce secteur, que ce chemin fut ainsi empierré avec un tracé qui conduit, en partie haute, jusqu'aux bâtiments de son exploitation (Champfleury – La Chauvelière – La Herpinière).*



*Le nom de "Bournais" est sans doute à rattacher au terme de "bournée" qui, en langue vernaculaire désigne les écoulements d'eaux pluviales (pouvant être impétueux) qui descendent localement des secteurs élevés vers les fonds de vallons. La plupart du temps à sec, ces ravinements étaient aussi utilisés comme sentiers.**

Source : Florian Stalder, Conservateur du patrimoine, direction de la culture et des sports, Service du patrimoine, Région Pays de la Loire

La limite du périmètre rejoint ensuite les bords de Loire en empruntant la départementale 947. Il intègre ensuite la place du mail, les quais Philippe de Commines et Alexandre Dumas, les ouvrages portuaires, ainsi que le front bâti en contact direct avec la Loire. La ZPPAUP, qui couvre l'ensemble du périmètre de la commune, permettra de gérer et de valoriser le patrimoine de la partie bâtie de Montsoreau.



La limite du périmètre proposé intègre le front bâti de Montsoreau



La route de Saumur à Candes-Saint-Martin date du XIXe (1829-1833). Avant cette période la route passait plus au Sud, à flan de coteau par l'actuelle place des Diligences.

Le périmètre remonte ensuite sur le coteau pour englober une partie du secteur viticole situé en ligne de crête qui offre des vues magnifiques sur la confluence.

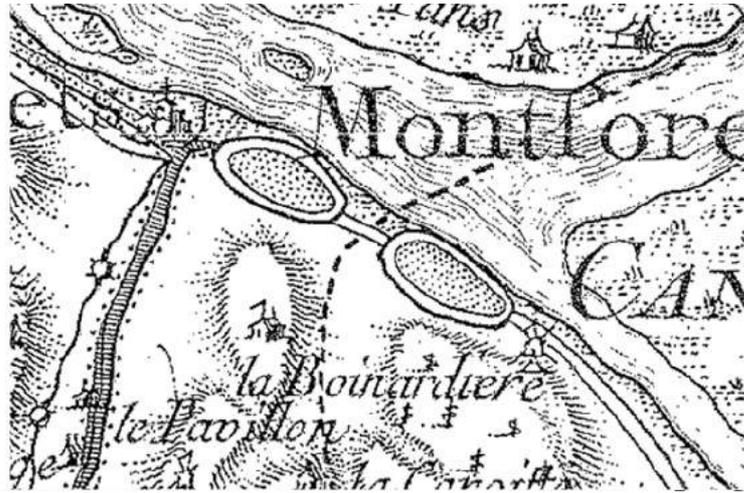
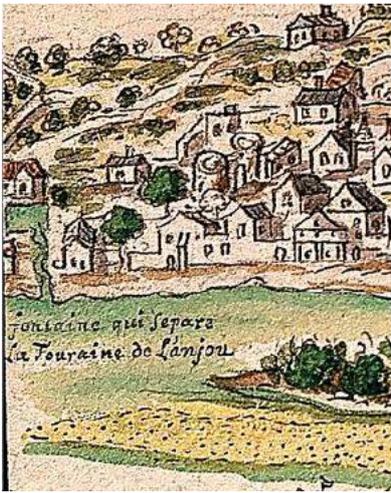
Au Nord du Chemin des Pères, un ensemble de vignes constituait le "clos du château" jusqu'à sa vente en 1804 par les héritiers des seigneurs de Montsoreau. Au Sud du Chemin des Pères, se trouvait, jusqu'à la Révolution, le Clos des Pères, possession des bénédictins de l'abbaye de Turpenay, à qui les seigneurs de Montsoreau donnèrent de nombreux biens aux XIIe et XIIIe siècles. Ce clos de vignes disposait (on la voit toujours, à l'angle du chemin des Bonnardières et du chemin des Pères) d'une rampe d'accès qui descend vers des galeries souterraines où, au XVIIIe siècle, est mentionné un pressoir. La vinification s'effectuait donc dans les sous-sols même des parcelles viticoles détenues par les Pères bénédictins.

Le moulin de la Tranchée est également intégré au périmètre. Construit au XVIIIe siècle, c'est un moulin à vent de type cavier. Il semble avoir été utilisé jusque dans l'entre-deux-guerres, puis abandonné. Il conserve, toutefois, une large part de son mécanisme et de sa structure de bois. Il est inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments historique par arrêté du 30 mars 1978 et restauré méticuleusement dans les années suivantes.

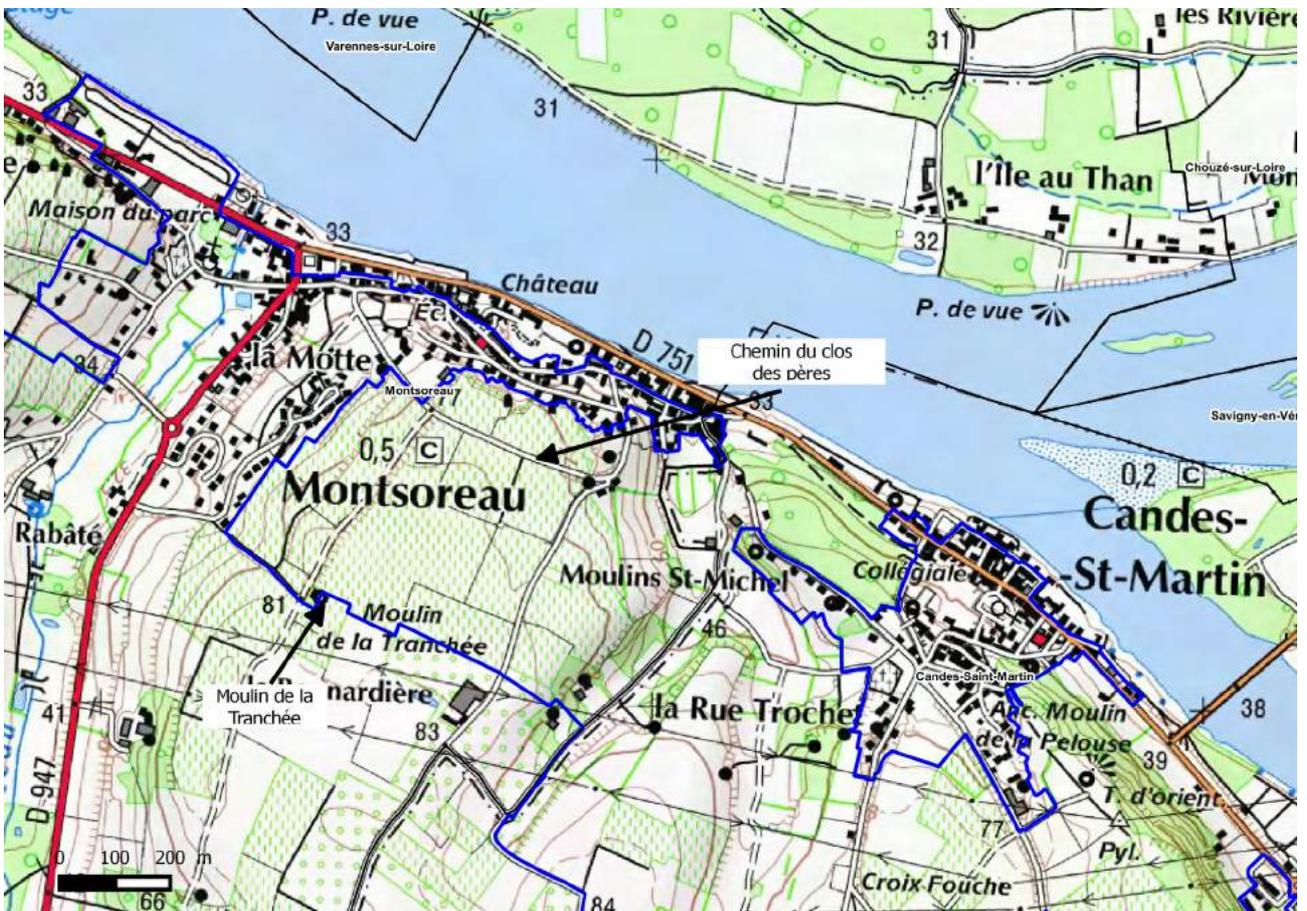
Le moulin de la Tranchée, images du patrimoine n°283

Source : Florian Stalder, Conservateur du patrimoine, direction de la culture et des sports, Service du patrimoine, Région Pays de la Loire





Dessin de François Roger de Gaignières (1699), sur la carte de Cassini (1783).



Afin d'intégrer le vallon des Ouches, la délimitation emprunte ensuite la ruelle de la Chalibaude et remonte sur le coteau viticole. Le vallon des Ouches forme une sorte d'enclave dans la proposition de périmètre, mais c'est là que passe la limite entre les régions Centre et Pays de la Loire. Il s'agit d'une frontière très ancienne qui sépare la Touraine et l'Anjou. Elle correspond à la limite des diocèses d'Angers, de Poitiers et de Tours. Elle figurait déjà sur le dessin de François Roger de Gaignières (1699), sur la carte de Cassini (1783).

Depuis le vallon, s'ouvrent de très belles vues sur la confluence avec au premier plan les jardins vivriers des habitations.

Le vallon se situe face au sentier des Mariniers, rive droite de la Loire d'où s'offrent de magnifiques panoramas sur Candès et Montsoreau et à partir duquel on perçoit très bien le vallon des ouches.

Le périmètre suit ensuite la ligne de crête derrière le village de Candès, intégrant ainsi une partie du plateau agricole jusqu'à la rue du Panorama.

La confluence depuis le haut du coteau de Montsoreau



Le vallon des Ouches, depuis la rive droite de la Loire



Le vallon des Ouches, qui s'ouvre sur la Loire



Murs de soutènement au-dessus des berges de la Loire



Fenêtres visuelles sur la confluence depuis les ruelles de Candes



Cale de L'Ormeau

4.2.3 – La rive gauche de la Vienne

Sur la commune de Candes-Saint-Martin la limite du périmètre englobe le parc boisé du 3^e château. Ce parc tient une place essentielle dans la perception des paysages du site de la confluence. Il crée une rupture dans la continuité bâtie entre Candes et Montsoreau et donne à Candes une échelle de village. Il joue également le rôle d'écrin pour Candes et en complément du boisement du coteau Est, enserme le bourg et sa collégiale.



Candes depuis l'ancien port d'accostage du bac (avant la construction du pont en 1969)

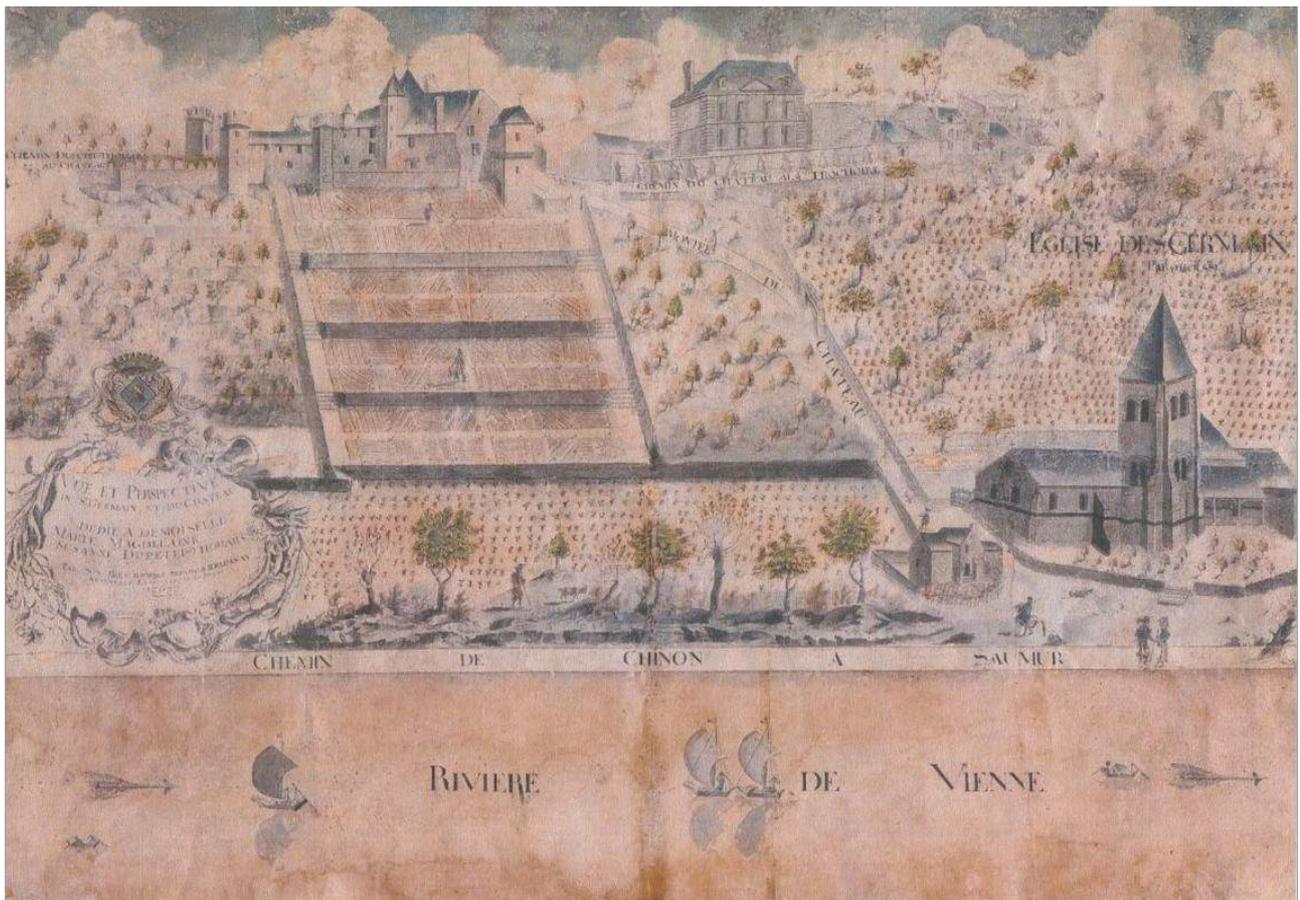
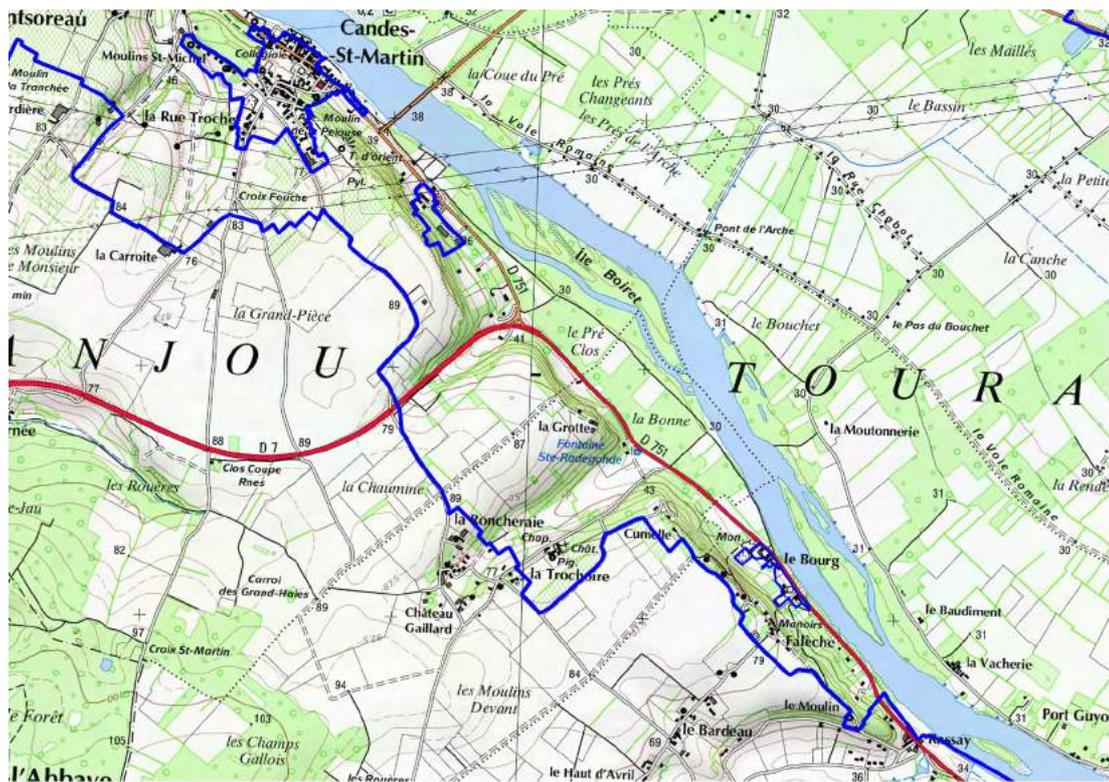
Le bourg de Candes, le lotissement et la zone artisanale située à mi pente de la RD 751, cet ensemble couvert par une ZPPAUP qui doit évoluer vers une AVAP sont exclus du périmètre.

Seule la première ligne du front bâti du bourg depuis la rue de la Vienne, puis par la rue du confluent, en contact direct avec la Vienne (totalement singulière avec ses murs de soutènement et jardins restés inchangés au fil du temps) est intégrée au périmètre du site classé. L'ensemble de ce quartier n'a pas vocation à subir de profondes transformations. La limite proposée permet de prendre en compte les 7 ouvrages (quais, cales, ...) liés à la navigation, les places attenantes comme la place de l'Ormeau qui s'ouvre sur la Vienne et les fenêtres visuelles sur la confluence.

Ensuite, le périmètre intègre les deux cales de la rue du Bac, puis il suit le chemin rural de Candes-Saint-Martin à Chinon. Il remonte ensuite vers le haut du coteau par la première partie du chemin rural dit du vieux Moulin, puis passe par une ligne parallèle au sentier des Cavaliers (bâti géré par la ZPPAUP) pour rejoindre le site inscrit depuis 1935 du Point de vue du Moulin de Candes. Ce site est très fréquenté. Une table d'orientation est aménagée à l'emplacement d'un ancien moulin à vent. De là, le regard porte vers les lointains, à plus de 8 km sur le coteau Sud du Val. Au premier plan, le coteau très abrupt permet une vue plongeante sur la confluence, sur la pointe, sur le hameau de l'île au Than, rive droite de la Loire et sur le bocage du Véron.



Le site du Moulin d'où l'on voit la confluence .



Château de Falèche et de la Trochoire – 1767 – Vue et perspective de Saint Germain et du château. Dédié à Demoiselle Marie Madelein Suzanne Dupetit Thouars. Dessiné par son très humble serviteur DELUSSAY. Copie d'un catalogue de salle des ventes



La Vienne et le Véron depuis le Moulin.

Au loin, dans l'axe du pont, la Loire et le hameau de Bertignolles

La limite du périmètre emprunte ensuite la ligne de crête du coteau Sud de la Vienne jusqu'au lieu-dit « le Rassay » face à Port Guyot. Sur son parcours, il prend en compte les sites depuis lesquels de très belles vues s'ouvrent sur le bocage du Véron et portent jusqu'à Chinon.

Sont également pris en compte deux châteaux, La Trochoire et Falèche qui ne bénéficient d'aucune mesure de protection au titre des monuments historiques.

Le château de la Trochoire surplombe un vallon perpendiculaire à la Vienne. Le château date de la seconde moitié de XIXe siècle et l'on y pratiquait autrefois l'élevage du ver à soie

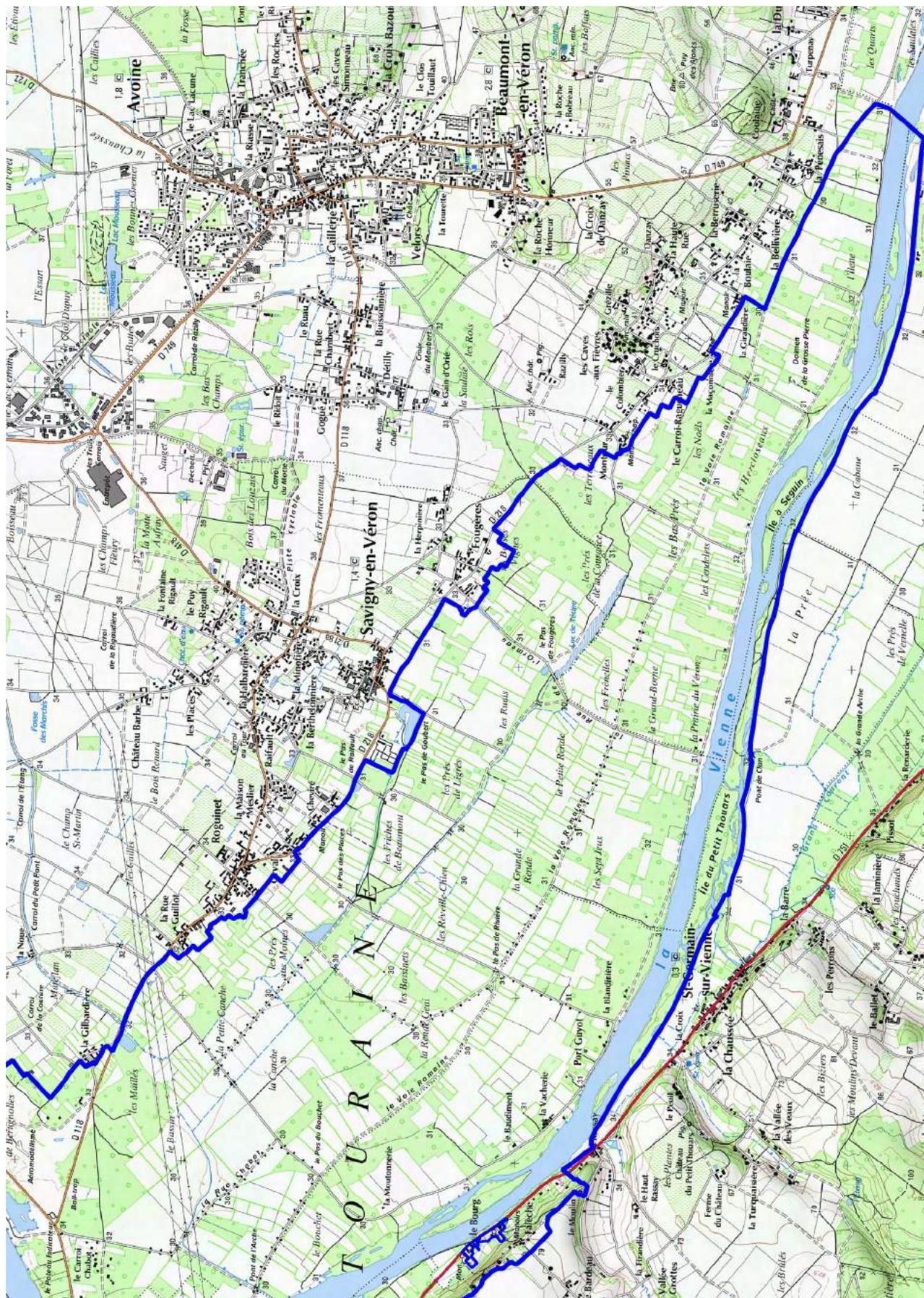
Le château de Falèche est une ancienne forteresse datant du Moyen Âge, transformée à la Renaissance, puis en 1848. Il se caractérise par une imposante façade percée de grandes fenêtres symétriques et surmontée d'un large fronton triangulaire). Le château domine l'église de Saint Germain, il est en balcon sur la Vienne, en co-visibilité avec le Véron.



Le château de Falèche au dessus de la Vienne

Le bourg de St-Germain protégé par les abords de son église au titre des Monuments Historiques n'appartient pas au périmètre. En revanche, les habitations construites à mi-pente, le long du coteau en amont, sont particulièrement visibles depuis la rive droite de la Vienne, il convient donc de les intégrer.

Le périmètre suit la rive gauche de la Vienne depuis les environs du hameau de Rassay jusqu'à la commune de Cinais, en intégrant la partie concernée sur la commune de Thizay. C'est à ce niveau qu'il traverse la Vienne



4.2.4 – Le Véron

Le périmètre englobe alors tout le Véron. La limite communale de Beaumont-en-Véron correspond à la limite Est du Véron. Le périmètre remonte ensuite vers le Nord Est et se positionne en limite des franges bâties de Beaumont, puis de Savigny-en-Véron. Sur l'ensemble de ce tracé se positionne sur la cote altimétrique de 32,5 mètres qui correspond à la limite des terres inondables et au-dessus de laquelle les habitations se sont, tout au cours de l'histoire, implantées.

Tout le bocage du Véron est proposé au classement. Il s'agit d'un bocage unique en Val de Loire qui occupe une dépression (anticlinal de Chouzé-sur-Loire). Les terres sont très fréquemment inondées par les eaux de la Vienne, car il n'existe aucune protection contre les inondations entre la rivière et le secteur dit du « bas Véron ». L'évacuation des eaux a été organisée dès l'époque féodale par un important réseau de fossés entourant les parcelles et s'évacuant dans la Vienne. Ce maillage est étroitement lié aux nombreux plans d'eau appelés « lacs » ou « fosses ». Il est associé à un double alignement de frênes et de chênes taillés en têtards, plantés de chaque côté du fossé.



Canaux, étangs et rigoles drainent les prairies du Véron vers la Vienne

Dans ce territoire enclavé, une culture spécifique s'est développée, permettant l'apparition de légende comme la « légende du Véron », (voir page 72), ainsi qu'une pratique spécifique de la pêche et de la chasse.



Gué pour la chasse au gibier d'eau.



Barques qui circulent sur les canaux lors de la montée des eaux

L'habitat est rare et ancien. Il n'est présent que sur des tertres naturels, en bordure de Vienne près de Port Guyot.

Le port Guyot tient son nom du passeur Guyot qui tenait le passage à ferme pour 20 livres annuelles en 1460. C'est vraisemblablement là que les faux sauniers traversaient la Vienne pour rejoindre la Loire à travers le Véron, car le confluent était très surveillé.

Aujourd'hui, ce bocage, particulièrement riche sur le plan de la biodiversité, est un paysage fragile, difficile à gérer dans un contexte global d'abandon de l'élevage.

Le périmètre rejoint ensuite le hameau de Bertignolles en empruntant la rue des Mariniers. Il intègre les « pelouses des Hauts de Bertignolles », site de pelouses siliceuses géré par le CPIE Touraine Val de Loire qui y pratique la fauche exportatrice, en raison de la richesse botanique du

site (285 variétés de plantes). Ces pelouses sont aussi un point d'observation de la faune (oiseaux migrateurs, tels les bécasses, oies et cormorans ; nicheurs comme les sternes et ceux qui cherchent pitance sur les landes ou les zones humides, des huppés fasciées et faucons crécerelles aux hérons cendrés, ...).



A Bertignolles, sur les bords de Loire, la limite intègre le front bâti du Quai de la Loire, ce qui permet d'intégrer au classement la cale de Bertignolles et la voie qui offre des vues vers le Sud-ouest avec Candès et vers le Nord Est avec Chouzé-sur-Loire. Ces vues simultanées, depuis un même point vers des éléments paysagers majeurs du site, placent le hameau de Bertignolles au cœur de la composition des paysages de la confluence Loire Vienne.



Front bâti le long du quai de la Loire à Bertignolles. Vue vers l'amont



Cale de Bertignolles. Vue vers l'aval

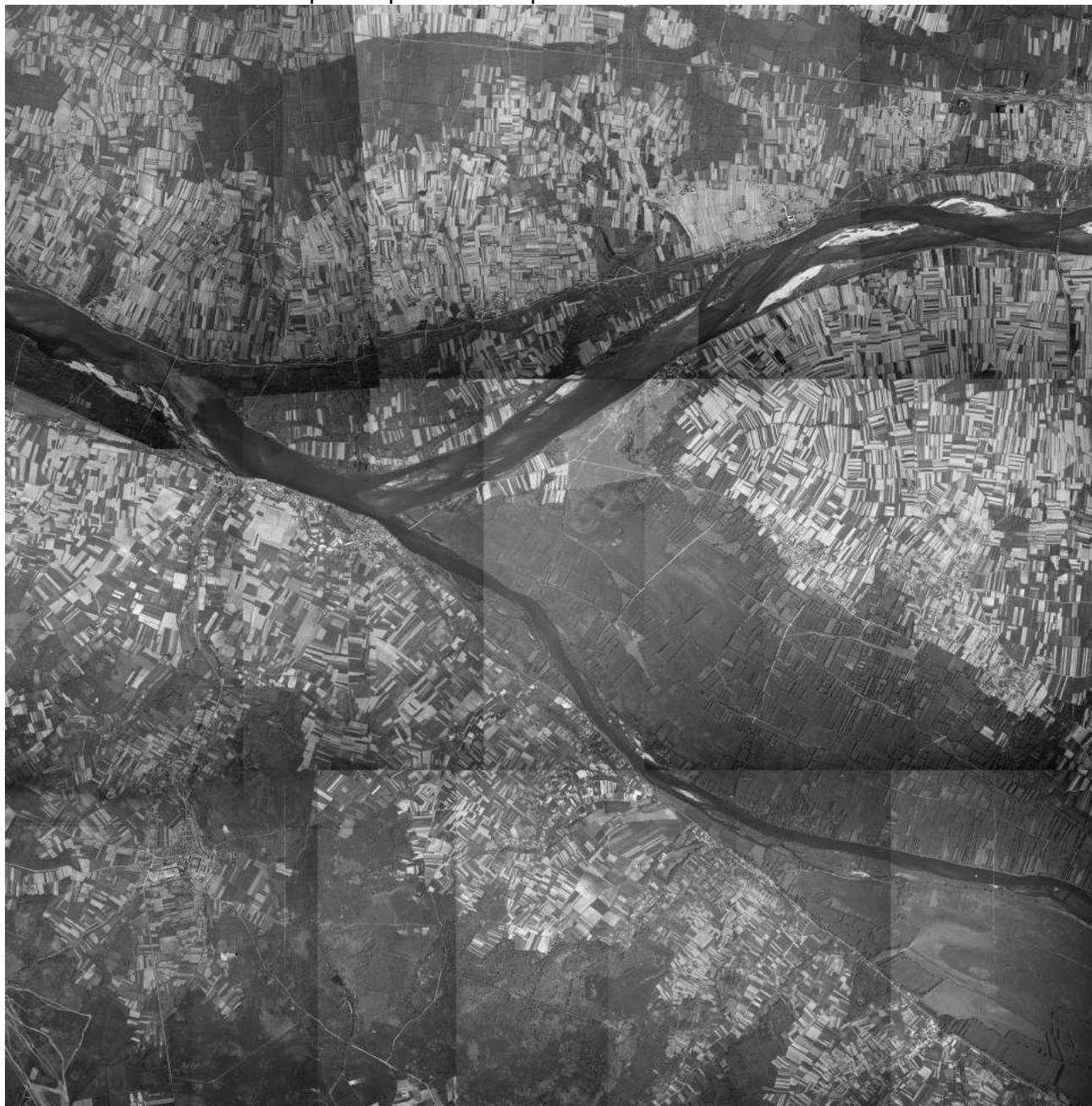
Enfin, la limite suit la RD7 puis traverse la Loire après avoir dépassé la grande île de Chouzé entièrement incluse dans le périmètre. Elle rejoint et longe la rive droite jusqu'au quai des Sarrasins à Chouzé-sur-Loire.

V – LES ORIENTATIONS DE GESTION

5.1 – DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

5.1.1 – Un paysage en voie de fermeture et de simplification

Malgré une lisibilité difficile de la photo aérienne de 1950, on distingue cependant très nettement sur cette dernière l'importance des terres cultivées, avec leur parcellaire en fines lanières aux couleurs contrastées ainsi que les parcelles en prairie.



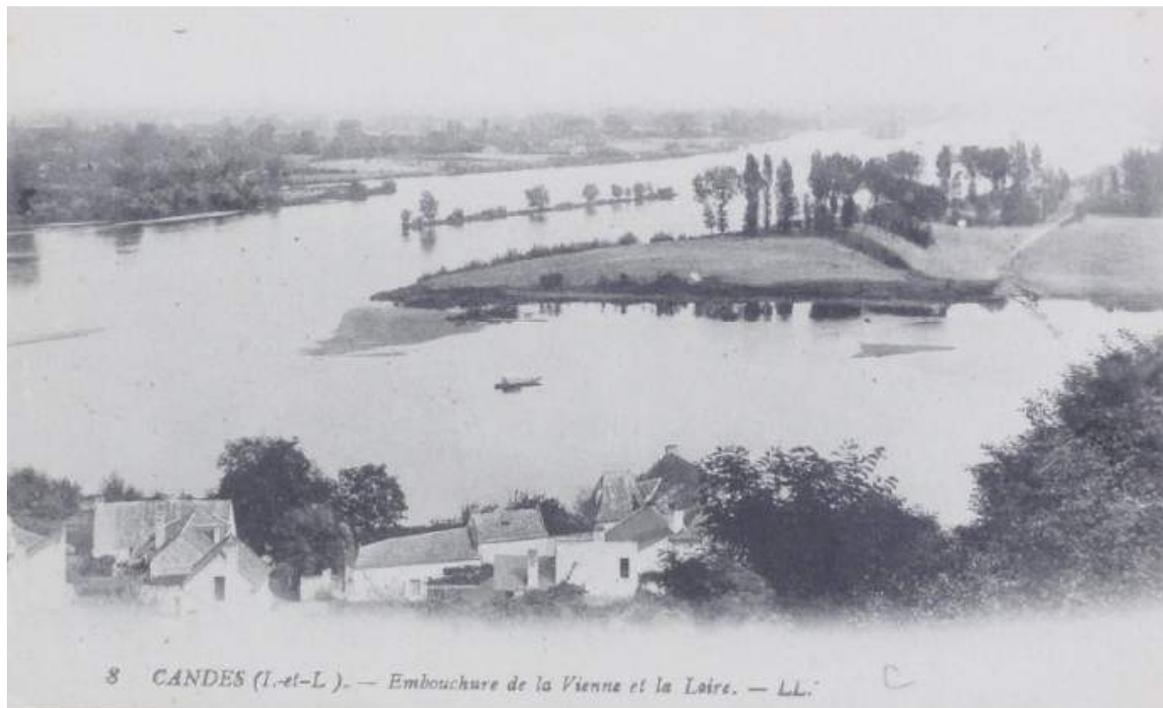
La photographie de 2005 montre un fort développement des boisements, en bordure des cours d'eau, sur les îles et également au sein du finage de basse altitude. Parallèlement, le maillage du parcellaire est devenu beaucoup plus lâche, quel que soit les natures de cultures.

À noter également l'absence du pont de Candès-Saint-Martin, construit en 1969.



5.1.2 – La fermeture visuelle du site du confluent

Le confluent a beaucoup été photographié, ce qui permet d'analyser l'évolution de son paysage.



Une des cartes postales les plus anciennes où l'on voit très bien, sur la droite le départ du bac. Les îles et les berges sont peu boisées.



Photographie panoramique prise depuis le point de vue du Moulin. C'est l'été, le niveau des eaux est bas, les grèves sont découvertes. Été 1935. Photo de Butin. Archives Émile Millet



Sur ce cadrage on voit très bien le site de la confluence dans l'axe de la Loire. A noter, les îles, totalement déboisées.



Prise de vue aérienne au-dessus de Montsoreau. En arrière plan, le Véron où l'on voit de grandes prairies.



Prise de vue plus récente. La végétation s'est développée sur les berges et sur les îles

Source pour les cartes postales anciennes : Association « Sauvegarde de Montsoreau »



Carte topographique de la Loire 1848 – 1851. Portrait de Loire. Iconographie du XVIIe siècle à nos jours. CORELA. Editions Coiffard. 2004



Photo aérienne de 1950. Source Géoportail IGN



Photo aérienne de 2005. Source Géoportail

La comparaison des photos aériennes met en évidence le développement de la végétation sur les îles, ce qui ferme les vues à moyenne et longue distance sur le confluent.

5.2 – ORIENTATIONS DE GESTION

Le site de la confluence est exceptionnel. Il fait l'objet d'une mesure de classement pour assurer sa pérennité et sa mise en valeur visuelle.

Son classement devra être prononcé, par décret en Conseil d'État puis transposé en servitude d'utilité publique dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Les modifications de l'aspect du site seront alors soumis à autorisation spéciale (art L. 341-10 du code de l'environnement), délivrée, suivant leur nature, par le ministre en charge des sites ou par le Préfet du département (cf. Décret n°88-1124 du 15 décembre 1988).

Lorsque l'autorisation relève du préfet, elle est délivrée après avis de l'architecte des bâtiments de France. Le préfet informe la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) de la décision qu'il a prise.

Lorsque l'autorisation relève du Ministre en charge des sites, elle est délivrée après la consultation des services (STAP et DREAL) et de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.

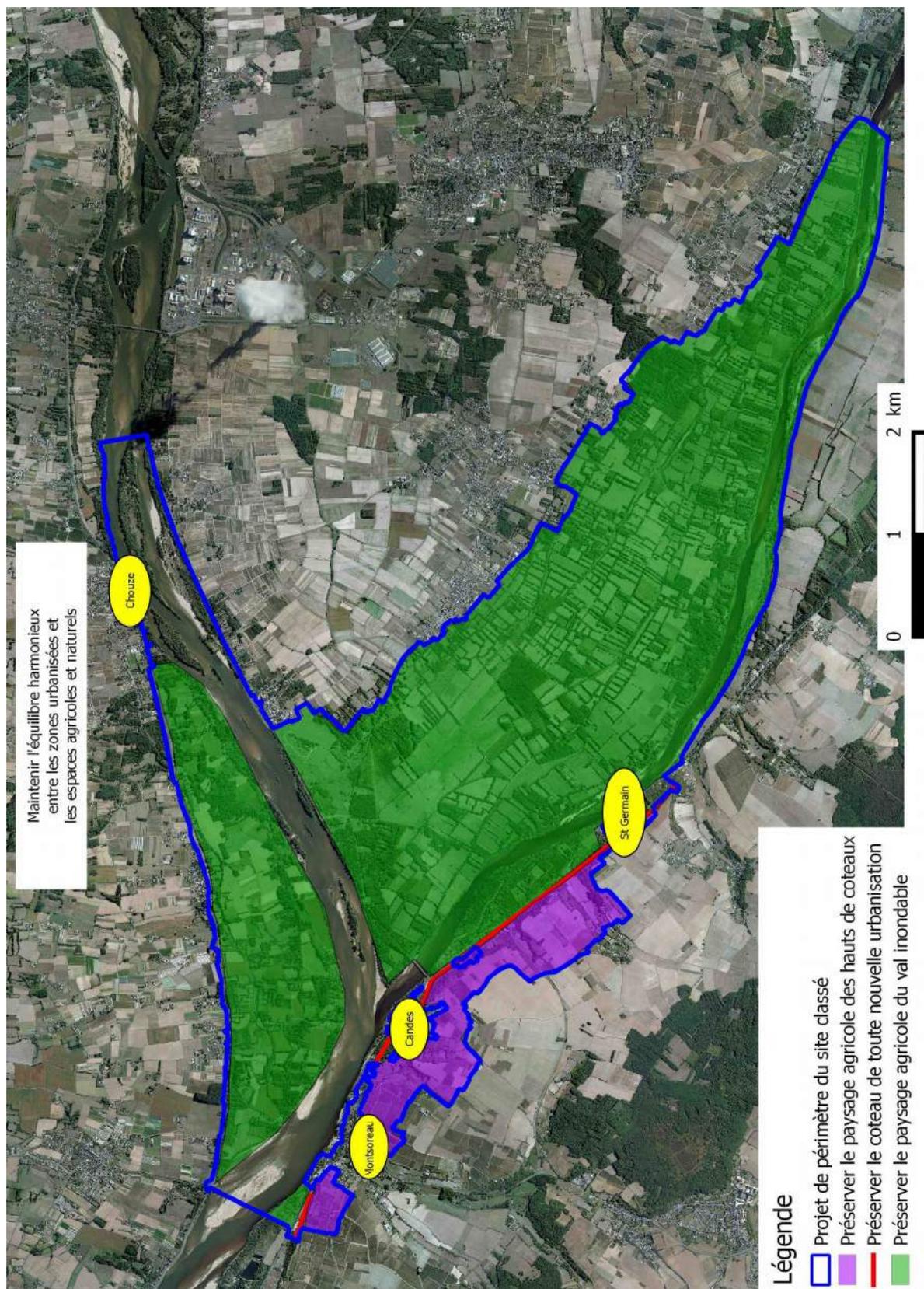
Chaque projet soumis à demande d'autorisation spéciale de travaux sera apprécié au cas par cas et examiné en fonction de sa compatibilité avec les objectifs de préservation ou de valorisation du site (nature, forme et localisation du projet, opportunité ...) en s'appuyant pour cela, sur les orientations de gestion présentées ci-dessous.

Dans tous les cas et pour tout projet, les services de l'État en charge de l'instruction des projets en site classé, d'une part la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et d'autre part le Service de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), sont à même dès l'amont du projet d'accompagner le maître d'ouvrage, de l'informer sur la procédure et de rechercher avec lui la compatibilité du projet avec la préservation du site classé.

Textes de références

- Loi du 02 mai 1930.
- Code de l'Environnement – partie Législative sites : articles L.341-1 à L.341-22.
- Code de l'Environnement – partie réglementaire sites : articles R.341-1 à R. 341- 31.
- Décret n°88-1124 du 15 décembre 1988.

5.2.1 – Maintenir l'équilibre harmonieux entre parties urbanisées et parties agricoles et naturelles



Le site proposé au classement recouvre, pour l'essentiel, des espaces à dominante naturelle ou agricole, n'ayant pas vocation à accueillir un développement de l'urbanisation.

L'urbanisation des différents villages est concentrée autour des centres anciens. Son développement devra être contenu dans les secteurs déjà urbanisés, le plus souvent couverts par une ZPPAUP, AVAP ou un site inscrit.

Le périmètre du site classé est compatible avec les documents de planification arrêtés localement. L'agriculture occupe la plus grande partie du périmètre. Elle contribue fortement à la construction du paysage et à son entretien. Elle est représentative des paysages agricoles ligériens composantes de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Ces paysages s'expriment à travers une grande diversité et leur grande qualité contribue au pittoresque des lieux.

Les rebords des plateaux sont occupés par de la vigne, marqueur identitaire du val de Loire.

Ces cultures sont souvent encore accompagnées de murets ou de loges qu'il convient de conserver. Entre ces espaces de plateaux et les zones urbanisées, on retrouve un petit parcellaire parfois clos, relique des anciennes cultures vivrières (jardins, vergers, vignes...) qui compose un espace de transition important dont il convient de conserver la trame.

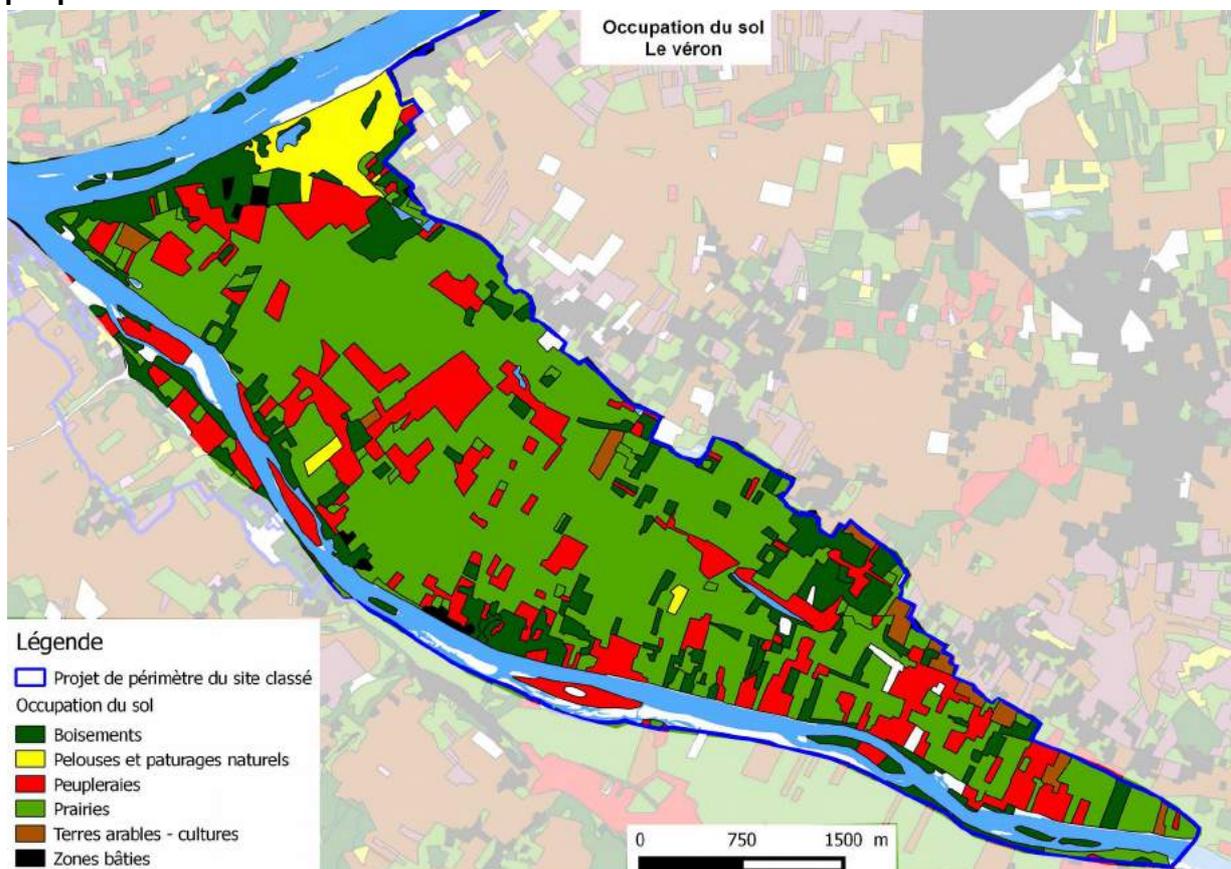
Les parties situées dans le val, souvent plus humides sont encore en grande partie utilisées par l'agriculture, même si quelques secteurs ne sont plus cultivés ou consacrés à la populiculture.

Le phénomène de cabanisation devra être maîtrisé afin de préserver le pittoresque de ces paysages.

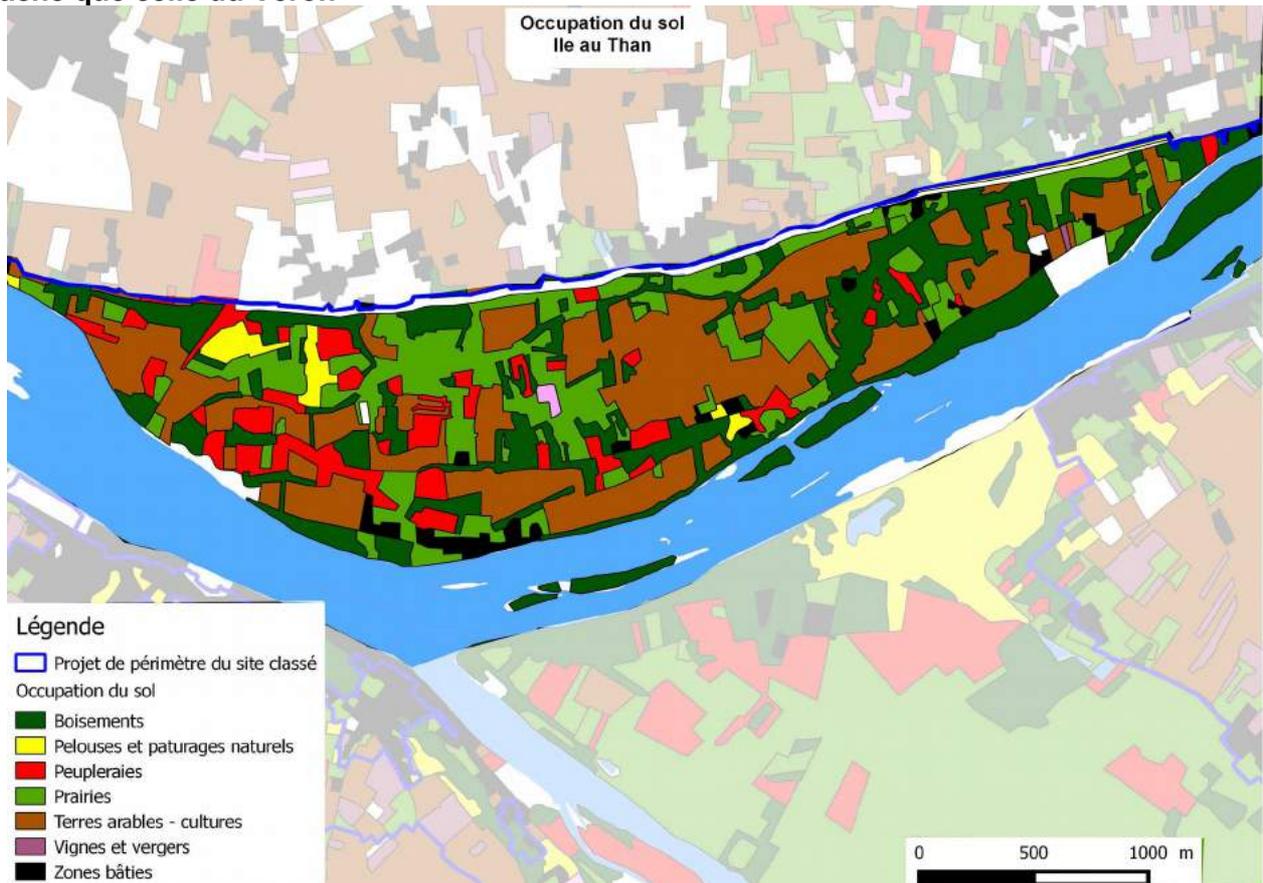
La sensibilité paysagère interdit tout développement d'urbanisation sur les hauts de coteaux et leurs revers de plateaux ainsi qu'à flanc de coteaux, en dehors des centres anciens (gérés par les ZPPAUP de Candes-Saint-Martin et de Montsoreau). Toutefois les constructions et installations agricoles, nécessaires à la valorisation du site pourront y être admises, sous réserve de leur intégration paysagère.

Les zones situées dans le val inondable n'ont, de fait, pas vocation à recevoir de nouveaux habitants

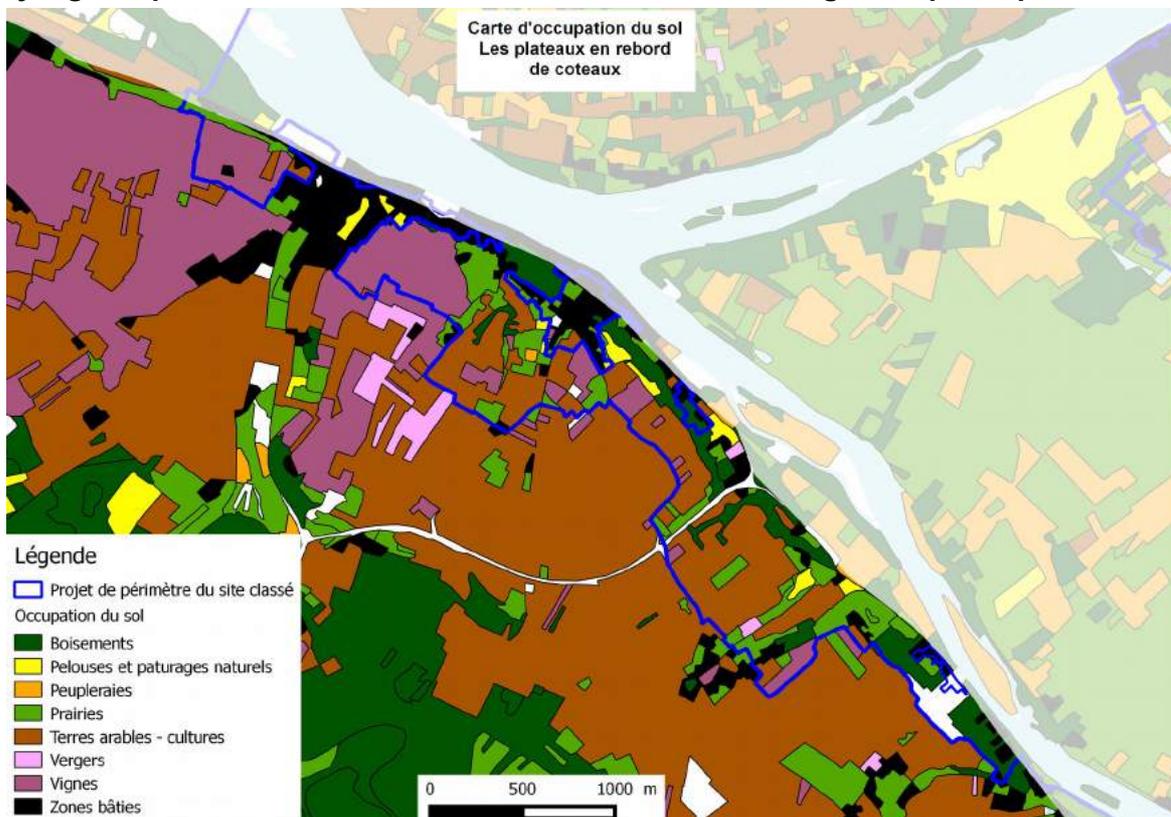
Le Véron, un paysage marqué par les prairies bocagères, dans lequel il convient de limiter les peupleraies



L'Île au Than, un paysage caractérisé par la polyculture, dans une maille bocagère plus lâche que celle du Véron



Un paysage de plateaux ouvert sur la confluence, recouvert en grande partie par de la vigne



5.2.1.1. – Préserver le bocage du Véron

Ce paysage anthropique issu de la pratique de l'élevage est aujourd'hui menacé, car il n'y a plus d'éleveur sur les communes de Savigny-en-Véron ou de Beaumont-en-Véron. Les quelques troupeaux qui pâturent encore dans les parcelles, proviennent d'exploitations extérieures au Véron. Ces éleveurs qui recherchent des prairies, portent moins d'intérêt, à l'entretien des doubles haies de têtards et des fossés, par manque de temps et de savoir-faire (pénibilité et dangerosité de l'élagage, matériel inadapté, désintérêt pour le bois énergie...).

- Plusieurs centaines d'arbres têtards ont été abattus en 2011 dans le Véron. Le bois de « loupe » est valorisé dans l'ébénisterie et la marqueterie (meubles, pièces de luxe...).
- Certaines parcelles sont reboisées en peupliers, ce qui contribue au mitage du paysage.



Destruction d'une haie bocagère

Plantation d'une peupleraie

L'objectif est de préserver les qualités visuelles de ce bocage (pâtures bordées d'arbres) et d'accompagner les évolutions, tout en maintenant la cohérence du système agricole :

Les actions à mettre en place :

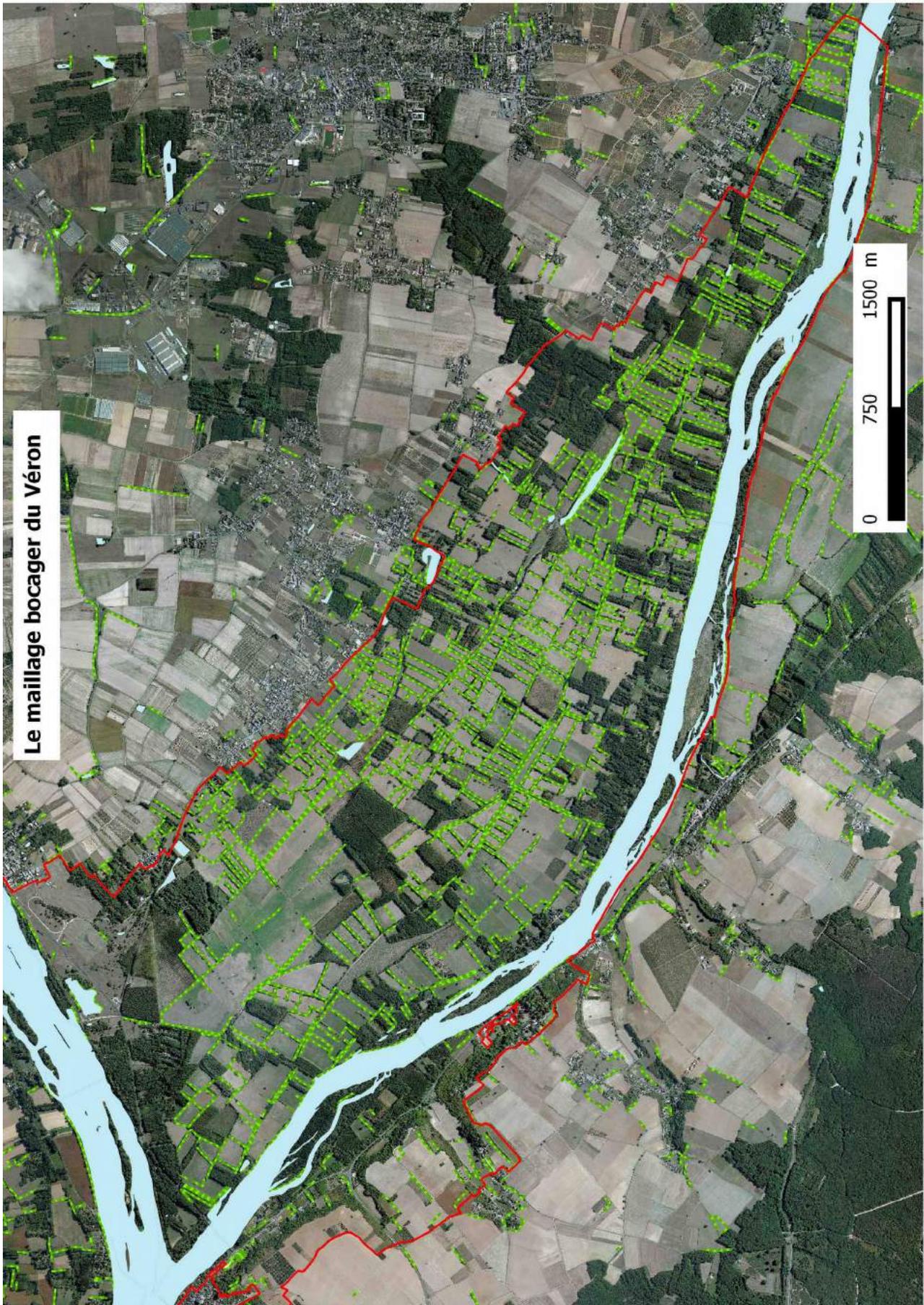
- Réaliser un plan de gestion de l'ensemble du bocage visant son entretien, sa régénération et la valorisation du bois issu de ces divers travaux (bois énergie, loupes provenant des arbres têtards mûrs). La charte forestière du pays du Chinonais, le PNR Loire Anjou-Touraine ont entamé une réflexion sur ce sujet. Outre une gestion mutualisée, le plan de gestion, lui-même soumis à autorisation ministérielle, dispenserait d'y soumettre chaque abattage et plantation, ce qui, sinon, serait nécessaire en site classé.
- Le bocage du Véron doit ses spécificités et ses qualités paysagères aux interventions de générations d'agriculteurs qui ont façonné et entretenu cet espace. Afin d'en préserver la qualité paysagère, il convient de pérenniser les prairies, le système de haies et de contenir le développement de la populiculture. Le maillage actuel, très serré, ne répondant plus toujours aux exigences de l'agriculture moderne, un agrandissement raisonné de la maille pourrait éventuellement être étudié, sous réserve de conserver les caractéristiques paysagères et écologiques de ce bocage.

- Poursuivre les mesures agro-environnementales et les contrats Natura 2000

Dès 1996, des aides (opération locale agro-environnementale) ont été proposées aux agriculteurs pour le maintien de pratiques agricoles favorables à la biodiversité du site. Elles sont actuellement reconduites sous forme de mesures agro-environnementales et de contrats Natura 2000. Ces mesures d'un grand intérêt pour le patrimoine écologique et paysager sont essentielles.

- Développer les débouchés futurs en bois de chauffage

La production de bois pourrait être valorisée comme bois de chauffage, combustible pour les chaudières, paillage au pied des plantations, litière pour les stabulations d'élevage, ...



5.2.1.2 Conserver les fronts bâtis de Candes-Saint-Martin, de Montsoreau, de Bertignolles et de Chouzé-sur-Loire

Le périmètre de protection prend en compte certains secteurs bâtis des communes de Candes-Saint-Martin, de Montsoreau, Savigny-en-Véron (Bertignolles) et de Chouzé-sur-Loire. La qualité remarquable de ces fronts bâtis contribue fortement au critère pittoresque du site. L'harmonie des couleurs, des volumes et des matériaux mérite d'être préservée et protégée. Seuls les premiers plans indissociables du fleuve ont été intégrés au périmètre du site classé, l'ensemble des bourgs de Candes et Montsoreau sont gérées par la ZPPAUP. Sur ces secteurs, les instructeurs des demandes d'autorisation de travaux se référeront aux prescriptions des ZPPAUP. L'objectif est de maintenir la qualité paysagère de ces ensembles urbains à travers les projets de restauration, de réhabilitation ou des nouveaux projets. Toutefois la densité et la qualité de ces ensembles bâtis, militent en faveur d'une absence de grands bouleversements.

Les constructions de tuffeau et d'ardoise qui composent ces fronts bâtis profitent de liaisons assurées par les annexes aux constructions (murs, murets, jardins), les parcs, les jardins et les espaces publics tout aussi soignés et délicats que les constructions elles-mêmes. Dans ces espaces, le végétal concourt également à la qualité paysagère des lieux. Le choix des essences et des implantations devra faire l'objet d'une attention particulière. L'ensemble de ces éléments devra être traité avec le même soin que les édifices, afin de garantir la cohérence d'ensemble.

Préserver les fronts bâtis sur la Loire et la Vienne

Le site se caractérise par la présence de fronts bâtis donnant sur le fleuve ou la rivière. Cette disposition est un élément fort des paysages ligériens, et particulièrement de grande qualité dans le secteur de la confluence. Ces éléments bâtis se répondent visuellement les uns aux autres et engendrent des points focaux pour les grandes perspectives ;



L'harmonie des lignes, des volumes, des couleurs du front urbain de Montsoreau

Les actions à mettre en place :

- Pour les constructions, maintenir une cohérence et une harmonie des volumétries, des implantations, des couleurs et dans la texture des matériaux.

Préserver une architecture particulièrement riche.



Les actions à mettre en place (promues par les prescriptions des ZPPAUP) :

- Traiter les façades en respectant la qualité des matériaux qui les constituent, pierre de taille, modénatures, baies ;

- Préserver et protéger les éléments décoratifs des façades, corniches, encadrements de baies ou de portes, ferronneries des balcons, gardes corps... ;

Les menuiseries devront se conformer aux modèles traditionnels, tant dans leur apparence que dans les matériaux ;

- Préserver les murs de clôtures en pierre, les murs de soutènement, les murets qui délimitent les quais, les jardins. Les portails qui accompagnent le plus souvent ces murs de clôtures seront également préservés et leurs dispositions d'origines, conservées.

Soigner les espaces publics

Les actions à mettre en place :

- Le traitement des sols devra respecter les matériaux traditionnels déjà en place, pavés, grave... et rester dans le style ;

- Les alignements d'arbres seront maintenus et si nécessaire remplacés ;

- Les différents aménagements proposés devront préserver une certaine sobriété et être le plus discret possible (mobilier, jalonnement, panneaux...).

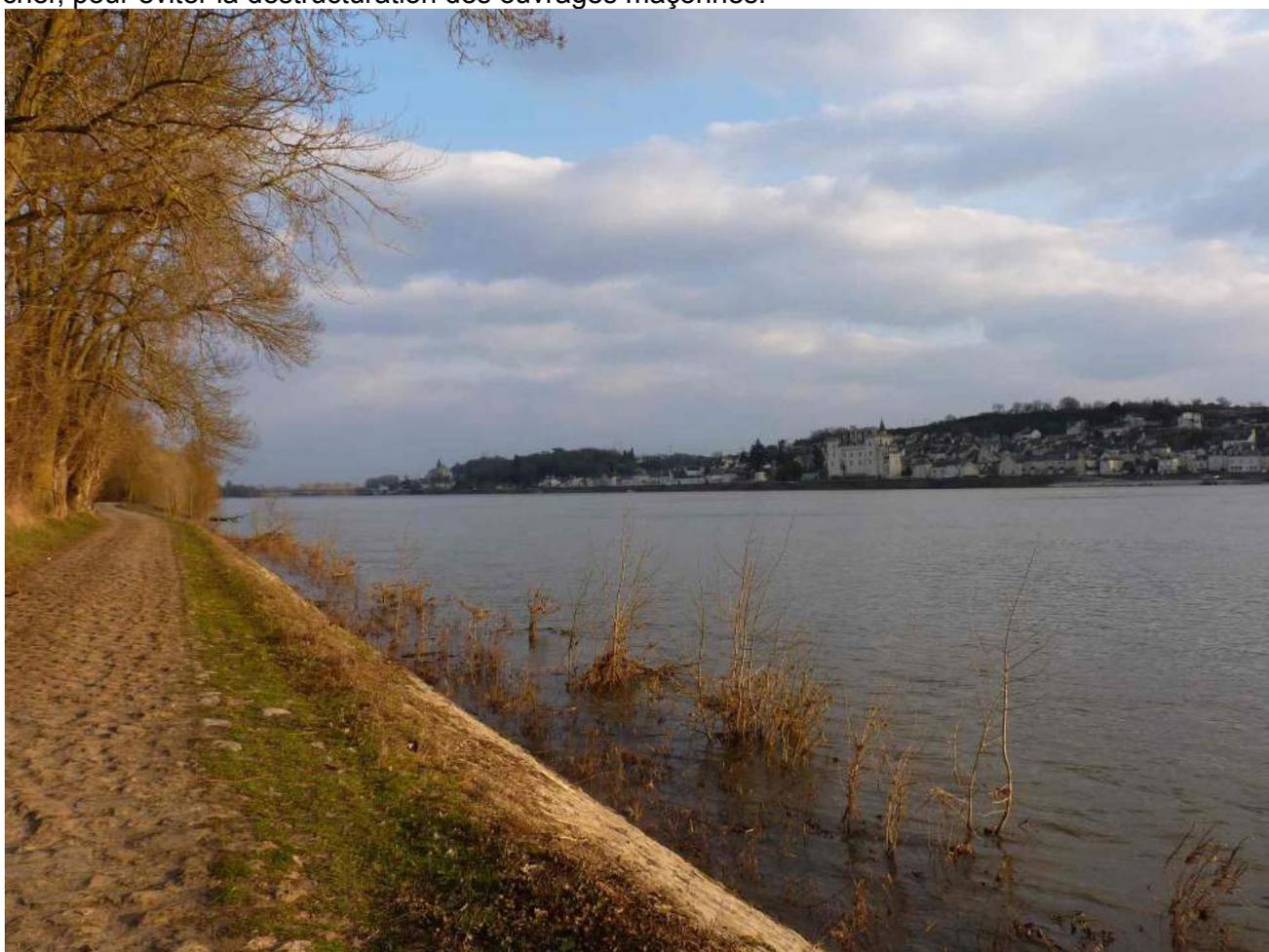
5.2.1.3 Préserver et mettre en valeur les ouvrages liés à la navigation fluviale

Les ports et ouvrages liés à la navigation fluviale (cales, quais, perrés, parapets et escaliers, anneaux d'amarrage) sont particulièrement nombreux dans le site. Beaucoup de ces ouvrages sont encore bien visibles (certains, comme à Chouzé, ont bénéficié d'une restauration réussie), d'autres sont recouverts de terres (Bertignolles). Chaque port a été le témoin d'une intense activité fluviale jusqu'au XIXe, plusieurs typologies sont représentées, tels les différents aménagements réalisés au XIXe (Montsoreau, Chouzé-sur-Loire) ou ceux antérieurs (Candes-Saint-Martin).

L'accroissement de la fréquentation des bords de Loire par le public, l'engouement pour l'histoire et la pratique de la batellerie traditionnelle, depuis plusieurs années, pourraient susciter à terme des projets de mise en valeur de ces ensembles portuaires.

Les restaurations envisagées devront faire l'objet d'un projet qui intégrera les modalités particulières de restauration, la recherche de qualité et l'entretien de l'ouvrage restauré.

Pour les ouvrages actuellement recouverts de terre, la dévitalisation des végétaux est à rechercher, pour éviter la déstructuration des ouvrages maçonnés.



Le sentier des Mariniers

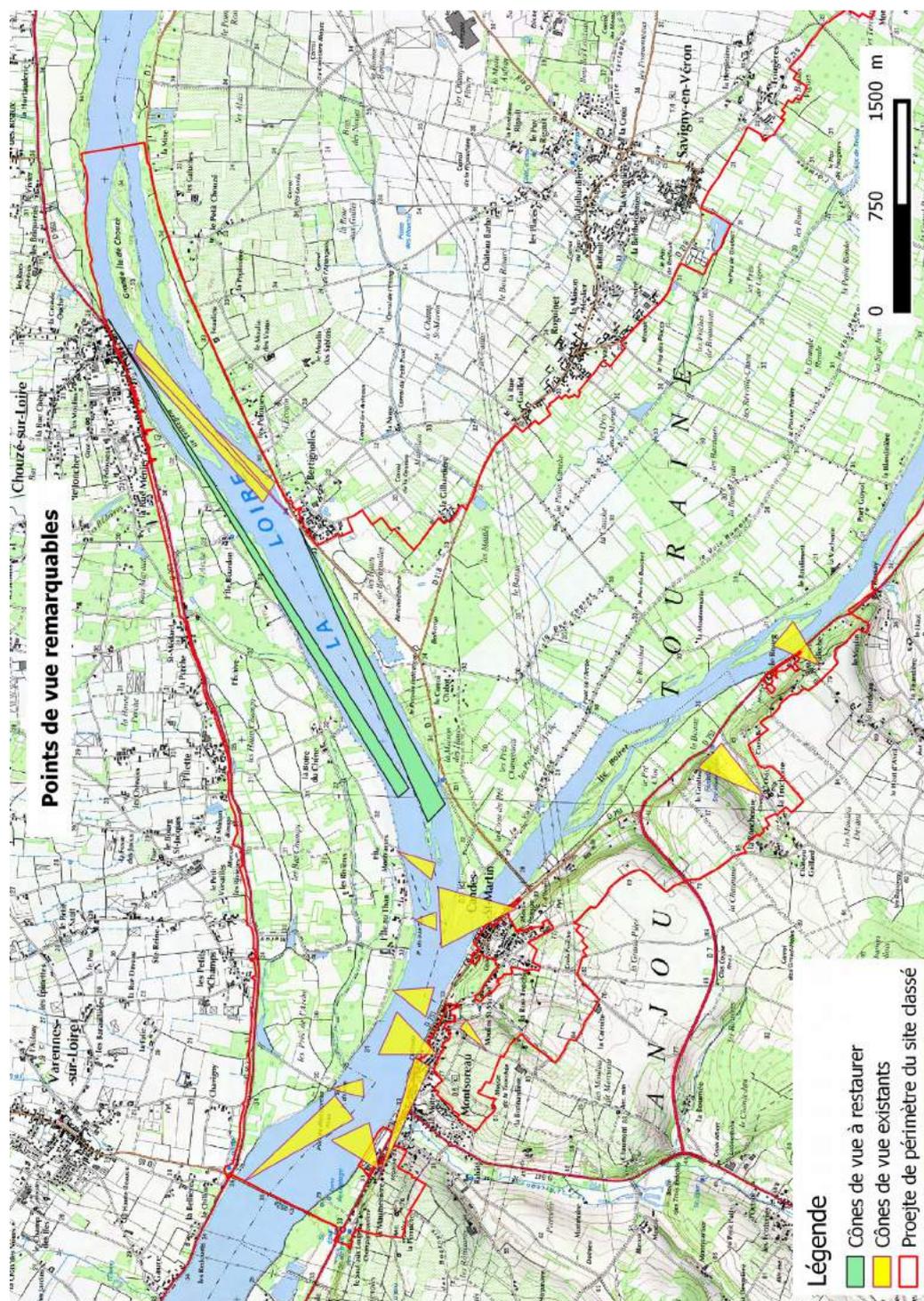
Enfin la reconquête de ces éléments de patrimoine devra respecter l'esprit du lieu. Par conséquent, on évitera les sur-aménagements et restera fidèle aux qualités propres de ces ouvrages.

5.2.2 – Préserver les qualités visuelles du site

5.2.2.1 Préserver et restaurer les panoramas et les fenêtres visuelles

Le site est favorisé par les nombreux panoramas ou points de vue remarquables. L'amplitude et la qualité des vues sont permises par la géographie du lieu qui offre un point haut en surplomb immédiat du confluent, ouvert sur un val d'une grande largeur, mais aussi par les larges ouvertures que la Loire offre potentiellement. Le regard porte ainsi assez loin. Ces points de vue sont identifiés depuis très longtemps et sont source de nombreuses représentations picturales ou photographiques.

Ces points de vue et ce qu'il donnent à voir doivent être protégés ou restaurés.



5.2.2.2 – Les perspectives assujetties à la dynamique végétale

Le développement de la végétation arborée sur les rives de la Loire, de la Vienne et sur les îles, ferme progressivement mais inéluctablement le paysage.

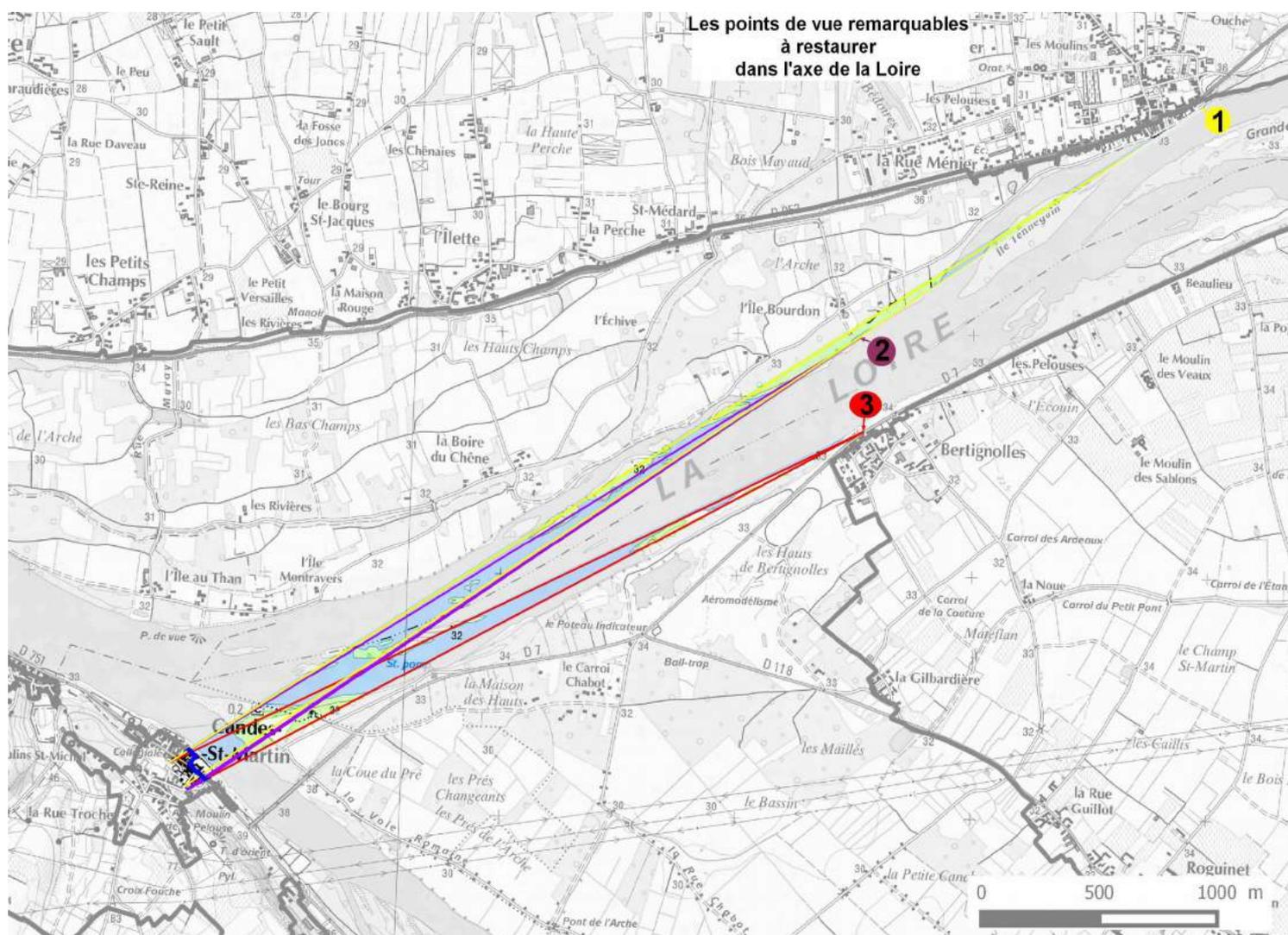
Trois vues majeures du site sont concernées :

1. Les vues sur la Collégiale et le coteau depuis Bertignolles et Chouzé-sur-Loire ;
2. Les co-visibilités entre le port de Chouzé-sur-Loire, Bertignolles et le coteau de la rive gauche de la Loire ;
3. La pointe du confluent où la végétation gagne progressivement sur la grève.

Les actions à mettre en place :

Élaborer un programme de travaux de restauration et d'entretien des vues, qui prenne en compte la préservation de la biodiversité dans ce périmètre Natura 2000. Un plan de gestion couvrant une dizaine d'années permettrait là encore de limiter les démarches d'autorisation et de planifier raisonnablement l'entretien des lieux d'intervention.

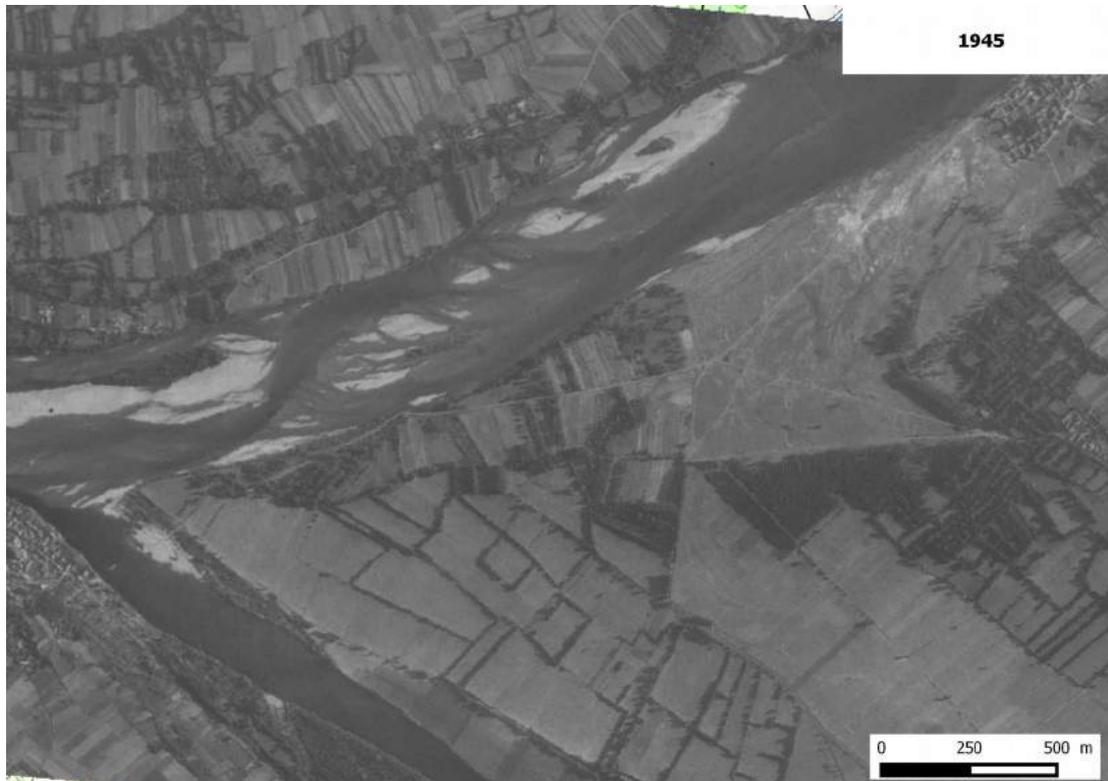
Rétablir les perspectives sur la Loire



Restaurer le confluent

Restaurer les vues en dé-végétalisant la pointe du Véron et retrouver des vues sur le coteau depuis les pelouses des hauts de Bertignolles

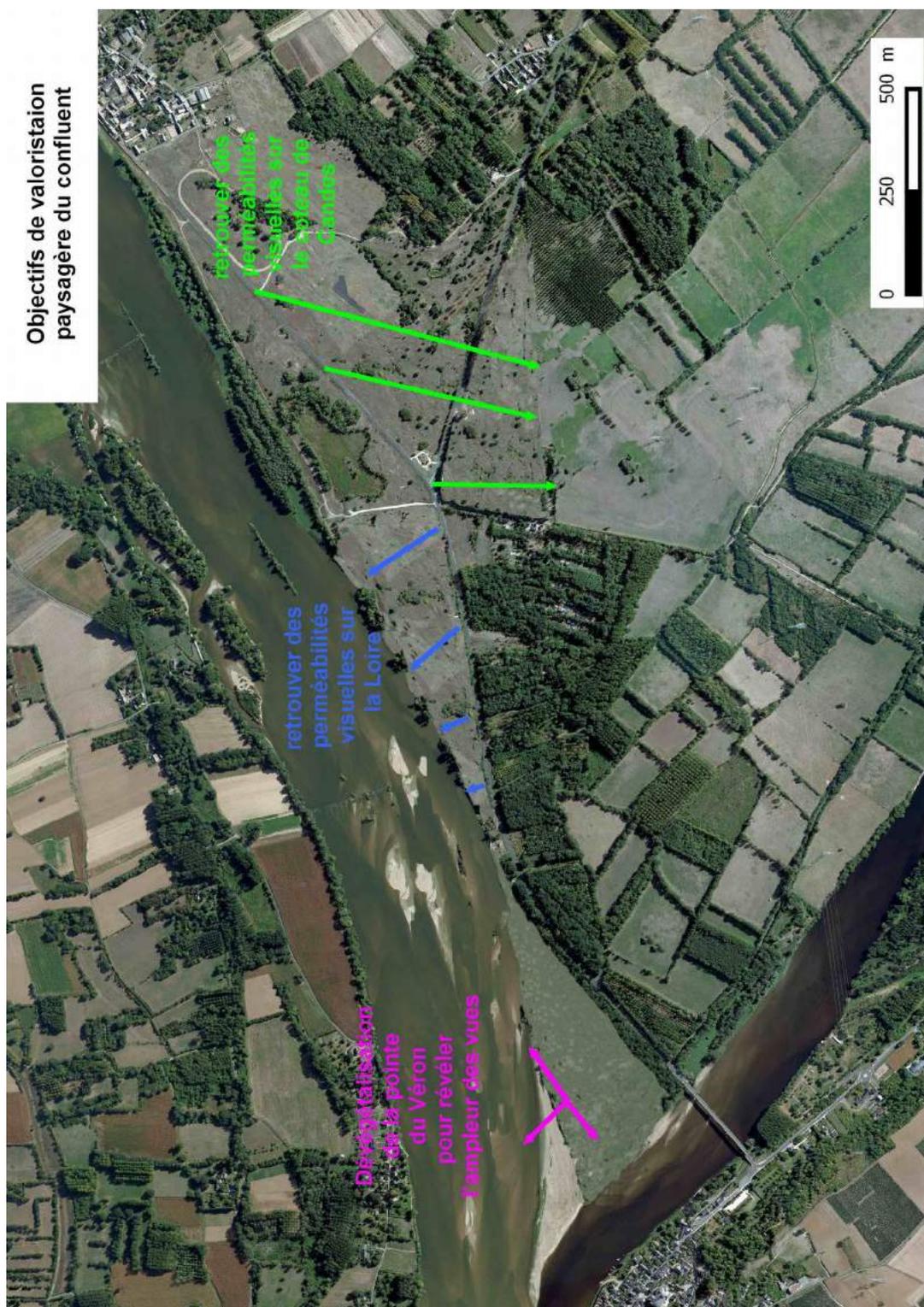
Une fermeture progressive de la pointe du Véron



La pointe du confluent est un endroit exceptionnel où la monumentalité du lieu, l'ampleur des vues, due à la largeur des fleuves et à la hauteur du coteau de Candès s'expriment avec force, dès lors que le champ de vision est dégagé.

La dé-végétalisation pérenne du confluent est nécessaire pour lui redonner le caractère singulier et extraordinaire qui le caractérise.

Dans la continuité, la dé-végétalisation des bords du fleuve, au droit des hauts de Bertignolles redonnerait une vue d'ampleur sur la Loire, dans le prolongement des pelouses exceptionnelles en cours de restauration.



5.2.3 Traiter les infrastructures pour qu'elles préservent l'esprit du lieu

5.2.3.1 – Les lignes à haute tension

Le site se situant à proximité de la centrale nucléaire de Chinon, un certain nombre de lignes de THT irriguent le territoire à proximité.

Ainsi, une ligne à très haute tension traverse le site sur le plateau, à l'arrière du village de Candes-Saint-Martin. Elle traverse d'abord le Véron, puis passe sur le plateau à l'arrière du panorama du Moulin de Candes-Saint-Martin et de Montsoreau. La présence des pylônes est particulièrement prégnante depuis la vue en vis-à-vis sur Candes



Les actions à mettre en place :

- Étudier avec RTE, à l'occasion des travaux sur les lignes, la possibilité de les déplacer pour minimiser leur impact sur le paysage. Celle qui passe à l'arrière de Candes pourrait être déplacée plus au Sud afin de supprimer son impact sur le paysage vu depuis la confluence.

5.2.3.2 – Les équipements routiers

Les centre-bourgs ont bénéficié d'aménagements qui le plus souvent respectent les lieux et mettent en valeur le caractère patrimonial du site de la confluence. Les entrées de bourgs, routes, ronds-points (marquage, bordure, signalétique) sont aménagés sans attention au traitement de l'espace, au choix des matériaux...

Les actions à mettre en place :

- Travailler en concertation avec les services routiers concernés pour qu'à l'occasion de travaux d'entretien des voies, un traitement qualitatif des abords soit privilégié. Les travaux devant être autorisés, le STAP et la DREAL seront associés très à l'amont de leur conception.

5.2.4 – Les aménagements d'accueil touristique

Avec l'augmentation de la fréquentation touristique du site (randonnée pédestre, vélo, ou canoë), ce secteur est de plus en plus traversé. La pratique de la navigation traditionnelle, commerciale ou non, est généralement en recrudescence depuis plusieurs années. Ces pratiques peuvent générer des demandes d'aménagement qu'il convient de maîtriser afin de ne pas dénaturer le site et son attractivité.

Les circulations douces sont bien sûr à privilégier, les aménagements devront cependant

être de qualité quant aux revêtements, à leur emprise, en limitant les jalonnements et les indications sur le parcours. Les aménagements liés aux besoins de la navigation devront permettre la restauration des ouvrages anciens . Ces restaurations devront être réalisées en respectant les techniques de constructions traditionnelles et l'utilisation des matériaux de qualité.

Les campings intégrés dans le site ont des aménagements discrets qui les rendent peu prégnants dans le paysage. Leur évolution devra se maintenir dans cette veine.



Aménagement de l'aire d'accueil du Port de Montsoreau (Commune de Varennes-sur-Loire).

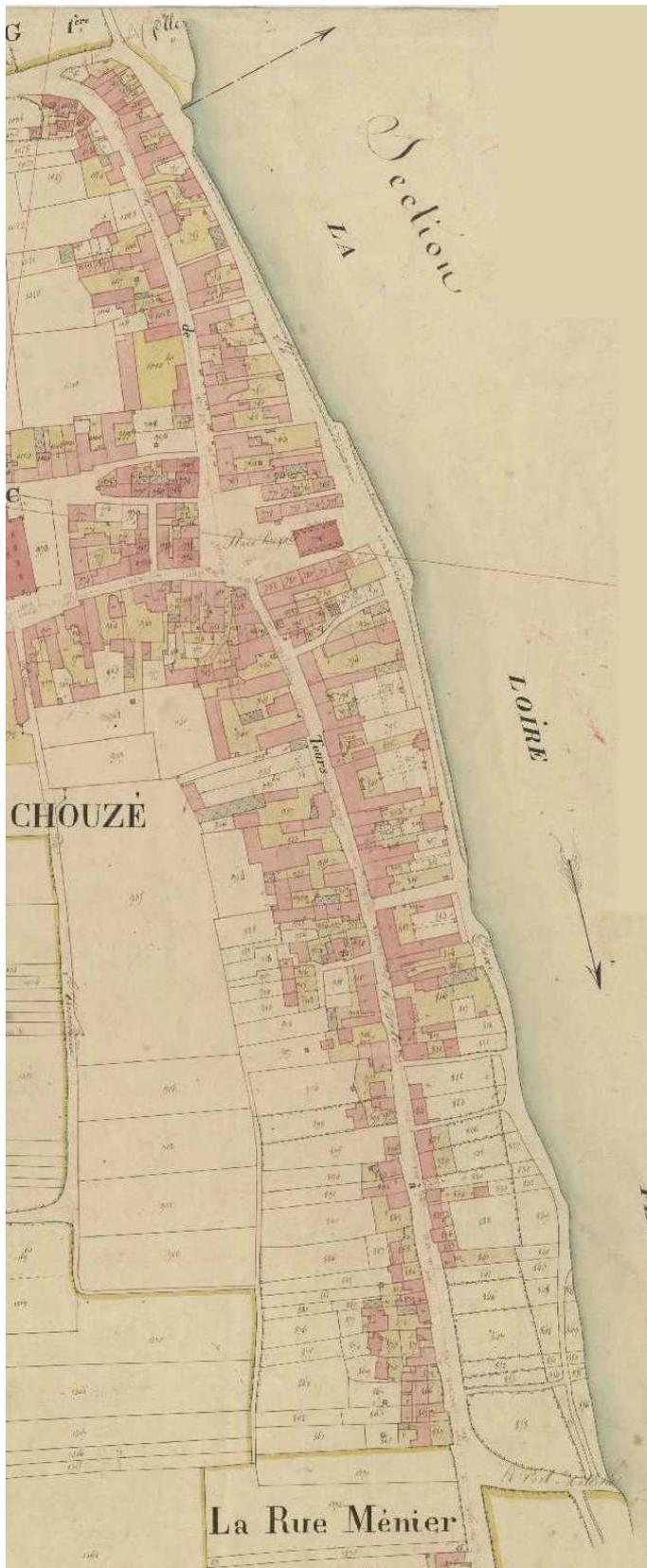
Les actions à mettre en place :

- Faire intervenir des professionnels de l'aménagement de l'espace (paysagiste) pour les projets de réhabilitation ou de création de sites d'accueil du public. Une attention particulière doit être portée à la préservation de l'esprit des lieux, en respectant notamment les principes d'aménagement énoncés dans le « Plan de gestion, référentiel commun pour une gestion partagée », Val de Loire patrimoine mondial.

ANNEXES

ANNEXE 1 LES PORTS

Valérie Mauret-Cribellier, Inventaire générale de Patrimoine , Région Centre -val de Loire



Les quatre cales du quai des Sarrasins à Chouzé-sur-Loire - Cadastre napoléonien – 1830 – Archives départementales Chouzé-sur-Loire

Les cales du quai des Sarrasins

Les quatre cales dites cale abreuvoir simple.

- La première est établie au milieu du port de Chouzé, la cale abreuvoir simple est orientée vers l'aval. Elle présente une largeur de trois mètres et une longueur de cinquante mètres. Elle est équipée d'organeaux et de deux escaliers situés dans le perré haut.
- La deuxième est établie en amont du port de Chouzé ; elle est orientée vers l'amont et mesure sept mètres de large sur 35 mètres de long.
- La troisième est établie à aval du port et est orientée vers l'aval. Elle mesure 4 mètres de large sur 40 mètres de long. Elle est équipée d'organeaux et d'un escalier situés dans le perré haut.

La quatrième (du port de la Maillerie) se trouve en aval du port de Chouzé. Elle est orientée vers l'aval et mesure deux mètres de large. Elle est en très mauvais état.

La cale dite en tablier à quai incliné.

Elle se trouve en vis-à-vis de la partie amont du bourg. Elle mesure 15 mètres de large sur 250 mètres de long. Son tablier est légèrement incliné et elle est équipée d'organeaux et escaliers dans les perrés hauts et bas.

Le port dit refuge ou gare de l'île Bourbon

L'emplacement de la gare naturelle de l'île Bourbon est bien identifié sur la carte de Cassini (levée entre 1756 et 1789). A cette période l'île existe encore et l'espace entre celle-ci et la rive droite offre aux bateaux la possibilité de se réfugier lorsque le temps est mauvais.

Suivant une enquête de 1834, les négociants et les mariniers considèrent cette gare comme très utile pour mettre les bateaux hors des glaces et préserver les marchandises dont ils sont chargés. Elle mesure environ 16 mètres de large sur 250 mètres de long et présente une profondeur variant entre 0.30 à 1.16 mètres. En 1836, l'ingénieur ordinaire Dubrac propose trois projets pour améliorer la gare :

- Construire une levée submersible offrant un abri assuré aux bateaux.
- Rectifier et approfondir la gare
- Entretien la gare au moyen d'un simple balisage.

Finalement, on considère que le balisage sera suffisant, sachant qu'il existe une gare plus avantageuse à l'embouchure de l'Indre (à environ quatre kilomètres plus en amont, côté rive gauche).

Il semble que la gare est abandonnée suite à la seconde campagne de travaux des épis de Chouzé (1836-1841), ces ouvrages rendant difficile l'accès à l'entrée de la gare.

Les passages d'eau

Le bac reliant le bourg de Chouzé au lieu-dit Le Petit Chouzé sur la rive gauche (Commune de Savigny-en-Véron), mentionné au XIXe siècle. La carte de Coumes signale que la traversée s'effectuait en deux trajets, de part et d'autre de l'île de Chouzé. Il existait un autre bac au niveau de Port Boulet.



A Candès, la rive est bordée de murs de soutènement qui forment, la clôture de cours et jardins des maisons de bourg



La cale dite abreuvoir simple de la rue du bac



La cale dite en tablier à quai incliné de la Place de l'Ormeau



Cale au niveau de la rue de la Vienne

Le port de Candes *

Le projet de port de Candes daté de 1844 concerne toute la rive située vis-à-vis de la rue du bourg (depuis la rue du bac jusqu'au-delà de l'actuelle rue de la Vienne) et nous considérons par conséquent que le port de Candes couvre toute cette étendue.

En 1844, la rive gauche de la Loire vis-à-vis de Candes est bordée de murs de soutènement qui forment, au Nord, la clôture des cours et des jardins des maisons de bourg ; ces cours et jardins interrompent sur une longueur de 600 mètres environ, le chemin de hallage de cette rive gauche. Suite à la réclamation du conseil municipal, l'ingénieur Cormier propose d'abattre les murs de clôture qui gênent la circulation et de créer un quai rectifiant les irrégularités de la berge (plan d'alignement). Le projet comprend l'établissement de deux grandes cales abreuvoirs simples. Le projet est approuvé par le ministre des Travaux publics mais la commune ne souhaite pas participer financièrement et les travaux sont ajournés.

En 1861, on réclame la construction d'une cale destinée à faciliter l'abordage et l'accès à la rivière. Les bateaux ont en effet tendance à rester dans la commune voisine de Montsoreau tant la dégradation de la rive à Candes est considérable (à tel point qu'on ne puise de l'eau avec grand peine).

En 1864, les sieurs Murray et Cottereau, carriers et marchands de pierres, se plaignent d'être dans l'impossibilité de charger leur marchandise en bateaux par suite de l'ensablement du port de Montsoreau. Ils demandent l'autorisation de former un quai provisoire avec les déchets de carrières entre la rue de la Tourelle (actuelle rue de la Vienne) et la limite de commune Candes/Montsoreau. Un projet est dressé puis accepté par décision préfectorale en 1866 pour être finalement abandonné. Il semble, néanmoins, que durant plusieurs années, les carriers déposent régulièrement des débris de carrières au droit de la rue de la Tourelle.

Le projet est repris en 1869 par le conseil municipal. Il s'agit à nouveau de rectifier la rive et de faciliter l'accès à l'eau mais sur une étendue réduite d'environ 400 mètres. Le projet ambitieux dressé par l'ingénieur Bréard comprend la réalisation, de l'amont vers l'aval, d'une cale double à tablier haut, d'une gare refuge et de trois grandes cales simples. L'ensemble n'est pas réalisé, mais les ouvrages actuels situés au droit de la rue de la Vienne correspondent peut être à un début d'exécution. Finalement le port de Candes n'a pas été unifié conformément aux souhaits des ingénieurs du XIXe. Les ouvrages qui le composent actuellement sont difficiles à dater en raison de leur mauvais état et du manque d'archives.

Les plans anciens (cadastre napoléonien de 1837 et le plan de 1844 notamment) et la situation des ouvrages actuels permettent de localiser vis-à-vis du bourg trois sites d'abordage :

1- A proximité de la rue du bac

- La cale dite abreuvoir simple de la rue du bac. Elle mesure 8 mètres de large sur 20 mètres de long. Elle est orientée vers l'aval. L'ouvrage est actuellement en ruine et est recouvert de terre et d'herbe.

- La cale dite abreuvoir en long simple du bac. Elle mesure 23 mètres de large sur 32 mètres de long ; Elle présente une pente assez faible. L'ouvrage est recouvert de terre et d'herbe et particulièrement, d'une dalle de béton. On note la présence d'un treuil à proximité de la cale (probablement utilisé autrefois pour le bac).

2 - Vis-à-vis de la place de l'Ormeau

- La cale dite abreuvoir simple de l'Ormeau. Située au droit de la place de l'Ormeau, la cale est orientée vers l'aval. Elle est construite en tuffeau (pierre gélive !). Elle mesure cinq mètres de large sur vingt mètres de long

- La cale dite en tablier à quai incliné de la Place de l'Ormeau. Elle mesure 16 mètres de large sur 45 mètres de long. Le tablier est incliné vers le fleuve, puis vers l'aval. L'ouvrage est encastré dans le bâti.

*Source : Aménagements portuaire de la Loire. Inventaire général du patrimoine culturel. Conseil Régional de la Région Centre, Service Régional de l'Inventaire. Valérie Mauret-Cribellier. 2013

3 - Au niveau de la rue de la Vienne (anciennement « la Douve » puis la rue de la Tourelle)

- La cale dite abreuvoir simple du port de Candes - La cale est orientée vers l'aval. Elle mesure quatre mètres de large et trente mètres de long.

- La cale dite abreuvoir simple de la rue de la Vienne

Elle mesure 6 mètres de large sur 40 mètres de long. Elle est orientée vers l'aval. L'ouvrage a été restauré au milieu des années 1990. Le perré n'a pas été maçonné, il est végétalisé.

- La cale dite en tablier à quai incliné de la rue de la Vienne

- La cale mesure 18 mètres de large et 15 mètres de long. Le tablier haut est incliné.

Sur l'autre rive de la Vienne, face à Candes se trouvait la cale abreuvoir en long simple de la Coue du Pré. L'ouvrage est aujourd'hui détruit. Il servait à l'abordage du bac du côté de la pointe du Véron. D'après les photographies anciennes, il était construit dans la continuité du chemin aboutissant à la rivière.

Savigny-en-Véron

La commune a bénéficié d'un bac reliant le lieu-dit « le Petit Chouzé » (rive gauche) à Chouzé-sur-Loire (rive droite) durant une très grande partie du XIXe siècle (mention de 1802 à 1873). La carte de Coumes (1848) indique que le passage s'effectuait en deux fois, de part et d'autre de l'île de Chouzé. Il semble qu'il n'y avait pas d'ouvrage d'abordage maçonné au petit Chouzé, malgré la dénomination « port » sur le cadastre de 1837.

En 1873, le conseil municipal de Chouzé-sur-Loire vote l'acquisition de deux bacs (bateaux) afin de conserver le passage entre son territoire et Savigny-en-Véron.

En 1827, les habitants du village de Bertignolles adressent au ministre de l'intérieur une pétition dans laquelle ils rapportent que la réalisation de 3 digues dans la Loire (épis de Chouzé construits en 1825) a des conséquences importantes sur le cours naturel du fleuve. Ils craignent de voir leurs propriétés envahies et menacées de destruction. L'ingénieur Cormier estime, quant à lui, que les dégâts ne sont pas aussi importants que les habitants veulent le faire croire, que les pétitionnaires n'ont pas subi de dommages récents et que les craintes exprimées ne sont pas fondées.

La cale dite abreuvoir simple de Bertignolles se trouve en face de la rue des pêcheurs. Elle est orientée vers l'aval. Elle mesure trois mètres de large sur 80 mètres de long.

Savigny-en-Véron, Bertignolles

Section B1 des Bertignolles - Cadastre napoléonien – 1837 – Archives départementales

Montsoreau

Ports et cales



Rive droite (côté Île au Than) :

Cale du Goulet (vers 1813-1830).

Non présente du cadastre de Montsoreau de 1813 (feuille A), mais visible sur le cadastre de Chouzé-sur-Loire dressé en 1830 (feuille H1), la cale en long tournée vers l'aval dut être construite entre ces deux dates (1813-1830). Le toponyme Goulet traduit ici la situation ancienne de ce site, à la jonction de deux anciennes îles vraisemblablement définitivement réunies par comblement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.



Cale dite du Port de Montsoreau (XIXe siècle).

Cette cale est absente du plan cadastral de 1813, où le lieu-dit est désigné cependant comme le « Port de Montsoreau ». Ce nom renverrait peut-être à un passé portuaire pour ce site de queue d'une ancienne île, placé exactement au droit de la basse-cour du château et au voisinage de parcelles dont le toponyme La Motte interroge également (présence d'un tertre fortifié médiéval ?). Établie à l'intersection d'un chemin de desserte rurale et du chemin du Port (ancien chemin dit de Montsoreau à Chouzé), l'actuelle cale fut construite au cours du XIXe siècle.

*Source : Florian Stalder, Conservateur du patrimoine, direction de la culture et des sports, Service du patrimoine, Région Pays de la Loire

Montsoreau

SECTION E- CADASTRE NAPOLÉONIEN – 1813 – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



Cale de la boire du Chêne (XIXe siècle).

Située en limite communale, en queue d'une ancienne île et au débouché de la boire du Chêne, la cale actuelle, vraisemblablement édifée au cours du XIXe siècle, succède à une autre plus ancienne, visible sur le cadastre de 1813. Cette dernière avait peut-être été établie là à la fin du XVIIIe siècle lorsque le bac de Montsoreau fut transféré du port des abbesses au port au vin, puisque ce plan cadastral figure ici l'extrémité nord du trajet du bac, bien qu'il soit par ailleurs attesté que son principal port d'attache est à quelques dizaines de mètres en aval, sur la commune de Varennes-sur-Loire, Il est possible, également, qu'il ne s'agisse ici que d'un site d'usage secondaire, peut-être utilisé par le bac en période de hautes eaux pour desservir l'Île-au-Thau lorsque la boire du Chêne l'isole.

Rive gauche (côté bourg de Montsoreau) :

Port de la Fontaine (1852-1853).

Ce port à cale double à tablier médian est établi à la limite de Montsoreau et Candes-Saint-Martin, chacune de ces deux communes disposant d'une cale pour y accéder. Le projet de route de Loire de 1827 ne prévoit là aucune infrastructure portuaire et rien ne figure non plus sur le cadastre de Candes-Saint-Martin dressé en 1837.





Cale Thifoine (1829-1832)



Cale du château (1829-1832).



Port au Passeur ou port au vin ; ports Desvaux-David-Vaucelle ; cales Trudaine (1829-1881).

Au début de l'année 1852, une pétition des habitants du quartier de la Fontaine à Montsoreau réclame la construction d'un escalier descendant à la Loire dans le prolongement de la rue de la Fontaine afin de disposer d'un accès à l'eau, notamment en cas d'incendie. C'est sans doute à la suite de cette demande en Préfecture qu'il est décidé de plutôt construire un port. Un rapport daté du 2 novembre 1853 rédigé par Georges Batereau, ingénieur des ponts-et-chaussées affecté au Service spécial de la Loire de Maine-et-Loire, indique que ce port est le fruit d'un accord passé à la fin de l'année 1852 entre les services préfectoraux et les carriers de Montsoreau, qui en réclamaient la construction pour le stockage et le transport par marine de Loire de leurs blocs de tuffeaux. Les carriers fournissent ainsi les remblais et moellons nécessaires à l'établissement du port et des cales et l'administration se charge de financer leur mise en œuvre ainsi que la construction des perrés et du pavage du port. Ce rapport est ainsi accompagné d'un plan qui représente ce port, alors en cours d'achèvement et où figure, en partie montsorélienne, la cale dite Guépin (ou Guespin dans des documents plus tardifs) ; du côté de Candès-Saint-Martin, la cale est dite de la Fontaine.

Cale Thifoine (1829-1832)

Une cale existait-là avant 1813, mais le projet initial de route de Loire de 1827 ne prévoit pas d'en établir une nouvelle à la place. La cale du Thifoine est en fait réalisée en cours du chantier de cette route, en 1829-1832, conformément à des engagements pris par l'administration lorsque par acte notarié reçu par Me Hudault le 18 mars 1828, 21 particuliers s'engagent à financer une partie des travaux de la route si elle suit l'itinéraire bas. Parmi ceux-ci Claude Moricet donne 1 500 F, à la charge par l'administration de construire une rampe pour descendre à la rivière vis-à-vis de sa maison (ensemble d'édifices correspondant aujourd'hui aux 9-17, rue Jehanne-d'Arc et 8-10 quai Alexandre-Dumas). L'accès en est public.

Le 7 août 1858, les services préfectoraux accordent aux carriers Muray-Boret et Louis Chauveau, qui en avaient fait la demande respectivement le 28 juin 1858 pour l'un et le 17 juillet pour l'autre, le droit d'agrandir cette structure pour réaliser un port d'embarquement de 60 x 8 m, afin de faciliter le stockage et le transport fluvial des blocs de tuffeau qu'ils extraient. Les carriers, qui bénéficient ainsi d'une concession d'une partie du domaine public, doivent édifier la cale eux-mêmes, sur les plans de l'ingénieur Georges Batereaux, du service spécial de la Loire. Toutefois, ce projet n'aboutit pas et la cale Thifoine conserva son état premier.

Cale du château (1829-1832).

Une cale existait-là avant 1813, mais le projet initial de route de Loire de 1827 ne prévoit pas d'en établir une nouvelle à la place. La cale du château est en fait réalisée en cours du chantier de cette route, en 1829-1832, conformément à des engagements pris par l'administration lorsque par acte notarié reçu par Me Hudault le 18 mars 1828, 21 particuliers s'engagent à financer une partie des travaux de la route si elle suit l'itinéraire bas. Parmi ceux-ci Louis Nau donne 1 500 F, à la charge par l'administration de construire une rampe pour descendre à la rivière vis-à-vis de sa maison (actuel siège du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, au 7, rue Jehanne-d'Arc). L'accès en est public.

Port au Passeur ou port au vin ; ports Desvaux-David-Vaucelle ; cales Trudaine (1829-1881).

Le projet initial de route de Loire de 1827 prévoit la construction d'un port en cale double à tablier médian en lieu et place de l'ancien port au vin, dit port au passeur lorsque le bac y est installé à la fin du XVIIIe siècle.

Absentes de ce même projet de 1827, les cales dites « Trudaine », ancien port des abbesses (au niveau de l'actuelle place du Mail) sont très probablement rétablies au cours des travaux de la route en 1829-1832.

En quelques décennies, ces deux ports sont progressivement reliés l'un à l'autre par la construction d'infrastructures portuaires réalisées sous l'impulsion d'entrepreneurs privés, afin de disposer d'un plus large espace pour y entreposer leurs marchandises, notamment des pierres de tuffeau.

À l'issue de la construction de la route de Loire, les cales Trudaine conservent leur nom (parfois déformé dans les textes en Trudenne ou Trudelles), mais sont déplacées plus au nord, le tracé de la rive ayant été rectifié. Elles conservent leur allure antérieure de cale double en tablier haut.



Port au Passeur ou port au vin ; ports Desvaux-David-Vaucelle ; cales Trudaine (1829-1881), vus depuis le haut du coteau.

Cependant, la rampe d'aval est rapidement confrontée à l'ensablement du lit du fleuve. Ce phénomène était déjà dénoncé avant l'établissement de la route de Loire, mais il s'accélère lorsque celle-ci est réalisée puisque la construction de la levée de la route rattache définitivement l'essentiel de l'Île de Rest à la rive gauche de la Loire et s'accompagne, en tête de l'ancienne île, d'un nouveau tracé de la confluence de l'Arceau et de la Loire. Face aux cales Trudaine, la tête de l'Île, progressivement appelée Presqu'île de Rest, est encore séparée de la rive par un court bras d'eau. Cependant, plusieurs procédures (notamment en 1854-1856) témoignent de ce que les propriétaires des parcelles de la presqu'île tendent à accroître là leurs biens fonciers par des plantations dans le lit du fleuve qui y retiennent les alluvions, contribuant à rattacher la presqu'île à la berge. Le comblement de ce secteur est finalement accordé en 1865 et un enrochement permet de transformer l'ancienne pointe de l'île en un port privatif, sur des plans livrés le 9 janvier de cette même année par l'ingénieur Georges Batereaux. Destiné à entreposer des pierres de tuffeau, cet espace prend plus tard le nom de port Lefié, du nom du propriétaire qui obtient cette concession. La cale Trudaine d'aval devient une simple rampe de desserte de ce port.

Le 7 novembre 1854 : les frères Pierre et Louis Desveaux ainsi que Louis Vaucelle, marchands de pierre, adressent au Préfet une pétition pour la construction d'un port entre les cales Trudaine et le port du Passeur. Le plan en est dressé le 4 janvier 1855 par l'ingénieur du service spécial de la Loire, Georges Batereaux, qui prévoit une cale double en tablier bas formant un port de 60m de long par 12m de large, terminé en aval et amont par des pans coupés de 18 m de long chacun. Louis Vaucelle se retire cependant du projet et le 31 août 1856, les frères Desveaux renouvellent leur pétition, qui reçoit l'aval de la Préfecture : le port est de même longueur, mais n'est plus desservi que par une seule rampe, en aval.

Le 1er juillet 1857, Louis Vaucelle présente une nouvelle pétition, cette fois-ci avec un autre carrier, Louis David, afin de faire construire un autre port accolé en aval à celui des frères Desveaux dont le chantier n'a pas encore débuté. Ce second port, de même largeur, est d'une longueur de 35 m. Il bénéficie de deux accès : en amont est construite une rampe qui forme une cale double en tablier haut commune au port des frères Desveaux ; en aval, le port se prolonge jusqu'à la cale Trudaine.

Les travaux des deux ports commencent en 1858, mais en 1860, Vaucelle et David obtiennent de la Préfecture une modification du projet. Un procès-verbal de récolement des travaux exécutés, rédigé en 1865, montre que l'ensemble portuaire construit est bien plus important que prévu. Sans agrandir le port, la concession d'utilisation du port est encore accrue, toutefois, en 1866 : la partie d'usage public est diminuée pour permettre aux carriers d'entreposer davantage de blocs de pierre contre l'acquiescement d'une redevance plus lourde.

Un projet d'amélioration et d'élargissement du port du Passeur est demandé par la municipalité en 1869, mais il est finalement rejeté pour des raisons financières par délibération du Conseil municipal du 3 octobre 1869, les carriers, sollicités pour participer aux frais, ayant refusé de contribuer pour une part aux travaux sans garantie qu'ils pourraient disposer d'un dépôt de pierre supplémentaire sur le nouveau port.

Le 31 juillet 1878, une délibération municipale sollicite de la préfecture l'autorisation d'élargir le port du Passeur.

Le plan dressé le 29 mars 1879 par l'ingénieur Couet du service spécial de la Loire propose d'élargir les cales et le quai de ce port, alors que la commune souhaite plutôt agrandir le port vers l'amont par un long quai bas, contre le talus de la levée de la route, de 70 m de long par 10 m de large. La municipalité argue de l'importance d'améliorer ce port « pour l'embarquement des pierres de tuffeau qu'on exploite dans les environs et qui sont expédiées en grandes quantités à Saumur, à Angers et à Nantes ; déjà 300 chargements partent chaque année de Montsoreau malgré les difficultés que présentent les conditions actuelles d'accostage et d'embarquement, et on ne peut douter, d'après l'avis de MM. les ingénieurs, que l'établissement d'un port convenable avec des voies d'accès suffisamment commodes n'augmente sensiblement ce trafic ». En définitive, les travaux effectués en 1880-1881 se limitent à un élargissement et d'un prolongement de la cale double à tablier médian du port du Passeur, dont le tablier et la cale d'aval rejoignent le port des carriers Desveaux, David et Vaucelle. La commune refusa son concours financier à ces travaux, puisqu'elle souhaitait un autre projet, et la charge en revint à l'État, en tant que propriétaire du bac établi sur la cale d'amont de ce port.

À l'issue de ces dernières transformations, l'ensemble portuaire revêt l'allure qui est aujourd'hui encore la sienne, qui s'étire de l'ancien port du passeur aux anciennes cales Trudaine.

Petits aménagements : parapets et escaliers

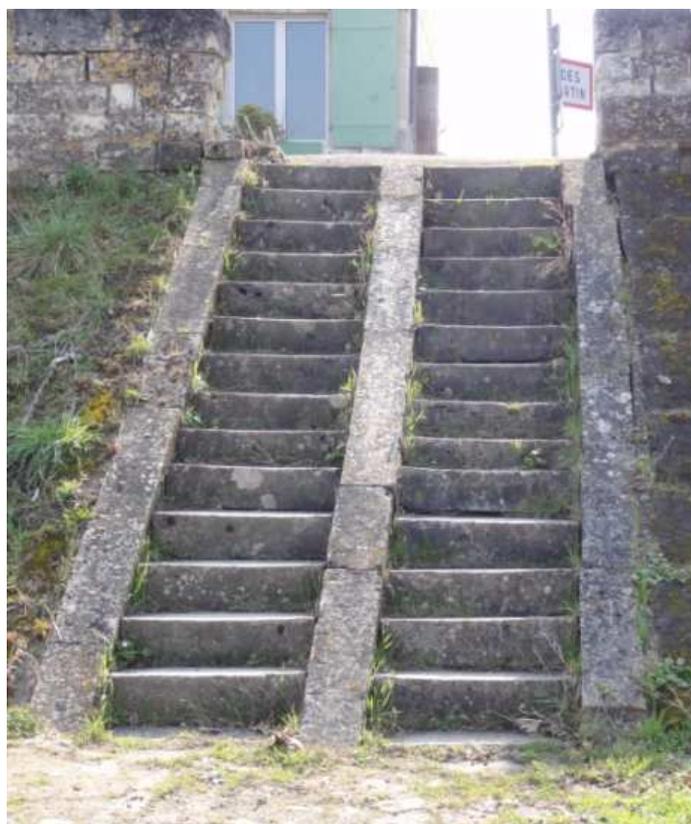
Parapets

Lors de l'aménagement de la route de Loire (1829-1832), des parapets de pierre sont établis en bordure de la levée de la route. Toutefois, une délibération du Conseil municipal de Montsoreau datée du 20 août 1851 sollicite les services préfectoraux car ces « banquettes [...] n'existent plus dans beaucoup d'endroits sur la route » et leur absence constitue un risque de chute dans la Loire pour les piétons, montures et véhicules. Les parapets sont alors réédifiés le long des quais de Loire et ponctués de chasse-roues en calcaire dur de Champigny, afin de maintenir les véhicules à l'écart des piétons et des murets.

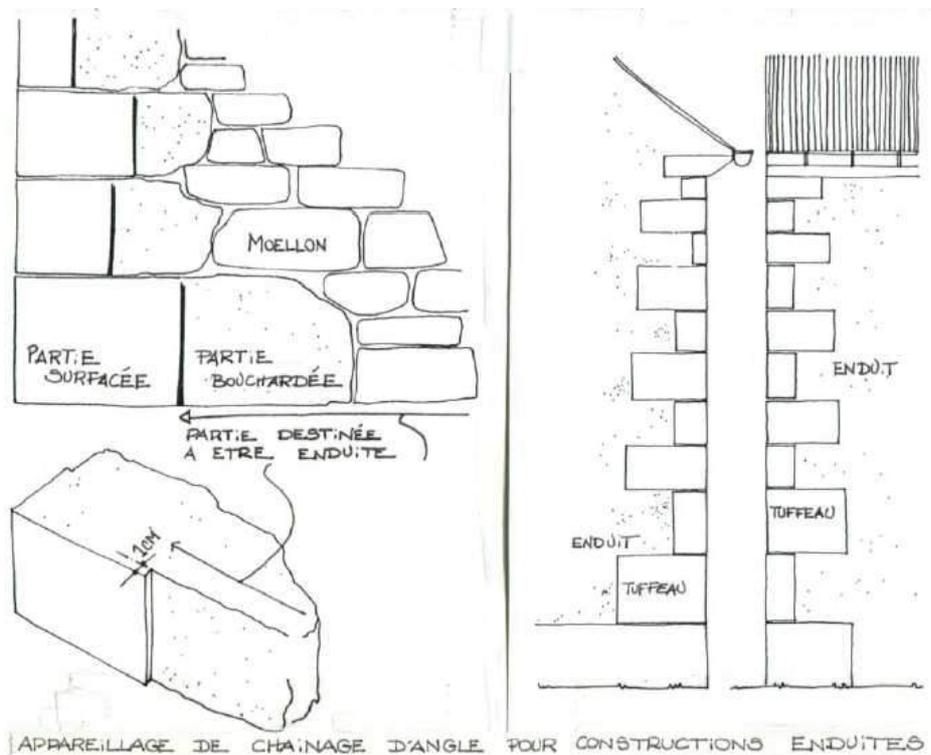


Escaliers

Le projet de la route de Loire, en 1827, ne prévoit pas d'équiper les flancs du talus de la levée, d'escaliers qui permettraient d'accéder aux eaux du fleuve. Il semble que lors de la construction de la route, il n'en fut pas construit. Le 20 juin 1851, une pétition signée par une trentaine de Montsoréliens, dont le maire, demande que les services préfectoraux fassent établir trois escalier sur les pentes de la levée dans la traversée du bourg, notamment pour pouvoir puiser aisément de l'eau du fleuve en cas d'incendie, mais aussi pour accéder plus vite aux ports et au bac en longeant les berges quand les eaux sont basses. Les implantations proposées sont au milieu des cales du port du passeur, au débouché de la descente du Four (actuelle rue des Lavandières), l'ensemble de ces escaliers étant déjà en service en février 1852. Lors des aménagements portuaires que connurent les berges, de nouveaux escaliers vinrent encore équiper les flancs de la levée.



Extrait de la ZPPAUP de Candes-Saint-Martin



trait Planche N° 2 Règles et recommandations ZPPAUP Candes Saint Martin

- Volumes et structures

Les structures et volumétries des édifices remarquables et des maisons traditionnelles homogènes seront conservées.

Pour les autres constructions traditionnelles, lorsqu'un bâtiment a déjà subi des transformations, des interventions visant à la restitution des dispositions d'origine ou à des modifications très partielles seront autorisées.

- Ravalement des façades

La majorité des façades de Candes est réalisée en pierre de taille tendre, le tuffeau devant être laissé apparent. Quelques maisons sont réalisées en moellons. Elles recevaient un enduit à la chaux, laissant apparaître les éléments de modénature en pierre de taille. Pour ces façades, les dispositions d'origine doivent être conservées ou restituées et l'ensemble des façades sera traité avec le même soin et de façon homogène.

Sont à proscrire :

- Tous les matériaux ajoutés à la façade originelle : bardages, carreaux, briquettes, plaquage de pierre.
- Tous les matériaux employés à nu et prévus pour être recouverts.
- L'isolation thermique par l'extérieur

Ravalement des façades en pierre de taille

Les façades appareillées soigneusement seront laissées apparentes. Elles pourront être

badigeonnées si leur état le nécessite.

- Les éléments de pierre de décors et les structures travaillées seront conservées, restaurées ou remplacées par des pierres de même nature travaillées de façon traditionnelle.
- Les pierres abîmées ou dégradées seront remplacées par incrustation de pierre sur une épaisseur de 8 à 15 cm. La pierre doit être de porosité équivalente posée dans le sens de son lit de carrières, et au coulis de chaux. La surface neuve sera traitée par un layage, puis un surfaçage à l'aide d'un galet, assurant un vieillissement artificiel. Le ciment est à exclure.
- Les ré agréages réalisés en pierre reconstituée ou à l'aide d'un mélange de chaux et de poudre de pierre seront possibles sur des surfaces faibles.
- Le nettoyage sera réalisé par pulvérisation d'eau et brossage léger ou par grattage très superficiel, ne supprimant pratiquement pas de matières et conservant à l'identique toute la modénature.

Sont à proscrire :

- Le sablage
- L'emploi de meules ou de ponceuses électriques
- L'emploi de la boucharde ou du « chemin de fer »
- La peinture de la pierre. Dans le cas où la pierre a été peinte, elle sera décapée, lavée et rincée.

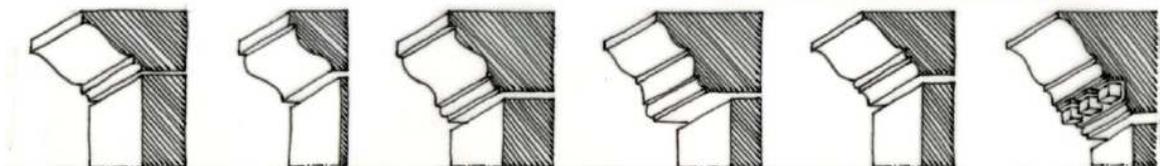


DECORS ET CORNICHES

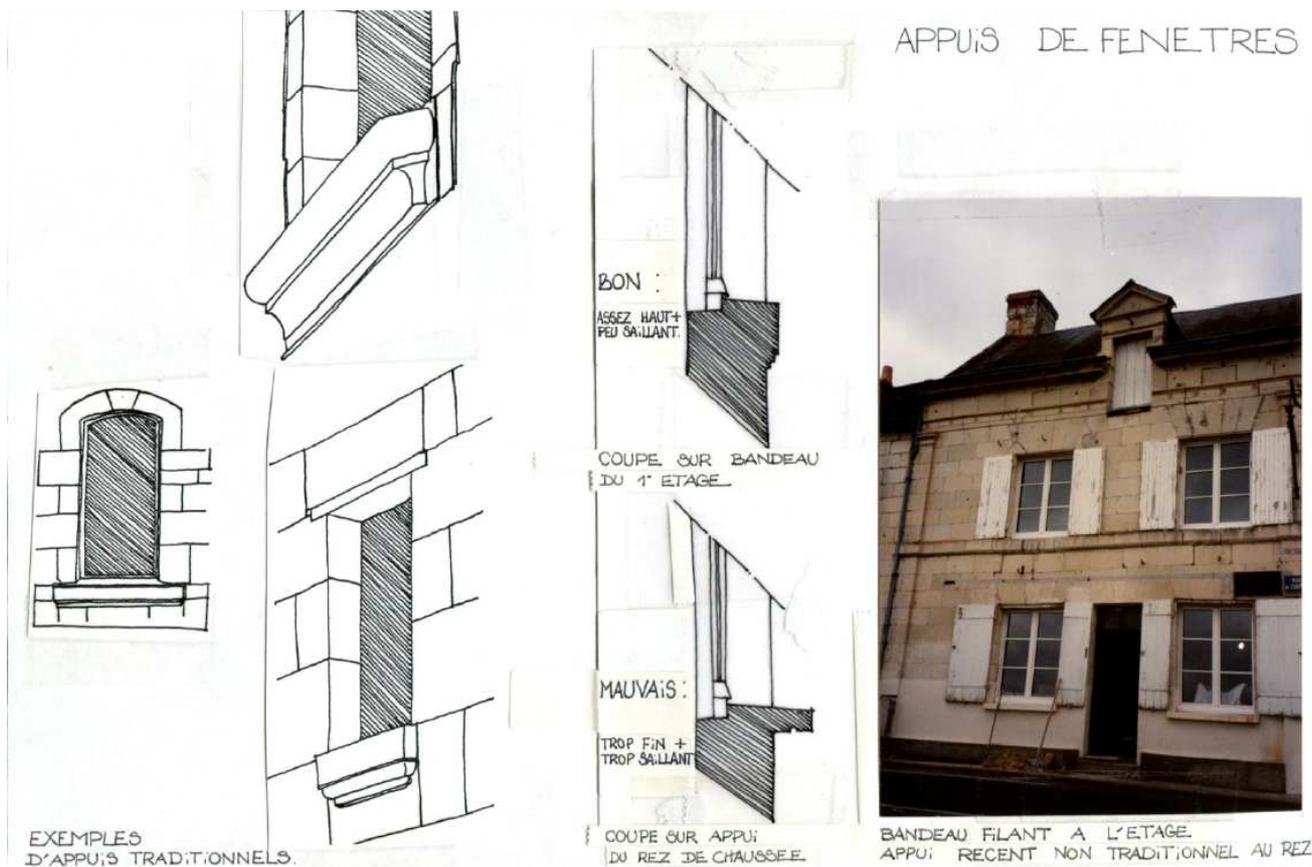
CORNICHE →

BANDEAU →

PILASTRE →



Extrait Planche N°3 Règles et recommandations ZPPA UP Candes-Saint-Martin



Extrait Planche N° 4 Règles et recommandations ZPPAUP Candes-Saint-Martin

Rejointoiement : Les joints seront dégradés soigneusement afin d'éviter l'épaufrure des arêtes puis jointoyés au mortier de chaux aérienne et sable de rivière locale dont la tonalité sera proche de celle de la pierre. Les joints seront arasés au nu du parement, sans relief ou creux.

Ravalement des façades enduites

Les éléments de modénature et de décors en pierre seront laissés apparents. Ils seront nettoyés et restaurés comme indiqué plus haut.

L'enduit sera constitué de chaux aérienne et de sable de rivière régional.

Recommandations :

Le sable donnera la tonalité. Elle pourra être légèrement renforcée par l'adjonction d'oxydes naturels ou métalliques. La tonalité se rapprochera de celle de la pierre en étant légèrement plus foncée.

La finition sera brossée, talochée fine, passée à l'éponge ou lissée. La couche de finition doit affleurer des éléments de pierre et de bois laissé apparent, sans sur épaisseur.

L'enduit pourra recevoir un badigeon destiné à lui donner sa couleur définitive. Il sera constitué de lait de chaux coloré à l'aide d'oxydes naturels ou métalliques.

- Les percements

Les percements existants

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les baies d'origine, plus ou moins contemporaines de la construction de la maison, seront maintenues. En cas de modifications, elles seront restituées dans leurs proportions initiales.

Recommandation :

Les baies percées ultérieurement en particulier celle nuisant à l'équilibre de la façade pourront être rebouchées dans le même matériau, à l'occasion d'un ravalement de façon à ne plus apparaître en façade.

Les percements nouveaux

Ils sont à proscrire pour les édifices remarquables et les maisons traditionnelles homogènes.

Pour les autres constructions traditionnelles, les percements pourront être autorisés sous réserve de :

- Ne pas nuire à l'équilibre de la façade.
- Présenter des proportions en relation avec celles des baies anciennes (plus hautes que larges).
- Si la façade comporte des appuis moulurés ou des bandeaux filants servants d'appuis, la nouvelle baie reprendra les mêmes dispositions. Sinon, les appuis auront les dimensions suivantes : de 14 à 16 cm de hauteur, une saillie de 3 cm maximum.

Recommandation :

Les pignons étant traditionnellement pas ou très peu percés, cet esprit sera maintenu. Néanmoins un petit percement en pignon éclairant un grenier pourra avantageusement remplacer un éclairage par la couverture (châssis de toit ou lucarne).

- Les menuiseries

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les menuiseries seront dessinées et décrites avec précision lors de la présentation du projet.

Pour l'ensemble des menuiseries :

- Les menuiseries anciennes seront restaurées si leur état le permet ou utilisées comme modèle.
- Les menuiseries nouvelles seront en bois et s'inspireront des modèles anciens (épaisseurs des bois, dimensions des carreaux)
- Elles seront posées à mi tableau
- Elles doivent être homogènes sur l'ensemble de la construction.
- Un traitement contemporain pourra être envisagé sauf pour les édifices remarquables.
- Les menuiseries seront peintes dans des tonalités claires et douces (dans la tradition du XIXe siècle dans la région).

Sont à proscrire

- Les croisées, volets, contrevents et portes de garages en PVC.
- Les persiennes métalliques.
- Les croisées en aluminium naturel ou champagne
- Les volets roulants

Les contrevents (volets rabattables sur la façade) seront autorisés si l'architecture de la façade le permet, en analogie avec l'existant. Ils seront soit peints, constitués de planches larges jointives, assemblés par trois traverses intérieures, soit persiennés.

Recommandation :

- Dans le cas où l'architecture ne supporte pas les contrevents extérieurs, on pourra utiliser les systèmes suivants : volets intérieurs pliants et rabattables en tableau (ils peuvent être réalisés en panneaux type médium peints), ou des volets extérieurs accrochés sur des vantaux de fenêtre.
- Les portes d'entrée seront soit peintes, soit à imposte vitrée réalisée en bois, à panneau mouluré (dans ce cas le panneau supérieur peut être vitré) ou large planche à joints vifs selon le type d'édifice. Les impostes vitrées sont autorisées.
- Les portes de garage seront planes, posées à mi tableau ou au nu intérieur. Elles seront pleines réalisées en bois ou éventuellement métalliques et pourront être peintes dans des tons soutenus.
- Les occultations à enrouleur sont interdites.

Les verrières en façade

Elles sont interdites pour les édifices remarquables et les maisons traditionnelles homogènes.

Les vérandas

Elles sont interdites pour les édifices remarquables et les maisons traditionnelles homogènes.

Pour les autres constructions traditionnelles

Une véranda est une adjonction vitrée venant en saillie par rapport au plan de la façade de la construction. Elles pourront être autorisées sous réserve :

- D'être intégrée à l'architecture
- D'être non perceptible depuis l'espace public
- De présenter une rythmique verticale
- De présenter des pentes de couverture proches de celle de la construction
- Les chevrons doivent être dans l'alignement des montants verticaux
- D'être réalisées en profil d'acier le plus mince possible et peintes dans la tonalité des menuiseries.

- Les ferronneries et gardes corps

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les éléments de ferronnerie anciens, garde corps, balcons, grilles d'imposte de soupiroux, tous les éléments de quincaillerie seront conservés et restaurés.

Les éléments nouveaux sont traités dans le même esprit que les anciens et en relation avec le type de la construction. Les gardes corps en aluminium, plexiglas ou verre sont à proscrire.

- Les balcons et terrasses

Les balcons.

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, la création de balcon est interdite. Les balcons existants sont maintenus, sauf s'ils correspondent à des ajouts et nuisent à la qualité de l'architecture.

Les terrasses

Les terrassements destinés à réaliser une terrasse en continuité d'une façade sont à proscrire. Les terrasses seront implantées au niveau du terrain naturel, avec un nivellement très modéré (0.5 m maximum). Les terrasses seront limitées par des murs ou des marches.. Il est conseillé en cas de pente accentuée de créer une terrasse à niveaux différents.

- Les gouttières et les descentes d'eau pluviale

Tout projet de réfection de couverture devra préciser les emplacements des descentes. Leur tracé devra être le plus simple et le plus rectiligne possible.

Les descentes seront réalisées soit en zinc peint dans la tonalité de la façade ou plombaginé soit en cuivre laissé naturel. L'emploi de PVC est interdit.

- Les compteurs et réseaux en façade

Les coffrets de branchement ou de comptage (eau, d'électricité, Opérateurs télécom, gaz, ...) ne sont admis en façade que s'ils sont encastrés et fermé en volet peint en bois ou en métal peint ou constitué d'un cadre métallique, recevant le revêtement de la façade.

Lors d'un ravalement, on s'attachera à faire disparaître tous les réseaux apparents en façade.

- Les couvertures

Les matériaux

Les couvertures des constructions traditionnelles principales seront réalisées en ardoise naturelle. Pour les dépendances traditionnelles les matériaux admis sont l'ardoise naturelle et l'ardoise artificielle petit format, à pose droite, teintée dans la masse, pour les constructions implantées à plus de 100 mètres d'un monument historique classé ou inscrit.

Lors de la réfection les cheminées, les corniches, les pignons à recouvrement seront conservés et restaurés.

Les faitages seront réalisés en élément de terre cuite non vieillie, sans emboîtement, à crête et à embarrures scellées au mortier de chaux aérienne.

Les pièces en zinc aux noues et arêtières seront non apparentes.

Les débords de couverture en pignon sont à proscrire.

Les sous face débordantes par rapport au mur de façade (cas où il n'existe pas de corniche) ne seront pas coffrés.

Les lucarnes

Les lucarnes traditionnelles seront maintenues et restaurées les lucarnes nouvelles sont interdites sont interdites pour les édifices remarquables et les maisons traditionnelles homogènes.

Pour les autres constructions traditionnelles

Des lucarnes nouvelles pourront éventuellement être autorisées dans les conditions suivantes :

Sous réserve de ne pas nuire à l'équilibre du volume

Le percement devra être nettement plus petit que les baies existantes sur la façade.

Le nombre sera limité à celui des travées de percements existant en façade

Le type sera à déterminer en fonction de celui de la construction de même type possédant des lucarnes.

Exemple :

- Pour les maisons bourgeoises, lucarnes de pierre à fronton triangulaire ou cintré, lucarnes en œil de bœuf posées sur la corniche.
- Pour les maisons à caractère de bourg ou de faubourg, lucarne passante à pignon en pierre ou en bois.

Les châssis de toit

Pour les édifices remarquables, les châssis de toit seront obligatoirement de type tabatière (châssis métallique à structure fine).

Les châssis à protection type velux sont à proscrire. Les châssis existants ne pourront être remplacés que s'ils répondent aux critères édictés pour les châssis nouveaux. (Voir ci-dessous).

Pour les autres constructions traditionnelles, les châssis à projections type Velux, Plein ciel ou similaires sont exceptionnellement autorisés, dans le cas où ils ne sont pas en co-visibilités avec un monument ou avec la perception des villages.

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les châssis devront répondre aux critères suivants :

Proportions rectangulaires en hauteur, dimensions maximum : 0.55 x 0.70 m pour les châssis tabatière ; 0.78 x 0.98 m pour les châssis à projection.

Implantation dans les 2/3 inférieur du versant de la couverture.

Saillie ; ils seront posés à fleur du matériau de couverture. Le nombre de châssis sera limité à celui du nombre de travées de percement existantes en façade. Les châssis seront posés sur une même ligne de niveau.

Les châssis pourront être remplacés par de petits houteaux, dont les dimensions maximum de vitrage seront de 0.40 x 0.25 mètres, en largeur

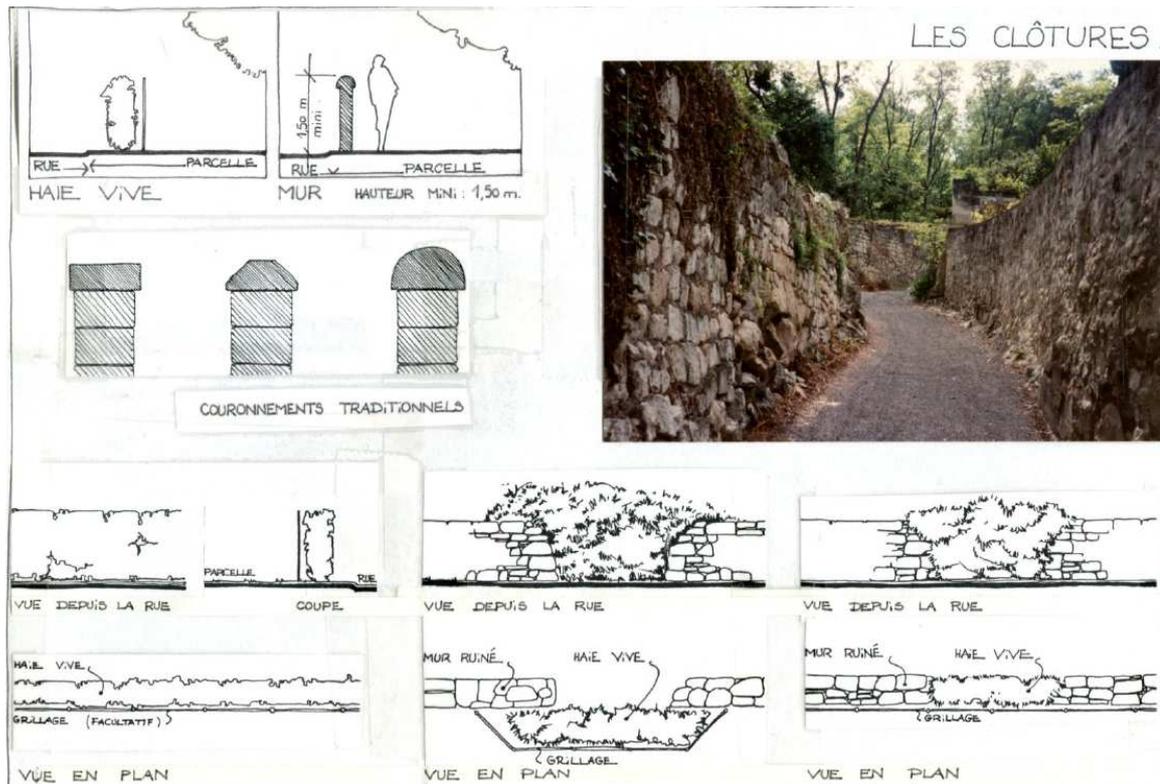
Cheminées et ventilations

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les souches de cheminées anciennes, en pierre

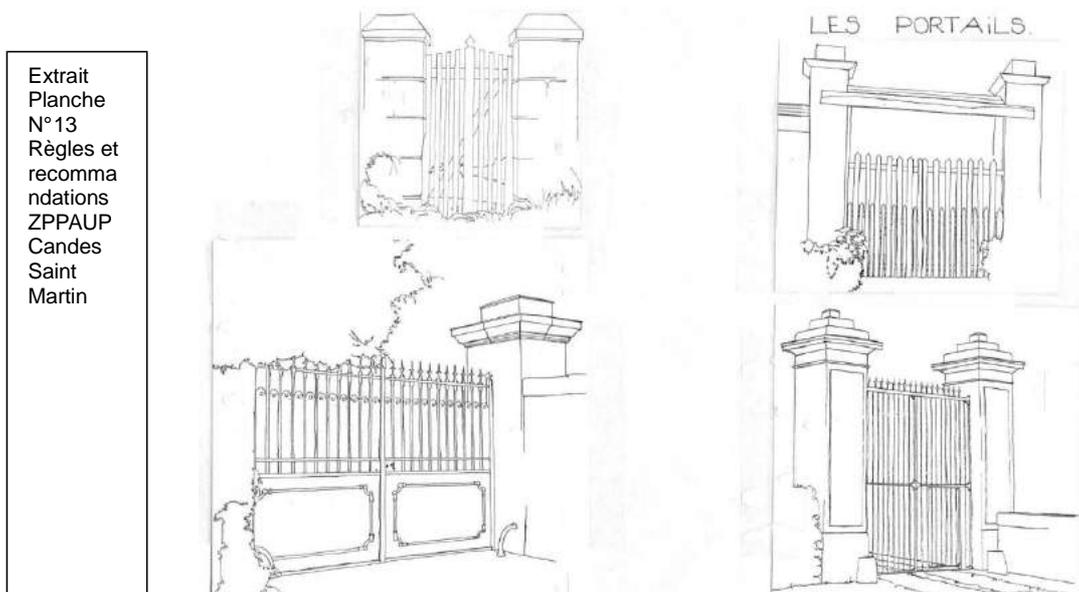
en brique ou enduites seront conservées et restaurées.
 Les souches nouvelles reprendront les proportions des anciennes, elles seront enduites.
 Les émergences de ventilation de combles seront traitées par des tabatières.

Les antennes

Pour l'ensemble des constructions traditionnelles, les antennes et paraboles seront interdites en couverture. Celles qui existent devront dès que les moyens techniques le permettent et tout comme pour les installations nouvelles et renouvelées, être faites à l'intérieur sous les combles ou de toutes autres manières qui les rendra invisibles depuis l'espace public.



Extrait Planche N°12 Règles et recommandations ZPPAUP Candes Saint Martin



- Les murs de clôture

Les actions à mettre en place* :

Les clôtures traditionnelles sont constituées de murs en pierre de taille de tuffeau ou en moellons enduits. Les dispositions d'origine doivent être conservées ou restituées.

Ravalement des clôtures en pierre de taille

Les clôtures appareillées soigneusement seront laissées apparentes. Elles pourront être badigeonnées si leur état le nécessite.

Les éléments de pierre de décor et de structures travaillées seront conservés, restaurés ou remplacés en pierre de même nature, travaillées de façon traditionnelle. Les pierres abîmées ou dégradées seront remplacées par l'incrustation de pierre sur une épaisseur de 8 à 15 cm. La pierre doit être de porosité équivalente, posée dans le sens de son lit de carrière et au coulis de chaux. La surface neuve sera traitée par un layage, puis un surfacage à l'aide d'un galet, assurant un vieillissement artificiel. Le ciment est à exclure.

Les ragréages réalisés en pierre reconstituées ou à l'aide d'un mélange de chaux ou de poudre de pierre seront possibles sur des surfaces faibles.

Le nettoyage sera réalisé par pulvérisation d'eau et brossage léger ou par grattage très superficiel, ne supprimant pratiquement pas de matière, en conservant à l'identique toute la modénature.

Sont à proscrire :

Le sablage, l'emploi de meules ou de ponceuses électriques, l'emploi de la boucharde ou du « chemin de fer », la peinture de la pierre. Dans le cas où la pierre a été peinte, elle sera décapée, lavée et rincée.

Rejointoiement

Les joints seront dégradés soigneusement afin d'éviter l'épaufrure des arêtes, puis rejointoyés au mortier de chaux aérienne et de sable de rivière local dont la tonalité sera proche de celle de la pierre. Les joints seront arasés au nu du parement, sans relief ou creux.

Le ravalement des clôtures enduites

Les éléments de modénature et le décor des pierres seront laissés apparents. Ils seront nettoyés et restaurés comme cela est indiqué dans le paragraphe précédent.

L'enduit sera constitué de chaux et de sable de rivière régional.

Le sable donnera la tonalité, elle pourra être légèrement renforcée par l'adjonction d'oxydes naturels ou métalliques. La tonalité se rapprochera de celle de la pierre en étant légèrement plus foncée.

La finition sera brossée, talochée fine, passée à l'éponge ou lissée. La couche de finition doit affleurer les éléments de pierre et de bois, laissés apparents sans surépaisseur.

L'enduit pourra recevoir un badigeon destiné à lui donner sa couleur définitive. Il sera constitué de lait de chaux coloré à l'aide d'oxydes naturels ou métalliques.

Les arbres têtards. PNR Loire Anjou Touraine

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

Les arbres têtards

Vous avez dit « têtard » ?

L'arbre têtard se distingue par une taille opérée de façon périodique à la même hauteur (on parle d'émondage) pour récupérer du bois ou faire du fourrage avec les jeunes rameaux. La coupe des branches (rejets) au sommet de l'arbre, finit par lui donner au fil des ans l'aspect d'une tête boursoufflée caractéristique. Ce grossissement est dû à la formation de bourrelets qui accumulent des réserves, limitent l'intrusion de maladies et favorisent le développement de nouveaux rejets.

Quels arbres ?

Si la plupart des feuillus peuvent être conduits en têtards, dans nos vallées, l'essence la plus utilisée est le Frêne (Frêne commun ou Frêne à feuilles étroites).

D'autres espèces de feuillus sont aussi entretenues en têtard localement : **Chênes sessile et pédonculé, Saules** pour la production d'osier, **Peuplier noir**.

Des arbres aux fonctions multiples

L'usage originel de l'arbre têtard est la **production de bois de chauffage** (produits de taille) ou de **bois d'œuvre** (trunks, rameaux de saules pour la vannerie, etc.) associée au pâturage.



Les feuilles des rejets émondés servaient également de **fourrage d'appoint** pour le bétail. Entretien durant des siècles par le monde paysan, ces arbres représentent un patrimoine naturel, paysager et culturel local.

Le têtard est également un **lieu de vie** et de ressources pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Ils abritent dans leurs cavités et parties mortes des insectes patrimoniaux, notamment des **coléoptères saproxylophages** (mangeurs de bois morts) comme la Rosalie alpine (1) ou le Grand capricorne. Les cavités servent aussi à la **nidification d'oiseaux** comme la Huppe fasciée (2), ou les Pics (3). Des **petits mammifères** (chauves-souris (4), hérisson...) s'y réfugient. Enfin, l'arbre accueille une flore diversifiée : fougères (5), fleurs sauvages, arbres et arbustes, mousses, lichens...

Ainsi, l'arbre têtard constitue un **véritable écosystème** aux multiples usages qu'il est important de préserver.



Quand les têtards font la trogne...



Aujourd'hui **les vieux têtards sont souvent abandonnés** et cette absence d'entretien les fragilise. La difficulté d'une gestion peu mécanisable, l'arrivée de

nouvelles sources d'énergie bon marché et la diminution du nombre d'exploitants agricoles expliquent ce déclin depuis plusieurs dizaines d'années.

Des marchands de bois prospectent fréquemment le val de Loire pour acheter et débiter un grand nombre de loupes de frênes pour la marqueterie, provoquant à terme la **suppression d'une classe d'âge non renouvelée** car peu de jeunes arbres sont formés depuis un demi-siècle.

L'abattage massif et l'arrivée d'une nouvelle maladie touchant le Frêne (la chalarose), suscitent de nouvelles inquiétudes pour l'avenir des têtards.

L'exploitation économique de ces arbres doit faire l'objet d'une **gestion raisonnée et durable**. Un regain d'intérêt pour la **filière bois-énergie** constitue un espoir pour le retour de l'entretien des têtards.

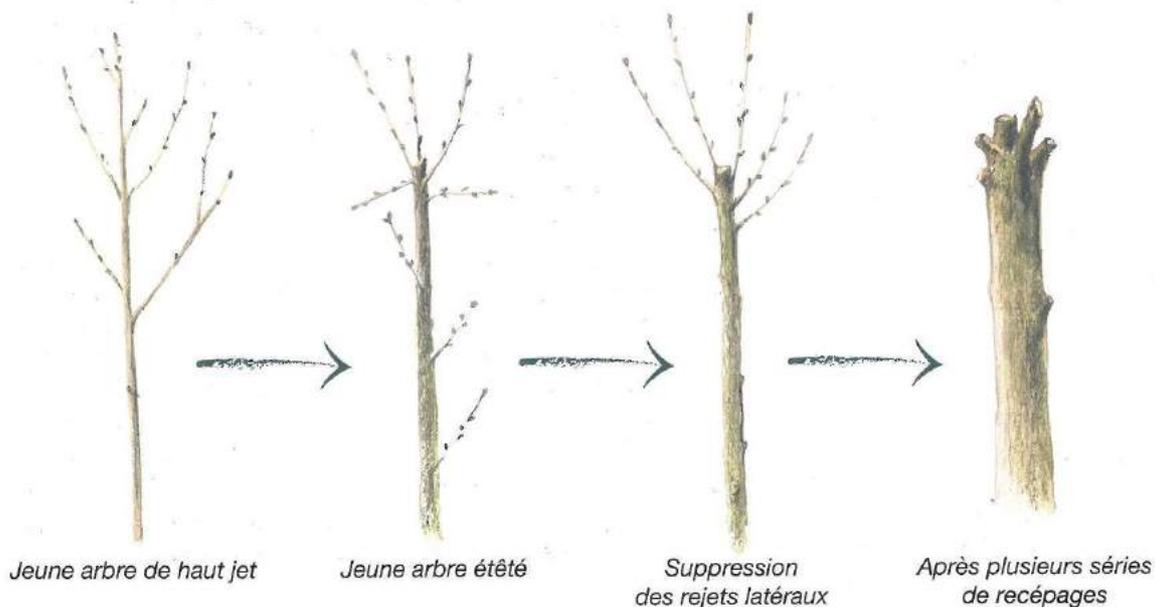
Le développement de matériels plus performants et adaptés encourage ce type de pratique.

Des **aides financières** existent pour réaliser des chantiers de création, d'entretien ou de réhabilitation.

D'autres dispositions dont certaines d'ordre réglementaire, existent aussi pour protéger des alignements et arbres isolés : Espace Boisé classé dans les documents d'urbanisme, Arrêté préfectoral de protection de biotope, dispositions du code rural (art. L.126-1, L.126-3 et suivants), acquisition foncière...



Un vieux têtard à grandes cavités.





Zoom sur les Coléoptères saproxylophages

Les têtards constituent un habitat de prédilection pour les invertébrés habitant à l'origine les vieilles futaies de feuillus.

C'est le cas notamment des insectes consommateurs de bois et de leurs prédateurs respectifs.

Les cavités contenant une grande quantité de **terreau** (issu de la décomposition du bois) peuvent accueillir un cortège de **Coléoptères remarquables**.



Pique-prune adulte

Parmi ceux-ci, on retrouve le célèbre **Pique-prune**, grosse Cétoine brun-noir protégée au niveau national et européen. Cet insecte est particulièrement exigeant par

rapport à son habitat : il préfère les cavités ensoleillées riches en terreau et situées en hauteur.

Les larves s'y développent durant au moins 2 ou 3 années en consommant le bois partiellement dégradé par des champignons et des bactéries. De nature discrète, le Pique-prune peut laisser néanmoins des indices de présence comme les excréments des larves retrouvés dans le terreau des cavités.

On trouve aussi de nombreuses espèces de Longicornes chez les Coléoptères xylophages : 126 espèces ont été recensées en Touraine, dont le **Grand capricorne**, la **Lepture tachetée** ou la rare **Rosalie des Alpes**.

Le groupe des insectes saproxylophages est très bio-indicateur de la qualité du milieu.



Lucane cerf-volant



Lepture tachetée

Petit têtard deviendra grand...

La première taille a lieu quand le tronc du jeune arbre atteint un diamètre suffisant (5 à 15 cm en moyenne). La coupe peut être réalisée à 50 cm ou à plusieurs mètres, notamment si des animaux pâturent à proximité car la tête de l'arbre et ses rejets doivent alors être hors d'atteinte du bétail. Ensuite, un entretien régulier est réalisé **tous les 7 à 15 ans** pour « cueillir » les rejets poussant sur la tête et les utiliser en bois de chauffage.

Cette pratique ancestrale ne constitue qu'un risque mineur pour l'arbre si l'émondage est correctement fait. Les plus vieux arbres de France et d'Europe sont souvent des têtards !

Une bonne taille consiste à réaliser une **coupe nette** au même endroit que la précédente, **juste au-dessus du bourrelet** où se sont accumulées les réserves, pour faciliter l'émission de rejets. Il est important de poursuivre régulièrement l'émondage pour éviter à l'arbre des dégâts irréversibles : déracinement, casse au niveau de la tête sous le poids des branches. L'entretien s'effectue idéalement en période hivernale lors de la phase de repos végétatif.

Il est déconseillé d'étêter pour la première fois un arbre âgé, cela pourrait lui être fatal. La taille de vieux têtards délaissés depuis plusieurs dizaines d'années est une opération délicate.



Un ou plusieurs tire-sèves sont parfois laissés pour faciliter la repousse, notamment pour le Chêne.



Un têtard mal émondé : la taille des branches est irrégulière et trop haute par rapport aux bourrelets

Où rencontrer ces milieux ?

Principalement dans les vallées alluviales (Loire, Vienne, Authion, Indre...) et dans les zones bocagères du territoire. On les retrouve dans différents contextes : en ville, à la campagne, en alignement dans les haies ou isolé, au bord des cours d'eau...

Témoignage



Gabrielle MICHAUX,
directrice de l'Ecomusée du Véron :

« L'Ecomusée du Véron est un site culturel de découverte du territoire et de conservation du patrimoine. Installé au cœur du bocage du Véron classé en zone Natura 2000, il contribue à sa gestion et sa préservation en accueillant une ferme conservatoire (cheval, âne, vache, chèvres, moutons). L'écomusée a élaboré un projet de remise en état et d'aménagement de ses parcelles bocagères afin de redonner du sens à ce paysage patrimonial. Une partie des arbres têtards a été taillée en 2012 avec le soutien du programme Natura 2000. Les arbres ont ainsi retrouvé leur forme tout en assurant la sécurité des personnes et des animaux qui ne risquent plus de recevoir une branche sur la tête ! De nouveaux têtards ont été formés dans des alignements afin de prévoir le remplacement des arbres malades. »



Ecomusée du Véron

Pour aller plus loin...

- Centre européen des trognes : www.maisonbotanique.com
- Site de la Mission Bocage : missionbocage.fr/
- Des recherches documentaires par mots-clés sont aussi possibles sur la base de données du Centre de Ressource du Parc : www.cedre-pnrilat.fr
- Des structures locales œuvrant pour la préservation des têtards peuvent vous apporter des éléments d'information complémentaires (liste non exhaustive) :

La Maison botanique de Boursay

Centre européen des trognes
Rue des écoles - 41270 BOURSAY
Tél : 02 54 80 92 01
contact@maisonbotanique.com

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Antenne Indre-et-Loire/Loir-et-Cher
6 place Johann Strauss - 37200 TOURS
Tél : 02 47 27 81 03
antenne37-41@cen-centre.org

Entomologie Tourangelle et Ligérienne

27 rue Auguste Renoir
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél : 02 47 54 24 02
lemesle-bernard@wanadoo.fr



Contact

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU
Tél : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire

Abbaye de Seully - 37500 SEUILLY
Tél : 02 47 95 93 15
info@cpievaldeloire.org

Association pour la Santé, la Protection et l'Information sur l'Environnement (ASPIE)

4 rue de la Touche
37140 CHOUZÉ-SUR-LOIRE
Tél : 02 47 52 37 37 ou 02 47 95 13 49
aspie@voila.fr



Alignement de têtards dans le bocage du Véron

Avec le soutien financier de :



ANNEXE 4 : LES HAUTS DE BERTIGNOLLES (ESPACES NATURELS DE LA RÉGION CENTRE – VAL DE LOIRE)

Le programme «Life pelouses sèches relictuelles»

Ce programme national, coordonné par «Espaces Naturels de France», fédération des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, a pour objectif la préservation durable des pelouses sèches, habitat naturel particulièrement menacé. Il reçoit le soutien de l'Union Européenne (LIFE signifie l'Instrument Financier pour l'Environnement), l'État et les collectivités territoriales. Dans ce cadre, des actions de restauration, de gestion et d'animation sont organisées sur une trentaine de sites en France.

Des actions pour une gestion durable des Hauts de Bertignolles

Ce sont 50 hectares de pelouses sèches appartenant aux communes d'Avoine et de Savigny-en-Véron, que le Conservatoire s'est engagé à gérer, par le biais d'une convention de gestion.



Ses objectifs sont de conserver la mosaïque d'habitats et de restaurer l'unité paysagère du site, d'assurer le maintien et le développement d'une faune et d'une flore remarquables mais aussi d'améliorer la connaissance scientifique et la qualité de découverte des richesses naturelles du site...

Pour ce faire, le Conservatoire met en place, en concertation avec l'ensemble des utilisateurs, des travaux de restauration (débroussaillage, coupe de certains arbres...) et de gestion (fauche sélective en automne ou hiver).

Ces pelouses sont notre patrimoine. Aidez-nous à les préserver !



Un Conservatoire pour la nature

Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique.

Ses axes de travail :

- la connaissance des espèces et des milieux,
- la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion),
- la gestion des sites maîtrisés,
- l'information, l'animation et l'ouverture des sites au public.

Il gère des milieux aussi variés que des pelouses, prairies, marais, étangs, tourbières, milieux ligériens ou souterrains... Il est membre de la fédération nationale des Conservatoires régionaux d'espaces naturels «Espaces Naturels de France».

Constitué en association loi 1901, le Conservatoire est un outil novateur, partenarial et consensuel, de protection de la nature. Mais il est avant tout l'émulation d'une initiative et d'une volonté citoyennes de transmettre à nos enfants un environnement dans toute sa diversité et sa beauté. Pour y parvenir et s'affirmer, la démarche «Conservatoire» doit pouvoir s'appuyer sur un large soutien populaire.

Pour cette raison, votre encouragement et votre adhésion sont essentiels.

Des visites accompagnées peuvent être organisées sur demande. Une brochure plus complète (3 €) est également disponible. Découvrez aussi, sur les communes de Chinon et de Beaumont-en-Véron, les pelouses sèches des Pays de Chinonais (plaquette disponible)

Renseignements auprès de l'antenne Indre-et-Loire/Lair-et-Cher du Conservatoire au 02 47 27 81 04

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Association agréée par le Ministère de l'Environnement du territoire et de l'Urbanisme et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
 32, rue de la Bretonnerie - 45 000 ORLLANS
 Tel. : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 77 02 08
 e-mail : crvn.centre.orientes@free.fr

En partenariat avec les communes d'Avoine et de Savigny-en-Véron.





Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

2045 / Conception & rédaction BDC Pédicre : 02 38 77 02 00 - Olivier Boerle-Blanc - Conception : Jean-Marie Giller - François Hergot / Jean-Claude, Nicolas Dupont, Béatrice Nèze, Jean-Louis Patez

Les Hauts de Bertignolles

Situé aux confins ouest de la région Centre, à deux pas de la confluence entre la Loire et la Vienne, le lieu-dit des Hauts de Bertignolles se compose de vastes pelouses ponctuées de petites zones humides et d'une ancienne gravière, au pourtour boisé. Il constitue un des lieux naturels les plus remarquables du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

La valeur écologique de ce site, reconnue au niveau européen, repose sur la présence de plusieurs habitats naturels rares et d'une flore caractéristique à la fois des milieux secs et sableux et des milieux humides.



Un haut lieu de la botanique

La diversité des milieux, depuis la pelouse sèche jusqu'aux groupements aquatiques, fait que près du tiers des végétaux de la région Centre est présent sur les Hauts de Bertignolles ; ce qui représente près de 480 espèces floristiques. Cette variété d'habitats profite également à une faune remarquable.



Une flore variée et originale

La nature des sols, acides ou alcalins, sableux et arides ou plus profonds et humides, contribue à la grande variété des groupements végétaux et des espèces.

Le lupin réticulé, rare et protégé en région Centre, et le Corynephorus sont typiques des pelouses sèches sableuses. Les dépressions humides, marais, plan d'eau né de l'ancienne gravière, connectés à la Loire et à la Vienne lors des crues, abritent aussi des espèces de grand intérêt, dont l'Étoile d'eau et la Gratiolle, toutes deux protégées au niveau national.



Gratiolle



Lupin réticulé



Qu'est-ce qu'une pelouse sèche sableuse ?

Les pelouses sèches sont des formations végétales herbacées rases qui se développent sur des sols peu épais et pauvres en éléments nutritifs. La spécificité des pelouses de Bertignolles est qu'elles sont inondables. Elles sont soumises à la dynamique de la Vienne et de la Loire dont les crues leur apportent le sable sur lequel elles se développent.

Cedipode turquoise.



Un concentré de biodiversité

Liés à la diversité des milieux, de nombreux insectes trouvent sur le site des conditions de vie favorables. Ainsi peut-on y rencontrer plusieurs espèces de sauterelles et de criquets, dont certaines très rares, caractéristiques des milieux de type méditerranéen.

Martin pêcheur.

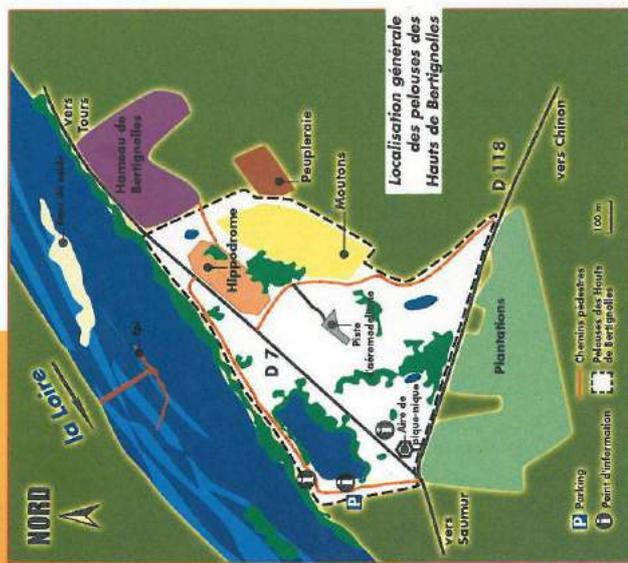


La proximité de la Loire et l'ouverture du paysage rendent le secteur particulièrement intéressant sur le plan ornithologique.

Raineille verte.



Les zones humides des Hauts de Bertignolles rassemblent au printemps une dizaine d'espèces d'amphibiens dont la très belle Raineille verte... Tous sont protégés sur le plan national. Les reptiles sont également bien représentés, avec notamment les Couleuvres verte et jaune et à collier.



Les habitants des communes d'Avoine et de Savigny-en-Véron viennent autrefois faire pâturer leurs bêtes sur ces espaces communaux. L'abandon de ces pratiques traditionnelles a conduit à une dégradation des pelouses, par enrichissement. Le boisement et l'installation de petites constructions permanentes en périphérie ont également entraîné un appauvrissement écologique et paysager du site.

BIBLIOGRAPHIE

303, arts, recherches et créations. Revue trimestrielle. 2003

303, arts, recherches et créations. Val de Loire patrimoine Mondial. Revue trimestrielle. 2012

Aménagements portuaire de la Loire. Inventaire général du patrimoine culturel. Conseil Régional de la Région Centre, Service Régional de l'Inventaire. Valérie Mauret-Cribellier. 2013

Atlas des paysages de l'Indre et Loire. DREAL Centre. Agence Bosq Pigot. 2001

Atlas des paysages du Maine et Loire. DREAL Centre. Agence Bosq Pigot. Éditions Le Polygraphe. 2003

Candes-Saint-Martin, rue Trochet et « Les Perrières » : les aires d'ensilage du haut Moyen-Âge, la ville fortifiée du XIIIe s, et deux grands ensembles funéraires. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique. Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire. Décembre 2012

Candes-Saint-Martin, Zone de protection du Patrimoine Architectural Paysager et Urbain. Rapport de présentation & Règles et recommandations. Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc / Duche. 1999

Chartre forestière du pays Chinonais. Programme d'actions. Actions mises en œuvre de 2013 à 2017. Syndicat Mixte du Pays du Chinonais

Contes, légendes, récits et raconteries en pays de confluence Tourangelle. Pierre Acier. Éditions de la Simarre. 2012

Document d'objectifs du site Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et de l'Indre ; Code UE : FR 24 1 00 11 Zone de Protection Spéciale. TOME I – patrimoine naturel et acteurs & TOME II – Enjeux, Objectifs, Actions

Document d'objectifs du site Natura 2000 les Puys du Chinonais ; Code UE : FR 24 00 540. Tome I. Juillet 2002

Entretien des quais Ligériens. Corela. Atelier d'Architecture Bertrand Penneron

Étude historique et patrimoniale du Val de Loire Patrimoine Mondial. Région Centre et Maine-et-Loire. DAT Conseils. Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre. Août 2013

Géoarchéologie de la Loire Moyenne et de ses marges. Synthèse des résultats du PCR 1996 – 1999. Coordination N. Carcaud et M. Garcin. Décembre 2001

Identification des paysages emblématiques du val de Loire dans le périmètre du patrimoine mondial de l'Unesco. DIREN Centre & DRAC Centre. Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG – urbanistes. 2009

La Loire agent géologique. Géosciences n°12. Revue du BRGM

Le bocage en vallée de la Loire. Évolution entre 1999 et 2007. CORELA 2009

Le val de Loire patrimoine mondial. Préservation et réhabilitation du patrimoine traditionnel. Département de l'Indre et Loire. Fondation du patrimoine

La confluence Loire Vienne / Rapport de présentation / DREAL Centre – Val de Loire/ 2015 - 152 -

Le Val de Loire, étude de géographie régionale. Roger Dion, Éditions Arrault, Tours, 1934

Le Véron. Géographie physique. Martine Hubert-Pellier. Publication de l'écomusée du Véron. 2003
Les levées de la Loire. Roger Dion, Flammarion, Paris, 1961

Montsoreau, Zone de protection du Patrimoine Architectural Paysager et Urbain. Rapport de présentation & Règles et recommandations. Cabinet GHECO.2006

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine Charte 2008 – 2020. Partie I : diagnostic territorial. « Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, un projet partagé »

Partie IV Annexes. « Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, un projet partagé »
Plaquette des Pelouses de Bertignolles. CREN région Centre 2010

PLU des communes : Chouzé-sur-Loire, Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Candès-Saint-Martin, Couziers Saint-Germain-sur-Vienne, Beaumont-en-Véron, Savigny-en-Véron

PPRI Maine et Loire val d'Authion
PPRI Maine et Loire Val de Loire
PPRI Maine et Loire Val de Vienne

Proposition de classement du site Candès Montsoreau, Note explicative. Associations « Les amis de Candès-Saint-Martin » et « Sauvegarde de Montsoreau ». 2007 + dossier complémentaire. 2008

Recensement des cales et quais sur la Loire et ses affluents anciennement navigués. DREAL Centre. Année ?

Répertoire de ressources bibliographiques et documentaires du Val de Loire patrimoine mondial. CRDP de l'Académie d'Orléans-Tours. 2013

Turner, le voyage sur la Loire. Ian Warrel. Catalogue d'exposition. Réunion des musées nationaux (RMN), Paris, 1998

Typologie paysagère de la vallée de la Loire. DIREN Centre - Alain Mazas. 1999

Un bâti en tuffeau pour aujourd'hui ; référentiel technique. PNR Loire Anjou Touraine

Val de Loire patrimoine mondial de l'Unesco. Projet de plan de gestion : référentiel commun pour une gestion partagée. Version présentée à la Conférence Territoriale du 29 novembre 2011